



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

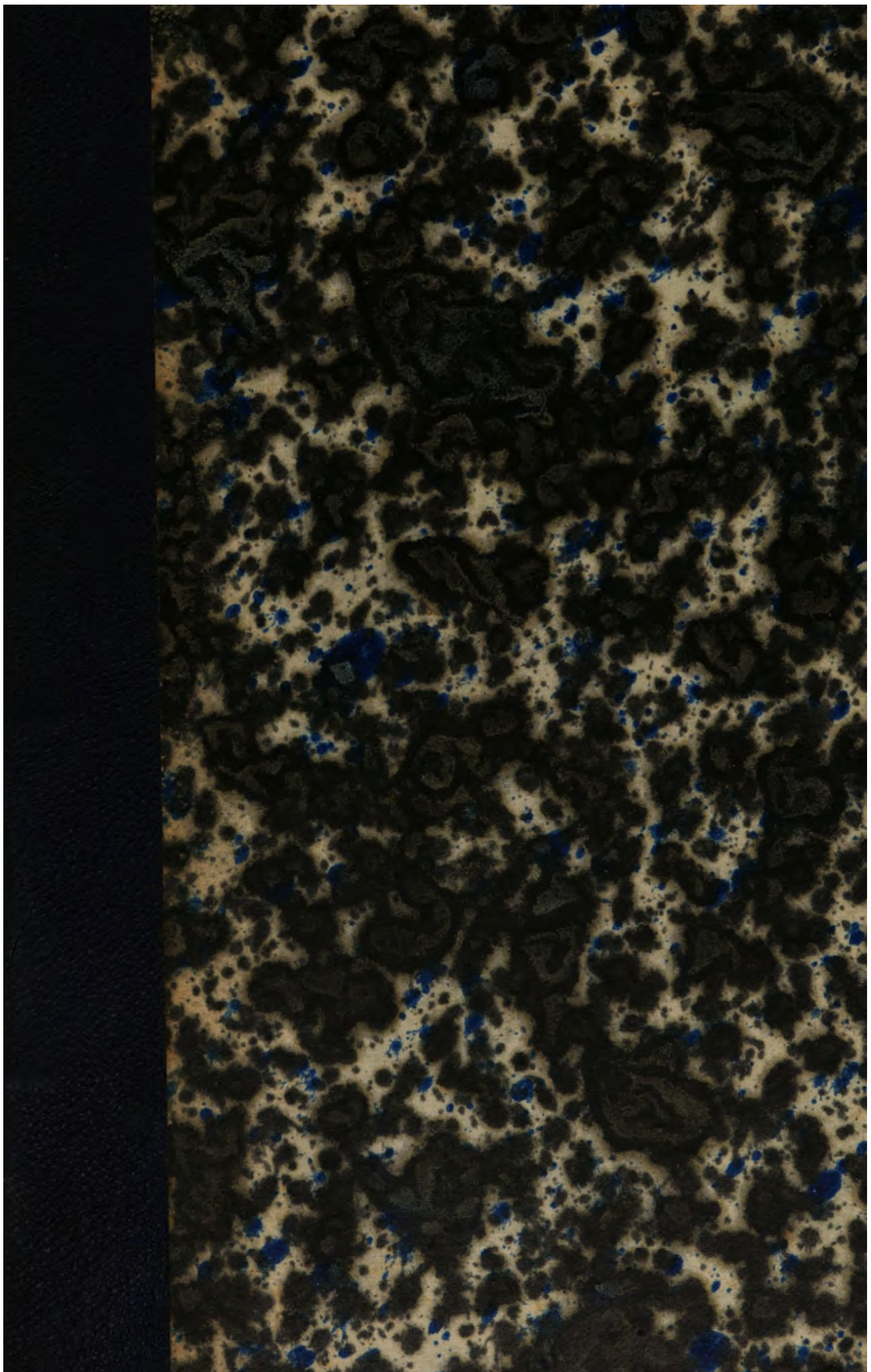
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~MS. 1096.3~~

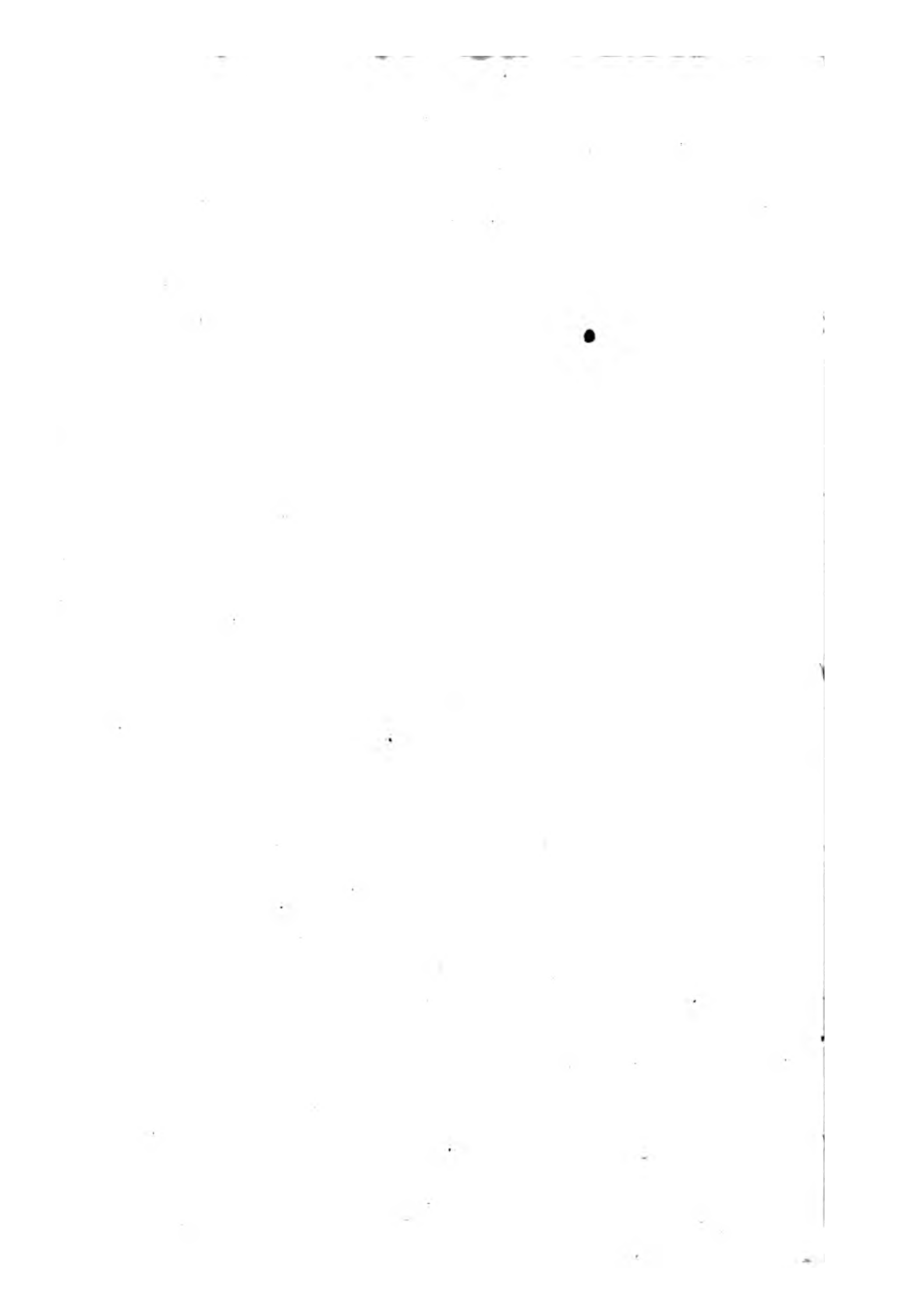


Vet. Fr. III B. 259





Nio le 10 Février 1844.  
Etienne de Tourtalès.



LE  
**CONSEILLER**  
DU PEUPLE



---

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. DE CRÉTÉ.

LE  
**CONSEILLER**  
DU PEUPLE

PAR  
**A. DE LAMARTINE**

---

TROISIÈME SÉRIE



**PARIS**  
**MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS**  
**RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15**  
**A LA LIBRAIRIE NOUVELLE**

—  
1865

Tous droits réservés.



LE  
**CONSEILLER DU PEUPLE**

---

LIVRE QUATORZIÈME

---

AUX CLASSES CONSERVATRICES ET PROPRIÉTAIRES

OU

**Ne tentons pas Dieu.**

I

1<sup>er</sup> Mars 1850.

Lorsqu'après une révolution consommée en quelques heures sous les pieds d'une monarchie imprévoyante, d'une armée immobile, d'un gouvernement pétrifié, et d'une bourgeoisie qui battait des mains, quelques hommes d'opinions diverses, hardis, dévoués et confiants se jetèrent à la tête de la révolution sans guide et sans modérateur, s'inter-

posèrent entre les vainqueurs et les vaincus, et proclamèrent provisoirement la trêve entre les partis, sous le nom de République. Lorsqu'à ce mot, les armes tombèrent de toutes les mains, les excès furent prévenus, le sang s'arrêta comme par enchantement, les vengeances et les haines se changèrent, pendant trois mois de dictature, en un embrassement pacifique de toutes les classes, par toutes les classes en France; lorsque la paix extérieure fut préservée par une attitude sans forfanterie, mais sans faiblesse, lorsque la France électorale fut convoquée librement et tout entière au choix de son gouvernement définitif; lorsque l'armée fut réorganisée et accrue de cent mille hommes, défenseurs aussi disciplinés de l'ordre au dedans que de l'honneur au dehors; lorsqu'enfin la France, représentée par l'unanimité de ses citoyens sans acception de parti, proclama par la voix de son Assemblée constituante qu'elle adoptait les institutions républicaines, et que pas une voix même isolée ne se leva de cette vaste nation libre pour protester contre cette élection du gouvernement républicain; que se passa-t-il dans le cœur et dans l'intelligence des amis de la dynastie tombée en France?

## II

Voici ce qui s'y passa : il n'y en eut pas un, noble, bourgeois, industriel, grand ou petit, qui ne se dit à lui-même, et qui ne dit à ses amis et à sa famille : « Rendons grâce à Dieu et rendons justice au peuple ; une grande révolution, une de ces comètes sociales que Dieu montre de temps en temps aux empires pour leur faire craindre la nuit suprême, vient de passer sur nos têtes et nous sommes encore debout ! et pas une goutte de sang n'a coulé, et pas un cheveu de nos fronts n'a été enlevé ! et pas un de nos foyers n'a tremblé, et pas un arbre de nos champs ou un meuble de nos demeures n'a été déplacé ! nos vies, nos biens, nos familles, nos lois civiles, nos religions, nos prêtres, nos temples, nos frontières sont en sûreté et plus inviolables qu'avant, si nous savons être à la fois citoyens, courageux et raisonnables. Le peuple improprement appelé de ce nom, à l'exception de quelques écumeurs de tempêtes, est aussi raisonnable, aussi

modéré, aussi intelligent de la société que nous ; il ne nous demande que de la bonne volonté, de la bienveillance, du travail, du progrès compatible avec l'inviolabilité des propriétés, des répartitions plus douces et plus fraternelles d'impôt, des institutions d'assistance, le droit de vivre ; et quand les sectes faméliques ou terroristes viennent à l'Hôtel-de-Ville demander au gouvernement provisoire la tyrannie de l'impossible, ce peuple se lève en masse comme au 16 avril et au 15 mai, et entoure d'une armée invincible les défenseurs de la société, de la propriété, de la vie des citoyens. On n'a pas besoin de lui souffler son mot d'ordre, il le trouve de lui-même : *Vive celui-ci ! Vive celui-là ! Vive l'ordre ! A bas le communisme !* Souvenez-vous de cette résurrection de la société armée autour de l'arc de triomphe de l'Étoile le 18 avril ! des millions de voix jetèrent ce cri en l'appuyant du retentissement de leurs armes contre leurs poitrines. Peuple, nobles, prêtres, propriétaires, bougeoisie, industriels, commerçants, rentrèrent dans leur maison le cœur soulagé du poids d'un cauchemar socialiste et en se répétant les uns aux autres : « Cette révolution est » un phénomène nouveau dans l'histoire, ce peuple

» est aussi sensé et aussi magnanime qu'il est fort,  
» rendons-lui justice pour justice, raison pour rai-  
» son, amour pour amour ; faisons les sacrifices de  
» notre côté à la nécessité, un pas vers lui puisqu'il  
» en fait tant vers nous ! Reconnaissons ses droits  
» en tant qu'ils n'empiètent pas sur les droits des  
» autres, n'insultons pas l'avènement de sa démo-  
» cratie, acceptons de bonne foi et de bonne volonté  
» sa République ; car à qui l'a-t-il confiée en majo-  
» rité et d'urgence dans le gouvernement ? A qui  
» va-t-il la confier dans sa représentation nationale ?  
» C'est à des nobles, à des bourgeois, à des proprié-  
» taires, à des industriels, à des écrivains, à des  
» militaires, à des administrateurs, à des évêques, à  
» des prêtres, à des négociants, à des ouvriers de  
» tous les travaux intellectuels, c'est-à-dire encore  
» à nous ! Quel traité de paix en actions ! et que  
» nous serions coupables si nous ne prenions pas  
» avec loyauté et avec reconnaissance la main qu'on  
» nous tend ! Non, jurons de maintenir, de défendre,  
» d'aimer et de féconder cette République de  
» réconciliation entre les opinions et entre les  
» classes ! »



## III

Voilà, je vous le répète, ce que se dit la France conservatrice et propriétaire pendant les quatre premiers mois de la République. Elle était juste et prudente alors, parce qu'elle venait d'échapper miraculeusement à une grande catastrophe, et que la terre lui paraissait à peine raffermie sous ses foyers.

Un sinistre événement, l'insurrection des ateliers nationaux en juin, dont on a voulu faire une conspiration politique préméditée par le peuple et tramée par des chefs démagogues, et qui n'était qu'une *sédition* de l'oisiveté, une fermentation sanglante de cet entrepôt de misères, de vices et de vagabondage qui ne voulait pas être dissous, vint seul contraster douloureusement avec cet esprit de concorde nationale. C'était un accès funeste mais isolé de démagogie. Cet accès terrible mais vaincu prouva que tout le reste de la France était unanime contre l'insurrection prolétaire, car elle se leva tout entière pour l'étouffer.

## IV

Alors encore la classe moyenne reconnaissante de ce concours spontané du peuple qui accourait à Paris pour la défendre et soutenir l'ordre social, se répandit en effusion de bons sentiments, se serra à la République comme au seul faisceau assez puissant pour protéger la société en réunissant toutes ses forces. Elle se garda bien de chercher à rétrécir le gouvernement autour d'un trône quelconque, nécessairement contesté et secoué par d'autres prétendants monarchiques. Elle sentit qu'il n'y avait union possible que dans la démocratie franchement acceptée. Un peuple de démocrates contre une poignée de démagogues et de sectaires du communisme : voilà sous quel aspect la situation lui apparut. C'était et c'est encore la vérité.

## V

La majorité, ou plutôt la presque unanimité de

l'Assemblée constituante, expression véritable, parce qu'elle était unanime et spontanée, de la France, ne songea qu'à raffermir la République en la régularisant. Toute révolution est un écroulement. Le premier devoir du gouvernement qui lui succède est de tendre à un ordre nouveau à travers ce chaos de décombres, et de fonder des institutions politiques sur les bases demeurées solides de la société. C'est ce que les partis anarchiques, par inintelligence ou par routine, appellent sottement réaction. C'est absurde; montrez-moi donc dans l'histoire un gouvernement qui ne soit pas une réaction contre le néant où une révolution jette un moment le pays.

Mais cette réaction que j'approuve, et à laquelle j'ai participé dès le lendemain de février moi-même, était une réaction contre l'anarchie et nullement une réaction ou un reflux contre la République.

Tant que dura l'Assemblée constituante, cette réaction toute naturelle, toute créatrice de l'ordre nouveau, toute légitime, fit faire des progrès quotidiens à l'ordre sans attenter à la démocratie et même sans blasphémer contre une constitution d'urgence, improvisée, insuffisante et corrigible.

La bourgeoisie, sensée, modérée et prudente, suivit l'Assemblée constituante dans cette ligne. La nomination du président de la République, en constituant fortement le pouvoir exécutif, maintint ce bon esprit à Paris et dans les départements.

L'Assemblée législative, au moment de son installation, parut animée de la même sagesse. Un ministère de fusion, présenté comme gage de confiance par le président aux anciens amis de la monarchie écroulée, et acceptable par les républicains modérés, personnifia avec courage, avec sagesse et avec loyauté cet esprit de fusion.

Mais déjà la classe dépossédée du pouvoir dynastique, rassurée par cinq cent mille hommes, par une présidence qui lui semblait le germe possible d'une royauté, par le nombre de boules dans l'urne, par l'ordre graduellement rétabli, par le silence des clubs, par la déroute du 13 juin, par le discrédit trop mérité du socialisme ridicule et du terrorisme odieux, commençait à manifester des aspirations téméraires à la confiscation de la République et à la restauration de sa demi-monarchie à elle, monarchie sans droit divin et sans droit populaire, monarchie d'expédient et non de principe. Les

meneurs, n'osant pas prononcer ce nom de monarchie d'Orléans en une seule syllabe, ne prononçaient que la moitié du mot. Il leur fallait la main d'un parti autre que le leur pour casser les vitres; on entrevoyait clairement qu'ils sollicitaient la main du parti (s'il y a un parti) impérialiste. Cette affectation faisait éclater des ombrages injustes et fâcheux contre le pouvoir exécutif, suspect de pacifier avec les arrière-pensées, quand il ne cherchait qu'à les rallier toutes à la cause générale de l'ordre. La nation, encore troublée des folles menaces du socialisme et impatiente de reconstituer dans le pays des conditions même irréflechies d'ordre à tout prix, laissait dire et faire, contente de tout, pourvu qu'on chassât de son horizon le fantôme de l'anarchie. On n'apercevait encore aucun danger sérieux pour la République elle-même. On se disait seulement (et cela est vrai au commencement d'un gouvernement nouveau et dont la base est large comme le peuple), on se disait : « Il faut exagérer les conditions de force pour le pouvoir et de sécurité pour les citoyens. Ces premières années des gouvernements populaires doivent avoir presque la vigueur et l'attitude des dictatures dans les assemblées nationales.

Quand la clef de voûte est posée, que le ciment est lié, on ôte le cintre et on relâche les institutions.»

## VI

Donc on laissait faire, sans s'alarmer, la réaction naturelle, la majorité, reflux un peu monarchique, le pouvoir exécutif, faible encore et obligé de se fortifier par les armes, les lois, par l'administration. Ceci prouve bien l'admirable intelligence de la France et sa volonté d'être gouvernée. Elle laisse aller avec l'indifférence de la sécurité les oscillations successives de la révolution jusqu'aux limites de l'anarchie et de la réaction, jusqu'aux limites de la contre-révolution, sans se troubler. Puis, quand ces oscillations naturelles menacent de dépasser le but et de sortir des bords, la France se lève, se porte du côté opposé à celui où penchent les choses et rétablit l'équilibre. C'est ce que nous avons vu vingt fois depuis le 24 février. On dirait que, semblable à l'astre qui gouverne les marées de l'Océan, une planète invisible, mais sensible et intelligente, gou-

verne et soulève ces flux et ces reflux de la mer de l'opinion. Nous en voyons un exemple de plus en ce moment. Que les faibles tremblent ou que les habiles feignent de trembler, mais que la société se rassure, la France est là !

## VII

Depuis six semaines cette réaction, d'abord légitime et utile, a changé de caractère. Encouragée par l'apparente complicité de l'esprit public, elle a passé les bornes prescrites et semble menacer par son attitude, par ses paroles, par ses journaux, la République elle-même.

C'est une chose curieuse et nouvelle dans l'histoire des gouvernements que les excès de dénigrement, d'injures, de calomnies, d'outrages et de violences auxquels les journaux spécialement adressés à la classe dépossédée du trône et patronés par ses anciens familiers, se portent depuis quelque temps contre la Constitution, contre l'Assemblée constituante, contre la souveraineté du peuple, con-

tre la République sous toutes ses formes. La République les tolère, et elle fait bien. Qui dit République dit tolérance. Si la République n'est pas l'air libre des opinions, elle n'est rien. C'est une forme de gouvernement où tout se contredit, se montre au grand jour et s'évapore librement du cœur et de l'âme de tout le monde. Voilà pourquoi, sauf les appels à l'insurrection, nous sommes d'avis que la tolérance républicaine admette tout sans se fâcher et sans réprimer dans l'ordre de la presse ou de l'opinion écrite (car, pour l'opinion en action, c'est-à-dire les clubs, nous ne pensons pas de même ; où commence l'acte, commencent le droit et le devoir de tout gouvernement policé).

## VIII

Tant que ces menaces et ces violences du journalisme des opinions libres contre la République n'ont éclaté que dans les journaux de ces différentes factions anti-républicaines, le mal n'était pas grand ; c'étaient les murmures lointains qui présageaient



les chocs, qui révélaiet les haines, qui trahissaient les espérances, qui avertissaient la France de se prémunir contre les dangers éventuels dont ses institutions pourraient être un jour menacées. Le gouvernement n'était pas responsable du langage des adversaires impatients de la République.

## IX

Mais bientôt un nouveau symptôme s'est révélé, qui a donné plus de gravité à ces menaces des partis hostiles et plus de préoccupation aux véritables opinions d'ordre, c'est-à-dire à celles qui veulent défendre la seule base actuelle, large, solide et possible de l'ordre aujourd'hui, la Constitution républicaine et démocratique dans le sens modéré et conservateur du mot.

Ce symptôme, c'est le ton, ce sont les ambiguïtés, ce sont les dénigrements amers, ce sont les insinuations transparentes, ce sont les aspirations extra-constitutionnelles, ce sont les réticences intelligibles, ce sont les demi-mots significatifs de certaines

feuilles politiques, et entre autres du journal *le Napoléon*, feuilles qui paraissent à tort ou à droit, je n'en sais rien, mais qu'on laisse au moins passer imprudemment pour des transpirations politiques des pensées du pouvoir exécutif. Tant que les répugnances à la République et les appels directs à la haine et au mépris de cette institution ne partent que des partis, rien de plus naturel et rien de moins alarmant. Mais quand le public déconcerté croit entendre ces répugnances, ces accusations et ces appels partir de la sphère même du pouvoir à qui il a confié ces institutions, alors il s'étonne, il s'inquiète, il se trouble à bon droit, car il se dit : « Mais qui donc trompe-t-on ici ? ou mon pouvoir exécutif lit ce qui s'écrit autour de lui et ce qui est de nature à le compromettre, ou il l'ignore. S'il l'ignore, il est donc mal servi par ses ministres ; et s'il le lit sans le faire désavouer il est donc trop indulgent pour ceux qui croient le flatter en lui immolant la république ; il a donc la plus noble, mais la plus dangereuse des faiblesses pour un pouvoir, la faiblesse de l'amitié. Qu'il s'informe, qu'il écarte, qu'il réproouve ces dangereuses solidarités de plume ! Un pays qui pourrait croire que les arrière-pensées conspirent contre la

nature de son gouvernement dans le sein de son gouvernement lui-même, serait un pays perdu ; car la moitié de ce pays, croyant voir une conspiration même en espérance dans le gouvernement contre les institutions, conspirerait impunément, et pour ainsi dire légalement, à l'ombre du pouvoir exécutif, le renversement des institutions, et l'autre moitié de ce pays, croyant voir une conspiration dans le gouvernement contre les institutions qu'il veut défendre, verrait un ennemi dans son pouvoir exécutif et se jetterait dans les factions pour échapper aux trahisons imaginaires. »

Situation absurde et ruineuse qui n'exista que quelques mois avant le 10 août entre Louis XVI, entouré d'ennemis de la constitution de 1791, et la nation voyant en lui une perpétuelle intention de revenir sur cette constitution ; ou qui n'exista qu'à la fin du Directoire, quand Sieyès, membre et chef du gouvernement républicain, conspirait, dans la *rue de la Victoire*, un 18 brumaire éventuel et métaphysique avec Bonaparte.

## X

Nous ne voulons vous citer qu'un exemple de cette croisade de paroles contre la République, prêchée tous les dimanches par ce journal qui compromet, non la pensée sans doute, mais le nom de famille du pouvoir exécutif : *le Napoléon*.

On y lisait dimanche dernier :

« Pourquoi n'y a-t-il pas de républicains au pouvoir ? »

» Parce qu'il n'y a pas de républicains vrais, de républicains comme une république en exigerait, de républicains qui aient des idées républicaines, des sentiments républicains. . . . .

» A qui renvoyer le crime des violences commises sur tant de points du territoire et à *Paris même*, sur les barricades de juin 1848, si ce n'est à ces républicains ? . . . . .

» Où sont les républicains sincères qui honorent la religion et ses ministres, qui respectent les lois de l'Église ? . . . . .

« Non, il existe pas de républicains pratiquant,  
» de cœur et d'esprit, les idées républicaines, les  
» sentiments républicains . . . . . »

Suit une longue énumération de tous les griefs vrais ou supposés que les partisans tombés de la monarchie de juillet, renversée par eux-mêmes, ont accumulés après coup contre le gouvernement de février, sans distinction de ceux qui sauvaient la patrie et la société, et de ceux qui s'efforçaient de tout perdre, des démocrates modérés et courageux au pouvoir ou des démagogues effrénés des clubs au dehors, des défenseurs ou des assaillants de l'ordre social.

« Qu'a-t-on vu alors ? » s'écrie le publiciste accusateur des deux pouvoirs qui ont remis à ses amis la société sauvée dans leurs mains. « Qu'a-t-on vu ici ? Qu'a-t-on vu là ? » Et il se répond à lui-même par une série de fautes ou de crimes dont il fait rejaillir la honte sur ceux-là mêmes qui les ont combattus, déjoués ou vaincus. Enfin, oubliant ou feignant d'oublier la paix fièrement et énergiquement maintenue avec l'Europe pendant les quatre premiers mois, c'est-à-dire pendant l'époque même de la convulsion du monde, et oubliant ou feignant d'ou-

blier le sang des meilleurs républicains, héroïquement versé aux journées de juin sur les barricades, pour faire rempart de leurs corps à la société contre la démagogie armée, il va jusqu'à dire :

« On a vu les gouvernements défiés au nom d'un principe belliqueux : et tandis qu'on chantait la fraternité dans les rues, on voyait organiser l'hostilité depuis *Risquons-tout* jusqu'à Bade et au delà. Était-ce encore là de la diplomatie républicaine ?

» On a vu l'état de siège prévaloir par la volonté des chefs du parti purement républicain, sur les lois politiques, civiles et criminelles, que le pays était habitué à respecter depuis 1801 !... » 1801 !... Quelle date pour rappeler à la nation l'inviolabilité de ses libertés politiques, civiles et criminelles, que la date où, à la suite d'une violence de baïonnettes faite à sa souveraineté, la nation française fut mise elle-même quatorze ans en état de siège, depuis Hambourg, Rome et Madrid jusqu'à Paris !...

## XI

« Mais qui êtes-vous ? pourrions-nous dire à l'or-

gane si mal informé ou si superbe de toutes ces accusations contre les deux premiers gouvernements républicains et contre la France elle-même dans la personne de son Assemblée constituante. Qui êtes-vous pour prendre ainsi le fouet de *Cromwell* à la main dans la plume du publiciste, et pour chasser comme une bande d'ivrognes ou de sycophantes, de leur place bonne ou mauvaise dans l'histoire, les citoyens modestes, mais dévoués, qui ont affronté avant vos amis d'aujourd'hui les vagues de la tempête populaire, qui ont reçu les premiers assauts, qui ont détourné les premiers débordements, qui ont bravé le premier feu, qui ont déblayé les premières ruines, qui ont accepté les premières et les plus suprêmes responsabilités sur leurs poitrines et sur leurs noms ?

» Où étaient-ils ces ouvriers de la dernière heure ? Où étiez-vous vous-mêmes, héros posthumes des grandes crises qui ont porté au pouvoir celui que vous croyez servir, homme qui a trop de cœur pour se laisser grandir par des petitessees et des injustices, comme celles que vous lui offrez en propitiation ?

» Où étiez-vous, vous et vos amis, quand la monarchie s'écroulait inopinément sur nous le 24 fé-

vrier, et que ses décombres menaçaient d'engloutir vos familles, vos foyers, vos temples, vos propriétés, vos mœurs, si personne n'avait eu l'inspiration et l'audace de se jeter dans la mêlée et dans la poussière, de tendre la main pour soutenir ce qui restait debout et de donner la République au peuple pour l'arracher à la démagogie par la liberté ?

» Où étiez-vous, vous et vos amis, quand on éteignait le foyer qui allait tout dévorer avec des paroles et en s'y précipitant ?

» Où étiez-vous, quand on marchait sur les vagues, comme l'apôtre, sans enfoncer, parce qu'on avait la foi comme lui en Dieu et la foi dans le bon sens du peuple ?

» Où étiez-vous, quand on repoussait du berceau de la République ces symboles néfastes de 93, présentés trente-six heures de suite à la pointe des sabres et des baïonnettes ?

» Où étiez-vous quand on désarmait la révolution de tout crime, même futur, en abolissant les procès de vengeance et les échafauds ?

» Où étiez-vous, quand on créait la garde mobile, en faisant sortir l'ordre armé des éléments mêmes de la Révolution ?



» Où étiez-vous, quand on osait dire à la France en ébullition contre les traités et impatiente de déborder de ses frontières : « Vous resterez en paix pour rester innocente et inviolable dans le droit républicain ; » et quand on osait dire à l'Europe : « Nous vous respecterons, si nos principes ne s'entre-choquent pas par votre faute là où nos droits et le droit de nos alliés seraient engagés ? »

» Où étiez-vous, quand le gouvernement que vous accusez des conspirations tramées contre lui dissolvait l'expédition démagogique de *Risquons-tout*, internait les réfugiés allemands de Bade, offrait ses forces à la Savoie, pour réprimer de sa propre main l'invasion déloyale et réprouvée de Chambéry par des échappés des clubs de Lyon ?

« Où étiez-vous, quand on réorganisait une armée de cinq cent mille hommes en trois mois, loin de Paris, pour conserver la discipline et pour éviter l'effusion du sang, mais prête à y rentrer aussitôt que la nation elle-même y rentrerait avec la représentation nationale ?

« Où étiez-vous, quand, après trois mois de dictature heureuse quoique désarmée, cette dictature abdiquait malgré la démagogie et malgré les clubs,

entre les mains de son seul et légitime souverain évoqué par elle, l'Assemblée nationale ?

» Où étiez-vous aux grands soulèvements du peuple en mars et en avril, quand on s'enfermait à l'Hôtel-de-Ville, cerné par les conscriptions du socialisme et des clubs, et qu'on se disposait à mourir plutôt que de remettre le gouvernement à la démente ou à la terreur ?

» Où étiez-vous au 15 mai, quand après une surprise déplorable de l'Assemblée encore découverte, on soulevait Paris d'une sainte indignation et on marchait à la tête de son infatigable population pour reconquérir le gouvernement des hommes de bien sur l'Hôtel-de-ville ?

» Où étiez-vous aux journées sinistres de juin, quand le gouvernement que vous accusez, après avoir nommé un chef militaire et appelé plus qu'à temps les troupes, montait à cheval à la tête des premières et des dernières colonnes de la garde nationale, de la garde mobile et de la ligne, pour offrir du moins son sang à la société en péril ?

» Où étiez-vous, quand il reconquerrait Paris sur la barbarie, et quand, après l'avoir reconquis, il mettait, par la main du général qui avait combattu

sous lui et après lui, la sédition bouillonnante encore en état de siège ?

» Où étiez-vous quand ce second gouvernement de la République déjà assise, représentée et défendue, préparait la Constitution, dont le pouvoir exécutif actuel est sorti tout armé, tout organisé, tout servi, sans autre peine que de penser, de donner un ordre à cinq cent mille hommes et d'être honoré et obéi ?

» Il me semble que ce sont là des actes de la révolution, de la République, des dictatures, des pouvoirs successifs, de l'Assemblée constituante, des ministres, des orateurs, des généraux de l'armée, de la garde nationale, de la nation elle-même qui mériteraient un peu moins de dédain de la part de ces publicistes de l'oubli. Il me semble aussi que dénigrer et calomnier tout le passé de la République, ce n'est pas le moyen de donner foi dans son avenir. »

## XII

Non, ce ne sont pas là des conseils utiles à donner

à la classe conservatrice en France ; on l'exalte ainsi et on la trompe. On lui dit : « Voilà une forêt de baïonnettes ; embusquez-vous impunément derrière et insultez de là sans danger le gouvernement qui vous a sauvé et qui pouvait seul vous sauver depuis février. » Cela n'est ni juste, ni généreux, ni prudent. Car, qui vous dit que tel ou tel autre gouvernement que vous rêvez pourra vous sauver encore, vous sauver longtemps, vous sauver toujours ? N'y avait-il pas aussi une forêt de baïonnettes autour de Charles X la veille des journées de juillet ? une forêt de baïonnettes autour de Louis-Philippe la veille de février ? Des baïonnettes ne prouvent rien et ne sauvent rien : ce sont les idées qui sauvent, et c'est la sagesse qui maintient.

Les idées, les tendances et les colères de la classe conservatrice en France, depuis deux mois, sont l'inverse des idées, des tendances et des modérations qui peuvent et qui doivent la sauver.

Vous devriez vous dire tous les jours : « Nous avons été préservés en février d'un cataclysme tel que les siècles n'en présentent pas de pareil à l'imagination d'une société ! Notre gouvernement s'était tout à coup affaissé sur sa base, menaçant de nous

engloutir dans le vide que la chute soudaine d'un gouvernement creuse toujours autour de lui. La Révolution française reprenait un de ses accès de croissance dix-huit ans comprimés, mais qui pouvait devenir, par sa longue compression même, un accès de démence sociale et de démagogie sans pitié. La question fondamentale sur laquelle repose le monde ancien et nouveau, la question de la propriété était soulevée et agitée depuis ces dix-huit ans dans les livres, dans les journaux, dans les sectes, dans les sociétés secrètes et armées, elle était résolue théoriquement contre nous. La guerre sourde au capital était proclamée; la nature industrielle plus qu'agricole de la France nouvelle, en créant des milliers d'ateliers, d'usines, de fabriques, en y recrutant, sans mesures et sans prévoyance, un peuple affamé par le moindre chômage, fanatisé par l'amour du gros salaire et aiguillonné par le contraste du grand luxe et des grandes misères, avait aggravé la situation. Une crise commerciale tous les jours croissante, depuis quinze mois, une disette d'un an qui avait fait sentir la faim et exporter le capital, la compliquait et l'envenimait encore. Un prolétariat immense, impatient, tra-

vaincu, discipliné en partie par les chefs de sectes, se trouvait armé et vainqueur en face de la société propriétaire, découverte et momentanément désarmée. A quelles exigences, à quelle folie, à quelles spoliations, à quels excès ne pouvaient pas se porter, s'ils l'avaient voulu, ces soldats des *Marius* du socialisme, heureusement plus sages et plus intelligents que leurs chefs ? A quelles concessions forcées n'aurait pas condescendu la classe conservatrice et propriétaire pour préserver ses lois sociales, ses droits acquis, ses capitaux décimés, ses champs enviables, ses foyers gardés par la seule innocence de ce peuple ?

« Eh bien, tous ces fléaux ont été écartés de nous, de nos enfants, de nos familles, de nos foyers, et par quel moyen ? Par la légitime espérance donnée à ce peuple, à ce prolétariat, modéré, humain, intelligent par excellence alors, que la société respectée et gardée par lui se souviendrait de sa modération ; qu'une fois qu'elle serait reconstituée en gouvernement fort, elle rendrait justice, honneur et amour à cette patrie du peuple non possédant ; qu'elle adoucissait pour lui, autant que possible, les dures conditions d'inégalité forcée que la nature et le

temps ont établies entre les hommes ; qu'elle lui prodiguerait non les folies du socialisme radical, mortelles à tous et surtout aux prolétaires, mais l'enseignement, le secours, le travail, l'assistance, la fraternité du sentiment sous toutes ses formes ; qu'elle n'essayerait pas de lui ravir sa République et son droit de suffrage universel, cette garantie de toute justice, ce gage de toute égalité pratique, cet instrument de tout progrès ; en un mot, que la classe possédante, inviolable, et la classe non possédante, aidée et assistée, se fondraient comme elles doivent le faire en un seul peuple, en une seule famille unie par le cœur, où les aînés du bien-être, du capital et de la civilisation servent de tuteurs à ceux qui sont nés après eux aux droits communs, et leur tendent la main pour les élever à la même dignité de citoyens, à la même aisance relative de propriété ou de travail. »

### XIII

— Voilà ce que vous vous disiez alors, et voilà ce que vous devriez vous redire tous les jours si vous

voulez, par un traité de paix sincère et durable, prévenir des révolutions sociales moins modérées, moins bien dirigées peut-être que la révolution que vous venez de traverser. La paix ou la guerre, le travail ou le marasme, l'ordre ou l'anarchie, l'amélioration des conditions sociales de tous ou des accès renouvelés d'anarchie, suivis de l'écroulement des industries, des fortunes, des existences, sont tout dans ce mot : Fusion des classes, concorde des intérêts, transaction amiable et juste entre les droits réciproques, concessions des deux parts à la société, nécessaires aux prolétaires comme aux possédants.

#### XIV

Or, sont-ce là les tendances qu'on vous inculque ? les sentiments qu'on vous souffle ? le langage qu'on vous prête depuis six semaines dans les journaux que vous soldez et dans ces réunions de flatteurs de vos ressentiments et de vos rancunes que vous encouragez de vos applaudissements ? Sont-ce là les vérités sévères qu'on vous présente dans ces pam-



phlets, dans ces libelles effrontés, dans ces *satires ménippées* de la République et du peuple honnête que vous faites réimprimer par souscriptions pour prêter des ailes à de hideuses calomnies contre ceux qui gardaient vos vies et vos portes? Sont-ce là les modérations, les justices, les reconnaissances, les réciprocités de bon vouloir dont vous nourrissez l'opinion pour qu'elle se tempère et se calme par la conciliation des deux moitiés du pays? Sont-ce là les actes de foi que vous faites pour rassurer l'esprit inquiet des masses sur la conservation de cette République qui fut le traité de paix entre vous et le prolétariat? traité de paix que vous baisiez alors et que vous croyez pouvoir bafouer et déchirer si témérairement aujourd'hui?

Ah! je ne sais pas jusqu'où vos meneurs et vos flatteurs vous pousseront dans cette voie fatale. Je ne sais pas s'il viendra un jour où, après vous avoir ainsi enivré d'une force matérielle et précaire, où, après vous avoir fait perdre la mémoire, ils vous feront perdre le sens commun et vous porteront au dernier acte de suicide et à la dernière folie, à la folie d'une confiscation subreptice et violente de la démocratie punie d'avoir été modérée et loyale. Mais

ce que je sais, c'est que, si vous vous prêtez plus longtemps à ces adulations des parasites de tous les régimes, ils vous mènent à trois mois d'un faux triomphe et ensuite à des abîmes où la République modérée, si honnie aujourd'hui par vous, vous apparaîtra comme un rivage de salut que vous n'auriez jamais dû quitter et que vous ne pourrez peut-être jamais de nouveau atteindre.

## XV

Réfléchissez pendant qu'il en est temps encore ! Je n'ai aucun intérêt à vous tromper ; je suis de vous et avec vous ; mes foyers sont les vôtres ; j'ai vu de plus près que vous, par le hasard d'une révolution qui m'avait jeté dans son cratère, ces masses du peuple qui semblent aujourd'hui, dans vos journaux, n'avoir plus d'autre droit que d'être insultées par des plumes vénales ; ces masses du peuple, mille fois plus pénétrées de bons instincts, de lumières du cœur sinon de l'esprit, mille fois plus honnêtes, plus résignées, plus religieuses, plus dévouées, plus hé-

roïques dans le dévouement à la société, que ceux qui les pervertissent en leur enlevant l'estime d'elles-mêmes comme vous le faites tous les jours. Quand ces masses se sont égarées aux souffles confus des jours révolutionnaires, quand d'imperceptibles factions parmi elles ont essayé de les précipiter dans la démagogie et dans le sang dont on ne se lave jamais, quand les sectes absurdes ou perverses du socialisme chimérique ou envieux leur ont soufflé momentanément des vertiges qui auraient fait chanceler le sol lui-même et rejeté la civilisation dans l'état sauvage, quand les clubs terroristes ont tenté de les entraîner dans ces tourbillons de paroles à travers lesquels on leur montrait la hache et l'échafaud, ces outils du crime, comme des outils de nivellement et de fraternité, j'ai osé leur dire en face la sévère et terrible vérité. J'ai donc le droit de vous la dire à vous-mêmes et je vous la dis aujourd'hui !

Si vous ne vous modérez pas, si vous ne refrénez pas par le dégoût les ressentiments et les témérités qui signalent depuis six semaines vos journaux favoris ; si vous continuez à inquiéter les populations sur votre acceptation de ce traité de paix et d'égalité entre les deux moitiés de la France, qui s'est appelé

la Constitution et la République ; si vous persévérez à encourager les folies des incrédules à la démocratie dans la presse, dans les réunions, dans les conseils, dans les tribunes, dans les majorités impatientes ; si vous allez plus loin et si vous triomphez par une surprise quelconque, militaire, parlementaire, personnelle ou autre de la République, vous ne saurez que faire le lendemain de votre triomphe ; vous vous retrouverez avec étonnement d'abord et avec terreur ensuite maîtres d'un gouvernement, isolés du peuple, avec quelques hommes d'État, quelques soldats et quelques salons autour de vous, et avec une nation de trente-six millions d'âmes en face. Vous vous regarderez quelque temps immobiles. Puis vous vous compterez et tout sera dit !... Vous disparaîtrez dans votre triomphe, et la République reviendra comme reviennent les reflux des éléments contre une digue trop faible, en la submergeant.

Oui, la République reviendra ; mais comment reviendra-t elle ?... C'est là toute la question. Croyez-moi, pensez-y ; c'est une voix amie qui vous appelle à réfléchir. Ne tentez pas les secondes révolutions.



# LIVRE QUINZIÈME

---

## RÉFUTATION

DE

QUELQUES CALOMNIES CONTRE LA RÉPUBLIQUE.

---

I

1<sup>er</sup> Avril 1850.

Un écrit étrange vient de paraître dans une revue anglaise d'une immense publicité. L'origine qu'on lui donne ne permet pas de le confondre avec ces innombrables pamphlets anonymes ou pires qu'anonymes par lesquels on déverse l'odieux, le ridicule ou la calomnie sur les premiers actes de la révolution et sur les hommes qui l'ont saisie à sa première heure et qui l'ont dirigée et transformée en

gouvernement. Une autre revue française très-répandue et justement accréditée, la *Revue Britannique*, transmet aujourd'hui à ses lecteurs cette pièce importante. On ne peut la comparer qu'à l'opuscule royal publié par Louis XVIII, en 1817, sur sa fuite de Paris et sur ses aventures de Paris à Bruxelles en compagnie du comte d'Avaray. De pareils livres, authentiques ou non, ont toujours un immense retentissement, ils deviennent quelquefois des documents adoptés de confiance par l'opinion et par l'histoire. Il importe donc de ne pas les laisser passer sans examen et sans rectification.

Voici textuellement la note dans laquelle la *Revue Britannique* explique au public la filiation et le degré d'authenticité de ce curieux document. Nous n'y ajoutons rien, nous n'en retranchons rien, nous laissons à son savant et spirituel rédacteur, M. Amédée Pichot, la responsabilité entière de ses informations.

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

## LE DÉPART DE LOUIS-PHILIPPE

APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1848

(Note du directeur de la REVUE BRITANNIQUE).

« Le lecteur aura bientôt compris pourquoi l'article que nous allons reproduire textuellement et *in extenso* a toute l'importance d'un document historique.

« Les journaux de Londres et notre correspondance particulière nous ont confirmé simultanément l'authenticité des détails qu'on y trouve révélés pour la première fois. Nous pouvons sans indiscretion dire ici que l'auteur anglais est M. Croker, ex-secrétaire de l'Amirauté, un des rédacteurs les plus anciens de la grande revue des torys, la QUARTERLY REVIEW, tory exalté lui-même, et se déclarant *légitimiste* (ce qui n'est pas être hostile à la dynastie régnante, depuis qu'il n'y a plus de prétendants en Angleterre).

« Avec ses opinions bien connues, M. Croker avait



plus d'une fois, de son propre aveu, jugé sévèrement les actes de Louis-Philippe pendant les dix-sept ans de son règne : mais, habitant une campagne dans le voisinage du château de Claremont, il a rencontré Louis-Philippe, lui a été présenté, et, en l'écoutant, il n'a pas tardé, comme il l'avoue, à modifier son opinion sur le caractère et la politique du monarque exilé..... S'étant chargé de rendre compte, dans la *Quarterly Review*, des ouvrages qui forment le texte de son article, M. Croker avait prié le roi et les personnes de sa famille de lui fournir quelques notes. Louis-Philippe lui a communiqué son propre journal. C'est cette communication qui prête une authenticité historique aux détails du départ du roi, formant la seconde partie de cet article, la première appartenant plutôt à la polémique.

« Notre intention avait été d'abord d'élaguer du récit même de M. Croker tout ce qui répugne à nos propres habitudes de critique ; mais en altérant la pensée et les expressions de l'auteur anglais, nous contractions avec lui une solidarité qu'il ne nous convient d'accepter directement ni indirectement.

« Tout en regrettant ce qui pourra blesser ici quelques personnes et quelques opinions, par une

condamnation souvent trop collective, nous restons fidèles à l'impartialité du recueil dont la direction nous est confiée, fidèles à nos propres jugements sur les hommes et sur les choses, toujours prêts, par conséquent, à accorder à tous le bénéfice de notre publicité périodique. Nous réfutons d'ailleurs ainsi l'assertion de M. Croker, qui croit la liberté de la presse bâillonnée par la République.

« M. Croker traduit généralement en anglais les extraits des ouvrages français qu'il cite, soit pour les réfuter, soit pour fortifier par ce témoignage ses renseignements particuliers. C'était un devoir de rétablir le texte de ces citations, sans égard pour quelques légères inexactitudes verbales de la traduction anglaise, inexactitudes qu'il faut croire involontaires. Nous espérons que notre propre traduction, œuvre de deux plumes, mais revue et coordonnée par une, sera reconnue aussi exacte que possible par M. Croker lui-même. Nous avons quelque droit de le dire, lorsque nous nous sommes plus d'une fois fait violence pour ne pas affaiblir certaines invectives qui répugnaient à notre style et surtout à nos affections sincères pour un de ces noms glorieux, puissants hier, impopulaires au-

jourd'hui, que nous n'avons pas flagornés *hier*, que nous n'insulterions pas *aujourd'hui*. »

M. de Lamartine, objet principal de ces *calomnies* et de ces *invectives*, supportant tout sans récrimination pour lui-même, mais ne supportant rien pour la révolution qu'on veut déshonorer, a été sommé de répondre à cet écrit. Il l'a fait dans une lettre adressée à la *Revue Britannique* et à la *Revue Anglaise*. Voici cette lettre : elle formera notre principal article du numéro de mai.

---

A M. Amédée Pichot, rédacteur de la *Revue Britannique* :

MONSIEUR ET ANCIEN AMI,

Si le document que vous empruntez à la *Revue Anglaise* émanait réellement d'une main ou d'une conversation royale, voici ce que j'y répondrais :

Les cœurs honnêtes ne connaissent pas le *Væ victis!* Si j'ai respecté le roi dans sa puissance, je le respecte bien plus dans sa déchéance. La majesté a des droits, l'infortune a des saintetés. C'est dans ce

sentiment que je vais examiner le document dont vous cherchez la source si haut. Mais ce sentiment ne doit pas aller jusqu'à laisser fausser des faits historiques et avilir des hommes qui, s'ils n'ont pas de place dans les chronologies royales, en ont une qu'ils veulent conserver dans l'estime des honnêtes gens.

Je passe donc sur soixante pages de ce que vous appelez si justement *invectives*, et je croirais faire la plus cruelle offense au prince qui fut roi, si j'en attribuais une seule ligne à son inspiration. Les princes détrônés ont le droit trop chèrement acquis de maudire les révolutions qu'ils ont faites et de rejeter leurs fautes sur ceux qui ont eu à porter le poids des ruines de leur trône et de leur gouvernement écroulés. Mais ces princes ont pour excuse les erreurs et les illusions qui assiègent les cours, ils ont pour vengeance le bien qu'ils ont pu faire, le mal qu'ils ont pu empêcher pendant leur règne ; ils ont pour asile le silence et la dignité historique de ces grandeurs qui ne se dégradent pas même en tombant. Je suis convaincu que ce prince n'en cherchera jamais d'autres ; mais en fût-il autrement, cela ne changerait rien à mon langage. Aux impu-

tations d'un roi sur le trône, je répondrais par la fierté des représailles ; aux insultes d'un roi sans couronne, je répondrais encore en m'inclinant.

Passons donc aux faits : ils exigent seuls qu'on s'inscrive en faux contre l'écrivain, quel qu'il soit, qui les a si mal connus ou si odieusement altérés.

L'écrivain accuse Lamartine « d'avoir évoqué et déchaîné, de concert avec les conspirateurs, les instruments de massacre et de pillage en février 1848 (page 11), d'avoir créé un règne de terreur n'admettant d'autre désordre que le sien ; d'avoir enrôlé dans la *garde mobile* vingt-quatre mille des pires émeutiers ou bandits de la révolution (page 25), d'avoir eu pour second, lors de l'invasion de la Chambre des députés, un garçon boucher brandissant un couteau (page 47) ; de n'avoir aboli l'échafaud et repoussé la terreur que parce qu'il sentait l'avoir mérité pour lui-même, et de n'avoir été humain que par conscience (page 53) ; d'avoir cherché à faire obstacle au départ du duc de Nemours, des princes, des princesses, du roi lui-même (page 55) ; il affirme que des ordres du gouvernement provisoire étaient donnés, *enjoignant aux gardes-côtes d'apporter la plus grande vigilance à empêcher l'évasion des fugi-*

*tifs politiques*; de n'avoir pas donné avis à Louis-Philippe et à ses amis de la sauvegarde que le Gouvernement provisoire leur avait au contraire préparée; un message bien intentionné aurait sans doute, ajoute l'écrivain, pu trouver ce prince dans les huit jours de son royal pèlerinage. M. de Lamartine ne paraît avoir rien fait non-seulement pour procurer des moyens de fuite au roi, mais même pour les faciliter au besoin; la famille royale ne vit aucune trace de la protection de M. de Lamartine; *mais au contraire*, après avoir subi une foule de persécutions et de dangers sans exemple dans l'histoire, à moins de nous reporter au règne de la terreur n° 1, etc. (page 67). Pourquoi tous ces sentiments généreux restèrent-ils enfermés dans le sein ou dans le pupitre de M. de Lamartine, et ne furent-ils révélés que lorsqu'ils ne pouvaient plus servir qu'à la satisfaction de sa vanité personnelle?... Le roi courait le danger presque certain d'un assassinat; tous les actes publics du gouvernement, cette circulaire envoyée aux ports, ces mandats d'arrêt lancés simultanément à Paris contre la duchesse d'Orléans et contre les ex-ministres, tous ces actes, disons-nous, tendaient à pousser la population à des violences de ce

genre; les sentinelles furent doublées sur toute la côte, les routes qui conduisaient au port soumises à une surveillance plus rigoureuse (pages 67, 69). » Enfin l'écrivain, forcé de reconnaître les termes de respect dans lesquels M. de Lamartine parle des malheurs et même des fautes du roi, pervertit jusqu'à ce respect et l'attribue à la prudence de la peur qui demande grâce d'avance à l'éventualité des restaurations. « Nous soupçonnons, dit-il textuellement dans plusieurs endroits, et entre autres page 27, un autre motif à ce panégyrique presque sans distinction. M. de Lamartine n'a peut-être pas sérieusement renoncé au jeu des révolutions; il a disparu dans la vague, mais il peut remonter à la surface : encore quelques tours de la roue de fortune, le comte de Paris peut rentrer aux Tuileries, etc. Si la politique de M. de Lamartine n'est pas très-profonde, elle est conforme du moins à la célèbre maxime de la Rochefoucault : « Vivez avec vos amis comme s'ils devaient un jour devenir vos ennemis, et avec vos ennemis comme s'ils devaient un jour devenir vos amis. » *Bridonne*, dans ses *Voyages*, parle d'un Anglais original qui, à Rome, ne manquait jamais d'ôter son chapeau à la statue de Jupiter. Quelqu'un lui

ayant demandé pourquoi : — Qui sait, répondait-il, si cette divinité ne pourra pas être un jour réintégrée dans son temple ? Peut-être alors se souviendra-t-il de ceux qui auront été polis envers lui dans sa disgrâce ? — C'est ainsi que M. de Lamartine ôte son chapeau à Jupiter, etc. » (page 28).

Voyons si ces imputations odieuses ou ridicules, en ce qui touche les actes du gouvernement provisoire relativement à la famille royale, ont d'autres fondements que la plus malveillante et la plus ingrate récrimination de la part de M. Croker. Voyons comment M. de Lamartine entre autres, si spécialement cité, a créé le désordre du 24 février, évoqué le meurtre et le pillage, favorisé les desseins sinistres contre la famille royale, envoyé des ordres pour l'arrestation des fugitifs, prolongé leurs anxiétés dans leur fuite, suspendu l'exécution des mesures secrètes et protectrices décrétées par le gouvernement provisoire pour préserver cette famille d'un outrage, la République d'une honte. Voyons s'il a gardé dans son sein ou dans son pupitre les ordres préparés pour la sécurité du roi et des princes, et par la faute de qui ce prince a erré plusieurs jours sur la côte de France dans l'appréhension des pour-



suites d'un gouvernement qui ne cherchait sa trace que pour hâter, protéger et entourer de sécurité et de dignité son départ. Voyons enfin si M. de Lamartine, qui n'avait pas ôté son chapeau pendant quinze ans à Jupiter régnant, dispensateur des dons et des faveurs du trône, n'a pas ôté son chapeau à la fortune tombée, et n'a pas fait tout ce qu'il était en lui pour enlever tout péril et toute aspérité à la triste route de l'exil. C'était son devoir plus qu'à tout autre acteur de cette révolution. On va voir pourquoi.

Je rétablis les faits et je n'en cite aucun sans citer en même temps les témoins et sans provoquer le témoignage.

## II

Ma famille maternelle était attachée, avant 1789, à la maison d'Orléans. Elle en avait reçu des honneurs, des titres, des bienfaits dont le souvenir s'était transmis en moi avec le sang. Ces souvenirs me commandaient une reconnaissance, contre laquelle le cours des générations ne prescrit pas dans les

cœurs bien faits. La famille de mon père ne devait rien à ces princes. Elle était dévouée, au contraire, aux rois légitimes, à leur malheur, à leurs échafauds ; elle nourrissait contre la maison d'Orléans ces ressentiments et ces répugnances imméritées (puisque les fautes sont personnelles), mais instinctives, que cette branche révolutionnaire de la maison de Bourbon avait inspirés aux royalistes.

En 1830, au moment de l'avènement au trône du duc d'Orléans, je servais dans la diplomatie. Je venais d'être nommé ministre en Grèce ; j'appris à l'étranger la révolution de juillet. Le caractère de cette révolution, qui se contentait de prendre un trône au neveu pour le donner à l'oncle, me répugnait. Je ne voulus pas y tremper, même par le silence. Je vins à Paris, je me rendis chez M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères. Je le priai de faire accepter, au nouveau roi, ma démission. « Je reconnais, dis-je, le droit des nations de changer leurs dynasties, je ne conteste pas avec les faits, mais je ne me prostitue pas à leurs caprices ; je ne veux pas être un parasite de la fortune. »

M. Molé m'engagea à écrire moi-même, si je persistais, une lettre au roi pour lui faire agréer ma

démission. Je le fis. Le ministre remit ma lettre à ce prince, au conseil. Le roi la lut, loua la convenance des termes, et me fit dire qu'il désirait me voir. Je remerciai le ministre de la communication qu'il me fit de la part du roi. Mais je m'abstins d'aller aux Tuileries ; je quittai la France et je voyageai trois ans.

A mon retour, je fus nommé député. Je ne m'associai ni à l'opposition ni à la majorité. Je restai isolé pour rester libre, laissant à part toute question de dynastie et votant tantôt pour et tantôt contre les projets du gouvernement, selon qu'ils me paraissaient utiles ou nuisibles aux intérêts généraux et permanents du pays. Je m'abstins avec un scrupule sévère de tout rapport avec la cour, le roi, la dynastie. Je reçus des reproches de cette réserve. Ces reproches ne changèrent rien à mon attitude.

Deux fois, dans des circonstances graves, le roi me fit appeler. Dans des entretiens très-long, très-intimes et très-bienveillants, ce prince déploya cette rare puissance de parole, de discussion et de séduction, dont la nature et l'expérience l'ont doué, pour me déterminer à me rattacher à son gouvernement et à paraître à sa cour. Je fus ému, reconnaissant,

mais inflexible. « J'aurais moins de force, lui dis-je, pour servir mon pays, et même votre gouvernement, si je consentais à aliéner mon indépendance. Les convictions désintéressées sont quelquefois des appuis utiles pour un gouvernement; les autres convictions paraissent des complaisances. Je ne suis point hostile, mais je veux rester indépendant. »

## III

La coalition parlementaire, véritable date de l'ébranlement de la monarchie, se forma. C'était la ligue confuse de tous les éléments les plus incompatibles et les plus dissolvants, de toutes les oppositions radicales et de tous les mécontentements personnels ralliés pour saper, dans une agression commune, la prérogative constitutionnelle du roi et le ministère de M. Molé. Je combattis presque seul, pendant deux ans, la coalition dont je pressentais nettement la portée qu'elle ne sentait pas elle-même. Je défendis gratuitement le ministère Molé sans m'engager avec lui, et blâmant même haute-

ment à la tribune quelques-uns de ses actes. La Constitution ne fut défendue par personne plus énergiquement que par moi. Le roi m'en fit faire des remerciements ; il m'appela pour me les adresser lui-même. Je montrai dans cet entretien la même sensibilité à sa bienveillance et la même inflexibilité à ses entraînements.

Enfin la coalition triompha. Je la combattis victorieuse, comme je l'avais combattue agressive. Je parlai avec force et obstination contre les fortifications de Paris, prélude de despotisme militaire. Le roi m'appela de nouveau pour me convaincre de la nécessité de cette œuvre de prédilection de sa pensée. Il me retint une matinée entière ; il me charma par les ressources de sa dialectique, il ne me convainquit pas.

#### IV

Après le renversement du ministère de la coalition par moi et par les 221 députés constitutionnels, on me conjura d'accepter ma part dans les dé-

pouilles, en prenant un ministère dans la nouvelle administration. Je refusai.

M. Guizot revint de Londres. A son retour et après avoir pris possession de la direction des affaires, il me fit l'honneur de venir chez moi, à deux reprises, pour m'engager à faire acte d'adhésion au gouvernement, en acceptant une des grandes ambassades qu'il était autorisé à m'offrir de la part du roi. Je le remerciai et je lui dis : « Assurez le roi que mon intention est de soutenir le nouveau ministère contre les assauts et les ressentiments de la coalition, si elle se reforme, parce que je crois cette ligue un principe de crise pour le pays ; mais je veux le faire de mon propre mouvement et dans la plénitude de ma liberté. Je ne serais plus libre, si je me laissais lier par une reconnaissance quelconque envers la couronne ; gardez ces ministères ou ces ambassades pour les hommes importants que vous aurez besoin de retenir ou de rallier au gouvernement par des liens de cette nature. Je n'accepterai rien. »

M. Guizot insista. Il me représenta avec raison que l'appui d'un homme politique n'était constaté aux yeux de l'opinion, qu'autant que cet homme politique acceptait une solidarité officielle avec le gouver-

nement. Il ne négligea rien pour me convaincre; enfin il ajouta : « Le roi m'autorise à vous dire que si ces ambassades, les plus hautes qu'il y ait à offrir à un diplomate, ne vous paraissent pas équivalentes à l'importance du rôle que vous venez de remplir ou même aux convenances personnelles de votre fortune, il est prêt à y ajouter en dignités ou en appointements de surrogation, tout ce qui pourra compléter à vos yeux ces situations. — Je répétais à M. Guizot ce que j'avais dit au roi, c'est-à-dire que je ne voulais me lier à aucun prix au gouvernement. » Tout fut dit.

## V

Je continuai à soutenir, pendant quelques sessions, le ministère contre la coalition qui se dissolvait. Puis le ministère me paraissant s'égarer et reprendre la voie des abîmes, je le combattis de mon point de vue de démocratie progressive, mais sans aucune affiliation avec l'opposition.

Les choses en étaient là, quand les oppositions

parlementaires, débris de la coalition, et les journaux coalisés, ouvrirent, en 1847, la campagne de l'agitation du pays par les banquets. Non-seulement je ne m'y associai pas, mais, quoique adversaire de la politique anti-réformiste, aveugle et incorrigible du gouvernement, je parlai et j'écrivis contre cette *mêlée* des oppositions qui, ne pouvant rien produire de concordant comme ministère, ne pouvait produire qu'une révolution. Je déclarai que cette agitation sans formule commune me paraissait confuse, téméraire, extra-constitutionnelle. Je n'assistai à aucun banquet politique dans mon propre département. Je protestai contre ceux de Dijon, de Châlon, d'Autun. (Voir mon discours et mes articles de septembre et octobre 1847.) Je ne parus qu'au banquet personnel et littéraire qui me fut offert par mes concitoyens de Mâcon, à la condition que le maire de la ville et moi nous aurions seuls la parole. On peut lire mon discours; partout on y verra que j'y combats les tendances anti-réformistes du gouvernement; mais en insistant sur la nécessité et sur la possibilité de ramener ce gouvernement au vrai de sa situation par l'action parlementaire, sans l'ébranler ni le renverser par une agitation désespérée.



Revenu à Paris quelques jours avant le 24 février, je persiste dans la même ligne. Je demande seulement, avec M. Duvergier de Hauranne et les hommes qui voient s'amonceler l'orage, que le gouvernement vide le conflit en présentant une loi sur le droit de réunion contesté alors aux députés eux-mêmes. Le gouvernement s'y refuse. — Je me range alors du côté des députés et des pairs qui refusent de céder sans loi le droit de réunion à l'arbitraire des ministres. Nous sommes abandonnés par l'opposition elle-même. On renonce à tout acte de protestation. Tout semble fini. Cependant l'agitation s'accroît ; l'opposition, la garde nationale et le peuple prennent pour mot d'ordre le cri de *Vive la réforme !* L'insurrection, vague et divergente, paraît apaisée par un changement de ministère, sous la pression d'un soulèvement, le 23 au soir. Étranger à tous les éléments dont l'insurrection se compose, et ne sachant les événements que par la rumeur publique, je me réjouis de l'apaisement de l'émotion populaire. L'événement du boulevard la réveille. Paris est couvert de troupes ; la nuit fait trêve au combat ; je crois comme tout le monde le gouvernement armé de forces surabondantes et maître de la situation.

Le 24, à midi, on vient m'annoncer que la Chambre des députés est menacée d'être envahie; quoique malade, je m'y rends pour partager le sort ou le danger de mes collègues; les troupes s'ouvrent ou se replient; les chefs, sans ordres, hésitent à prendre sur eux la direction que nul ne leur donne; la garde nationale intervient entre le peuple et l'armée, le roi se retire avec sa famille; la Chambre est forcée; plus de royauté dans Paris, plus de gouvernement dehors, plus de ministres dedans, plus de constitution nulle part, plus de forces militaires pour couvrir la représentation nationale; le peuple en armes dans l'enceinte; la duchesse d'Orléans, exclue de la régence par la loi imprévoyante de son beau-père, sans titre légal par conséquent pour revendiquer le gouvernement; le duc de Nemours, régent de droit, mais ne pouvant même faire valoir son titre, et se bornant à couvrir courageusement de sa personne sa belle-sœur et son neveu; le président de l'assemblée mis en joue et expulsé par la violence de son siège; les députés se retirant dans l'impossibilité de délibérer constitutionnellement; deux des pouvoirs politiques anéantis; le troisième envahi et asservi; des orateurs à la tribune, ou sur

leurs bancs, demandant d'urgence un gouvernement provisoire ; moi, immobile, muet, spectateur de cette scène de ruine, réfléchissant en moi-même sur le meilleur parti à prendre pour saisir cette anarchie et sauver des dernières catastrophes cet empire. Voilà littéralement ma situation à deux heures après midi, le 24 février 1848. Je réfléchis, je suis appelé par mon nom à la tribune ; je n'hésite plus, j'y monte, je me prononce d'instinct et d'urgence pour la création immédiate d'un gouvernement de nécessité, d'un gouvernement provisoire chargé d'éteindre le sang, de contenir l'anarchie, de gouverner la crise, de prendre les mesures de salut public, de consulter la nation, de renvoyer la souveraineté abdiquée et perdue à sa source, la nation, et de préserver la société par la seule main assez forte pour le faire, par la main du peuple lui-même.

Voilà mon rôle exact et complet avant et pendant les journées de février. Une fois la Constitution renversée sous le trône d'un roi qui n'avait pas su la défendre, y avait-il en France un homme politique, un citoyen plus libre que moi de tout engagement, de tout lien, de toute dépendance d'esprit ou de cœur envers la dynastie d'Orléans ? Je le demande à

tout homme de bonne foi, je le demanderais au prince lui-même.

J'avais passé quinze ans à réserver cette indépendance aux dépens de toutes mes ambitions, de toutes mes fortunes politiques. Je m'étais refusé obstinément aux avances du roi et de ses ministres ; je n'avais voulu avoir aucun rapport avec les princes et avec la cour ; je ne connaissais la duchesse d'Orléans que par la renommée, par l'intérêt qu'elle inspirait à tous et par l'attendrissement sur ses infortunes ; convaincu le 24 février, à deux heures, que la proclamation tardive d'un gouvernement de femme et d'enfant serait la perpétuité d'une révolution irritée par ce faible obstacle et qui l'emporterait trois jours ou trois mois après dans des flots de sang, avais-je le droit de sacrifier une nation à un attendrissement ? Avais-je une couronne à donner à tel héritier de branche illégitime contre tel autre ? Avais-je l'obligation de reconstituer une dynastie de 1830 contre une dynastie de 1815 proscrite ? Étais-je l'homme-lige d'une usurpation ou d'une légitimité ? Non. Je ne devais de dynastie à personne ; et je dirai plus, moi qui n'avais jamais désavoué mes respectueux souvenirs pour l'enfant proscrit

en 1830, si j'avais eu une dynastie à donner, ce n'est pas à la branche illégitime que j'aurais restitué la propriété vacante d'un trône.

Mais il était évident pour moi qu'il ne fallait restituer tout qu'à la souveraineté imprescriptible de la nation.

C'est ce qui fut fait, non par moi, mais par le cri du bon sens et du salut public.

Quel droit l'écrivain auquel je m'adresse a-t-il donc de me contester une liberté de détermination, qui ne relevait que de ma conscience et non de lui ?

## VI

Maintenant suivons l'écrivain dans ses souvenirs sur la route du roi vers la côte d'Angleterre, et voyons de quelles persécutions comparables à celle de *la terreur* n° 1, selon ses expressions, la République s'est souillée envers sa famille et lui !

Voyons s'il est vrai que la révolution, acharnée contre un prince fugitif et contre une famille innocente, se soit déshonorée envers la majesté, la vieil-

lesse, l'enfance, le malheur, le sexe, par des sévices qui rappellent les profanations du sang royal à d'autres époques? Voyons si *les dictateurs* de février ont cherché à faire obstacle au *départ du duc de Nemours, des princes, des princesses, des enfants du roi lui-même*? Voyons *s'ils ont donné les ordres les plus sévères pour empêcher l'évasion des fugitifs*? Voyons si *Lamartine, entre autres, est coupable de n'avoir pas donné avis au roi de la sauvegarde qu'il avait demandée au gouvernement pour ce prince par un message bien intentionné? s'il n'a rien fait pour procurer au roi des moyens de fuite*? Voyons si *ces sentiments généreux restèrent enfermés dans le sein ou dans le pupitre de Lamartine? et s'il n'en a parlé depuis que pour la satisfaction de sa vanité personnelle*? (Page 8 du récit.) Voyons enfin si *tous les actes de ce gouvernement, cette circulaire envoyée aux ports, ces mandats d'arrêt lancés à Paris contre la duchesse d'Orléans et contre les ex-ministres, ne tendaient pas à pousser la populace aux violences et à faire courir au roi le danger presque certain d'un assassinat?* etc., etc. Quand on imprime de pareilles accusations pour l'Angleterre, à trente mois des événements et à quelques lieues de Paris, il faut trop compter sur la crédulité de l'Angleterre et sur le

silence de Paris. Mais la France ne doit pas se laisser dénaturer à ce point dans sa révolution devant l'Europe. Si l'écrivain est mal informé, il faut qu'il apprenne ; s'il est le calomniateur d'une nation, il faut qu'il soit démenti. Il ne le sera pas par des assertions, mais par des faits et des témoignages. Voici les faits et les témoins.

## VII

Aussitôt que les quarante-huit premières heures de l'explosion et de la confusion révolutionnaires, heures pendant lesquelles le gouvernement, englouti dans le foyer de l'Hôtel-de-Ville, était sans communication avec l'extérieur de Paris et uniquement absorbé dans ses efforts pour arrêter le sang, éteindre le feu, assurer les subsistances, renouer les fils de l'administration, recréer un ordre instantané, se faire reconnaître et obéir lui-même, furent passées, le gouvernement s'occupa du sort du roi fugitif et de sa famille. Il savait déjà par des confidences vagues que la duchesse d'Orléans, protégée par des députés

courageux, par quelques officiers fidèles de sa maison, par quelques citoyens dévoués et par le général Courtais lui-même, nommé commandant de la garde nationale, avait trouvé un premier asile aux Invalides ; que cette princesse était partie de là nuitamment avec son fils sous la garde de M. de Montesquiou ; on supposait que c'était dans l'intention de rejoindre le roi ; on ne voulut pas s'en assurer d'une manière plus précise dans la crainte d'ébruiter la résidence temporaire de cette princesse, de contrarier les mesures que ses amis prenaient sans doute pour son *incognito* et pour son départ définitif ; on détourna les yeux et l'attention publique pour laisser s'accomplir sans inquiétude et sans obstacle le voyage d'une femme et de ses enfants qui n'inspiraient que respect et douleur à tout le monde. Quelques voix dans la foule qui entouraient le gouvernement demandaient, sans intention de violence, qu'on s'emparât de la famille royale et qu'on la retînt en otage jusqu'au dénoûment de la révolution, par mesure de sûreté contre les entreprises du dehors. Le gouvernement fit taire énergiquement ces voix mal inspirées. Il déclara à plusieurs reprises devant des centaines de témoins qu'il ne voulait point d'une



prudence d'État qui serait une cruauté envers des innocents et une humiliation pour un grand peuple. Non-seulement il ne fut point question à l'Hôtel-de-Ville de lancer des mandats d'arrêt contre les membres de cette famille, de les poursuivre sur les routes, de leur fermer les frontières et les ports ; mais, au contraire, le gouvernement se félicita unanimement de ce qu'aucune malveillance du peuple, aucune indiscretion de zèle, ne remettaient entre les mains de la révolution des personnes royales ou des personnages ministériels, contre lesquels il n'avait ni le droit ni la volonté de sévir, et qu'il eût été peut-être embarrassé dans les premières heures de remettre en sûreté ou en liberté <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On me communique à l'instant une page de l'*Histoire du Gouvernement provisoire*. Cette histoire, qui ne paraît certes pas écrite dans une intention de malveillance contre moi, contient cependant la plus étrange et, je le crois, la plus involontaire imputation qui ait jamais rejailli sur mon nom par suite de je ne sais quelle aberration de faits, de sens ou de mémoire. Voici cette page :

« Le 27 février, on informa le gouvernement que la duchesse d'Orléans était arrêtée à Mantes. M. Jules de Lasteyrie accourut à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir un ordre d'élargissement. Tous les membres du gouvernement y consentirent, un seul excepté. C'était M.<sup>e</sup> de Lamartine. « Le peuple seul, disait-il, a le droit de prononcer. » Aux instances de M. de Lasteyrie il répondit : « Le salut du pays repose sur ma popularité, je ne peux pas la ris-

Ce ne fut que huit ou dix jours après que je fus informé d'un mandat contre les ministres, émané d'un magistrat de Paris, à mon insu et à l'insu, je crois, de tous les membres du gouvernement. Je me hâtai d'appeler ce magistrat pour l'interroger sur ce mandat et pour lui recommander de le retirer sans bruit et de ne donner aucune suite à cette mesure, contraire à nos vues. Ce magistrat m'expliqua la cause de cet acte, formalité judiciaire émanée de la cour de justice, formalité sans opportunité et sans valeur; il pensait comme moi, et il me donna l'assurance qu'il allait étouffer dans le silence et dans

« quer. » Ce fut *M. Albert* qui, par une chaleureuse intervention, décida *M. de Lamartine* à se relâcher de ses rigueurs. »

Et plus loin, après une citation aussi controuvée d'une soi-disant conversation à ce moment entre l'envoyé de Russie, *M. de Kisseleff* et *M. de Lamartine* :

« *M. de Lamartine* proposait, dit l'écrivain si mal informé, de mettre en arrestation la princesse, et d'attendre les circonstances pour la garder ou la relâcher; ses collègues refusèrent. »

Répondre à de pareils renversements de sens et de faits serait aussi puéril à moi que de répondre à l'accusation d'avoir présenté le drapeau rouge, le fusil à la main, à l'Hôtel-de-Ville, pendant que je le repoussais, ou d'avoir demandé qu'on élevât la guillotine sur la place de la Révolution pendant que je rédigeais l'abolition de l'échafaud. C'est à mes collègues, aux ministres présents, aux témoins et aux faits de répondre. On n'a qu'à lire le récit ci-dessus, et à évoquer les témoignages cités, vivants et présents en si grand nombre autour de moi : tout est là.

l'inexécution, un excès de zèle, une mauvaise habitude de parquet sans fondement et sans politique. Jamais, à ma connaissance, il ne fut question de mandat d'arrêt contre la duchesse d'Orléans, j'en entends parler pour la première fois dans le récit de l'écrivain de Londres; une pareille idée eût soulevé tous les esprits et tous les cœurs comme le mien; jamais aucun ordre de fermer les routes, les frontières, les ports, aux personnes qui se retiraient de France, ne fut donné par le gouvernement. Par quelle inconséquence le gouvernement, qui abolissait les échafauds, aurait-il pourchassé des victimes? et quelles victimes?...

Il y a à Paris cent témoins et à l'assemblée nationale plusieurs amis dévoués de la duchesse d'Orléans; ils peuvent dire s'ils n'ont pas été appelés par moi au plus fort de la crise, non pour leur arracher le secret des asiles qu'ils avaient donnés, mais pour leur offrir les moyens d'assurer, de concert avec eux, la sortie de France des princes, des princesses et des enfants, objets de leur respectueux dévouement. Voilà la vérité sur cette partie de l'accusation.

## VIII

En ce qui touche le roi, la reine et les personnes de la famille d'Orléans qui s'étaient retirées de Paris le 24 février au matin par la route de Saint-Cloud, le gouvernement, enfermé à l'Hôtel-de-Ville et dans Paris, était sans nouvelles. Les communications n'étaient point rétablies, l'administration révolutionnée partout n'était recrée encore nulle part ; les rumeurs les plus diverses arrivaient à l'Hôtel-de-Ville ; les uns disaient que le roi s'était retiré dans le Nord, les autres dans la Normandie ou dans l'Ouest, qu'il avait replié les troupes et se disposait à marcher sur Paris, les autres affirmaient qu'il s'était embarqué au Havre ou à Boulogne, et qu'il était déjà à Londres. La plus complète incertitude régnait les premiers jours sur ses intentions, sur son sort et sur sa direction. On ne tarda pas à apprendre qu'il avait pris la route du château de Dreux et qu'il y attendait vraisemblablement les résolutions du gouvernement. Quelques heures après, on apprit

confusément qu'il était reparti de ce dernier asile et qu'il cherchait sous un déguisement à se rapprocher de la côte, dans l'intention sans doute de se réfugier en Angleterre.

Le gouvernement, dans la première séance régulière et *intérieure* qu'il eût pu avoir jusque-là au milieu des tumultueuses affluences à l'Hôtel-de-Ville, se posa alors pour la première fois la question de la conduite qu'il avait à tenir à l'égard du roi détrôné. Il n'y eut qu'une voix comme il n'y avait qu'une convenance et qu'un sentiment, éviter à la révolution une occasion, un prétexte, un danger de se flétrir à ses propres yeux et aux yeux de l'histoire par une apparence de rigueur, de persécution, d'irrespectuosité même envers le prince qui avait gouverné la France, envers sa famille innocente, envers l'infortune. Laisser fuir le roi, prêter même secours et dignité à sa retraite du sol français, garantir sa personne de toute violence, de toute insulte, ses biens personnels de toute confiscation, le faire escorter et embarquer, s'il venait à être découvert, avec la vigilance d'un gouvernement humain, avec la décence d'un peuple qui se respecte dans l'homme qui fut son chef. Telles furent les résolutions, telles

les paroles unanimes ; plus de cinquante témoins de cette séance les entendirent et sont là pour les attester.

L'exécution voulait des prudences et des ménagements extrêmes avec l'émotion du peuple partout debout, partout armé, et dont l'irréflexion, au premier moment, pouvait confondre les égards avec la trahison. Rien ne fut écrit. Je me chargeai seul et personnellement de toutes les mesures confidentielles de leur nature qui devaient assurer l'accomplissement des vues d'humanité du gouvernement et la préservation de la sûreté du roi et de l'honneur de la nation.

« J'ai une grande popularité en ce moment, dis-je, à mes collègues, je prends sur moi de la compromettre et de la perdre au besoin avec bonheur pour éviter un grand péril et une grande honte à la révolution, si elle venait à manquer à ce qu'elle se doit à elle-même en manquant aux sûretés et aux égards qu'elle doit au roi détrôné. Je prends la responsabilité, s'il y en a, tout entière. Je ne crains pas d'encourir les soupçons et la colère de ce peuple, pour lui épargner plus tard un regret et un embarras. Je vais chercher les traces du roi où elles

doivent être connues. Je vais choisir des personnes sûres et dévouées pour les envoyer sur son passage, pour respecter son incognito s'il n'est pas révélé, et pour se montrer en cas de nécessité avec un caractère officiel, s'il est besoin de protéger les fugitifs contre une émotion du peuple.

« Ce n'est pas assez : dans leur fuite soudaine, le roi et sa famille sont partis, dit-on, dépourvus d'argent ; il ne faut pas qu'une famille qui fut royale en France, arrive à l'Étranger dans le dénûment d'une hospitalité mendiée ; nous lui ferons passer dans quelques jours sa fortune, mais en attendant, il faut des fonds suffisants pour assurer le départ, l'arrivée et l'existence du roi dans le séjour qu'il aura choisi. Donnez ordre verbal, ici, au ministre des finances, d'ordonnancer une somme de 300,000 fr. qu'il tiendra à ma disposition pour cet usage, afin qu'il n'y ait pas une heure de retard entre le moment où je découvrirai l'asile du roi et le moment où je ferai partir mes commissaires confidentiels sur ses traces. »

Cela fut fait. M. Goudchaux est là pour attester l'existence de cet ordre. Je quittai un moment l'Hôtel-de-Ville. Dans la soirée, je rentrai chez moi ; je

fis appeler deux hommes fermes, courageux, libéraux et respectueux à la fois pour le trône, portant l'un et l'autre un nom agréable au peuple et non suspect à la liberté, *M. Oscar de Lafayette* et *M. Ferdinand de Lasteyrie*; je leur communiquai la mission de vrai patriotisme et d'humanité dont je les chargeais; ils l'acceptèrent. Je leur adjoignis deux hommes de mon intimité personnelle, d'opinions indépendantes et de sentiments très-élevés, dont j'étais sûr comme de moi-même, *M. de Champeaux*, ancien officier de la garde royale, et *M. Dargaud*, attaché par moi au cabinet des affaires étrangères; je leur donnai l'ordre de se tenir jour et nuit à ma disposition, afin de partir à la minute pour le lieu que je leur indiquerais suivant l'itinéraire du roi, quand je serais parvenu à le connaître; je rédigeai et signai leurs instructions; je fis charger ma voiture de voyage, et je la tins avec la somme nécessaire (50,000 fr.), à la disposition de ces commissaires. Cela fait et la nuit venue, je sortis et je me rendis accompagné de *M. Champeaux* chez *M. de Montalivet*, ministre de la maison du roi et ami de ce prince. Je savais que le roi avait écrit de Versailles et de Dreux à *M. de Montalivet* pour quelques dispositions



personnelles. Je ne doutais pas que ce ministre n'eût des confidences plus explicites des intentions du roi et qu'il ne connût sa retraite ; je lui fis part des dispositions du gouvernement provisoire et des miennes ; je lui communiquai les mesures que je venais de prendre pour faire suivre et protéger au besoin contre tout obstacle et contre toute insulte la famille royale ; je le conjurai de s'ouvrir avec une pleine confiance à moi et de me révéler la retraite de Louis-Philippe. « Vous voyez, lui dis-je, que je ne crains pas de me compromettre pour cette œuvre de salut pour le roi et la dignité pour la France, puisque je viens moi-même, seul et nuitamment, m'exposer aux soupçons du peuple en recherchant un entretien avec le ministre confident du prince contre lequel ce peuple est animé en ce moment. Cette démarche hardie, dans une telle circonstance, doit vous être un gage de ma sincérité. »

## IX

M. de Montalivet, qui avait montré tant de courage et tant de zèle d'humanité lui-même en 1830,

pour épargner un remords à son pays, à l'époque du procès des ministres, parut vivement touché de mon procédé; il m'assura qu'il était jusque-là dans la même ignorance que moi sur la route ultérieure du roi et sur le lieu où il se dérobaux regards; il me promit de m'informer aussitôt que des renseignements précis l'auraient instruit lui-même de la retraite du roi, ne mettant à cela d'autres réserves que celles qui lui seraient commandées par la discrétion obligatoire dans le cas où les ordres du roi lui interdiraient de rien révéler.

Ceci se passait le troisième jour après la révolution accomplie à Paris. Je rentrai chez moi en attendant d'heure en heure un avis de M. de Montalivet. Je m'abstins avec grand soin pendant cet intervalle de faire faire aucune recherche personnelle dans les lieux où je présumais que la famille royale pouvait s'être cachée, craignant avec raison que cette recherche du gouvernement, bien qu'elle n'eût pour objet que le salut de cette famille, ne révélat trop sa retraite et ne donnât lieu à des émotions et à des pressions populaires que nous voulions au contraire éviter à tout prix aux fugitifs.

Le sixième jour, ne voyant arriver aucune infor-

mation de M. de Montalivet, et madame de Montalivet étant venue elle-même me communiquer ses anxiétés d'esprit sur ce qui pouvait arriver au roi dans sa fuite : « Le roi, lui dis-je, s'expose en ne faisant pas révéler à M. de Montalivet et à moi sa retraite. Il serait dangereux ou pénible que cette retraite fût découverte par des hasards malheureux ou des fureteurs officieux ; le pays peut s'alarmer pour sa sûreté nationale d'une résidence plus prolongée sur son territoire, on peut y soupçonner des intentions d'agression contre la révolution ; au nom du prince que vous aimez et du pays, dont je sais que M. de Montalivet est un citoyen irréprochable, mettez-moi sur la voie et laissez-moi faire partir les hommes sûrs et prudents qui sont chargés de pourvoir honorablement à tout. »

Madame de Montalivet m'affirma encore que son mari n'avait pu rien apprendre de positif sur la demeure du roi. Je pensai que ce prince craignait peut-être de devoir quelque chose au gouvernement révolutionnaire ; qu'il préférerait sans doute devoir tout à la discrétion de ses amis et à la Providence. Je compris ces raisons ; je crus entrevoir que M. de Montalivet lui-même avait ordre de ne rien révéler

à ceux que le roi regardait sans doute comme ses ennemis. Je respectai ces susceptibilités de la dignité et du malheur ; je n'insistai pas et je prévins toute recherche ultérieure.

Deux jours après je fus informé des circonstances plus précises de l'évasion du roi. Peu m'importait comment la famille royale était en sûreté, pourvu qu'elle n'eût eu à subir ni poursuite, ni insulte, ni captivité par le fait de la France. Je fis remettre les 50,000 fr. au trésor, décharger ma voiture, et je remerciai les commissaires du dévouement qu'ils avaient accepté inutilement, mais honorablement.

Tels sont les détails authentiques de ma conduite personnelle et de celle du gouvernement provisoire, relativement au départ du roi. On voit que les témoins ne manquent pas pour me démentir, si l'écrivain veut en consulter ; on voit, de plus, que ces témoins sont tous ici ; on voit de plus, encore, qu'ils ne sont pas choisis parmi les ennemis du roi ni bien loin de sa personne ; on voit, pour répondre catégoriquement à l'écrivain, que M. de Lamartine ne garda, ni dans son sein ni dans son cabinet, les bonnes intentions du gouvernement et les siennes propres, quant à la liberté, à la sûreté, à la dignité de la sor-

tie du roi du territoire ; on voit enfin que, si les mesures prises à cet égard (mesures qui ne pouvaient être ébruitées sans causer une émotion au moins pénible autour de la famille royale) n'eurent pas l'effet que le gouvernement et M. de Lamartine en attendaient, ce n'est pas à M. de Lamartine ni au gouvernement qu'il faut s'en prendre, mais à la susceptibilité très-digne et très-naturelle du roi lui-même, et à la discrétion peut-être excessive, mais obligatoire, de son ministre et de son ami.

Du moment où le roi refusait de laisser connaître son asile pour y recevoir les sauf-conduits, les sûretés et les respects même qu'une nation sans colère, un gouvernement sans haine, un ministre attentif et des commissaires bienveillants lui offraient, qu'avaient à faire le gouvernement et M. de Lamartine ? A fermer les yeux et à éviter, autant qu'il dépendait d'eux, qu'une indiscretion ou une surprise ne compromissent malgré eux l'*incognito* d'une évasion qui ne devait être qu'un départ.

A qui l'écrivain d'outre-mer persuadera-t-il, après ce qu'on vient de lire, que, si le gouvernement à demi informé et pouvant l'être davantage, avait voulu fermer les routes, mûrer les côtes, surveiller

les embarcations, émouvoir ses agents et les populations autour de la retraite probable du roi, il n'eût pas pu, en huit jours, apporter obstacle au départ de la famille royale ? Mais, indépendamment de tout sentiment de respect de soi-même et du malheur, du rang, de l'âge et du sexe des fugitifs, et en supposant un gouvernement de sbires et d'inquisiteurs au pouvoir, pourquoi M. de Lamartine et le gouvernement humain et de sang-froid du 24 février l'auraient-ils fait ? Que pouvait-il en revenir d'utile ou de glorieux à la patrie ou à la République ? Le gouvernement voulait-il rouvrir la prison du *Temple*, ou reposer devant une nation généreuse et pure l'horrible question d'un 21 janvier ? Ah ! si cela fait honte à penser à ceux qui le réfutent, cela devrait faire horreur à supposer à celui qui l'écrit. L'écrivain d'outre-mer se reporte à des années et à des actes dont nous sommes séparés par des abîmes de temps, de sang et de larmes. Il ne connaît pas la France, il n'est pas de son époque ; le fantôme de 1793 lui est apparu ! Qu'il le chasse et qu'il se rappelle qu'il parle de 1848 ! S'il y a eu des faiblesses et des égarements à cette dernière date, ce ne furent du moins que des faiblesses de cœur et des égarements d'humanité !

## X

Et si cette conduite de Lamartine et du gouvernement fut telle quant aux personnes de la famille royale, couvertes par le gouvernement de réserve de discrétion, de facilités de retraite et de silence, elle fut telle aussi quant aux biens.

Aussitôt que l'autorité, perdue dans le sang, eut été ramassée, reconquise et reconstituée d'urgence et de nécessité dans le tumulte de l'Hôtel-de-Ville et dans la fumée des coups de feu, le gouvernement, aidé par l'immensité des bons citoyens, envoya arrêter le sac de Neuilly ravagé par des bandes qui ne sont que l'écume des révolutions, et préserver les Tuileries et les maisons royales des désordres qui menaçaient les propriétés nationales et les propriétés personnelles des membres de la famille royale. On vint plusieurs fois du dehors poser devant le gouvernement la question de la confiscation politique des deux ou trois cents millions de biens possédés par une maison royale, adversaire-née de la Répu-

blique, et pouvant, par des masses de fortune si disproportionnées aux fortunes des simples citoyens, donner des inquiétudes à la liberté et acheter au besoin le pouvoir suprême, en corrompant l'élection ou en soldant l'opinion. Le gouvernement s'y refusa avec un impassible respect du droit commun. « Résolu à préserver pour tous le droit sacré et fondamental de propriété héréditaire, nous ne voulons pas, dirent ses membres, décapiter la propriété personnelle, même dans la personne des prétendants momentanément écartés, non proscrits. Un principe meurt par une seule exception, quelles que soient les raisons spécieuses qui la motivent. Nous voulons que le principe de propriété vive et survive, dans l'intérêt des familles, à tous les changements de forme dans les gouvernements. La démocratie n'est que la propriété mieux assurée et plus accessible à tous. Une confiscation serait un contre-sens à la démocratie. Nous préviendrons pendant quelque temps, par une prudente tutelle, l'usage de guerre civile qui pourrait être fait de ces revenus et de ces capitaux accumulés dans des mains hostiles; mais nous n'y toucherons pas et nous les restituerons comme un dépôt au roi et à sa famille, aussitôt que



la crise sera traversée et la nation reconstituée dans sa souveraineté. »

Cela fut dit textuellement et cela fut fait. Nous nommâmes deux hommes irréprochables et que le roi lui-même aurait acceptés, d'abord *M. Lherbette*, puis, sur son refus, *M. Vavin*, administrateur des biens royaux. Ces noms étaient une garantie d'incorruptibilité pour la nation, de bienveillante impartialité pour le roi. Nous lui fîmes donner l'assurance souvent répétée ainsi qu'à ses enfants, qu'aussitôt après la réunion de l'Assemblée constituante, ses revenus et ses biens lui seraient remis intégralement.

## XI

Si l'écrivain d'outre-mer veut s'obstiner maintenant à douter de ces actes et de ces paroles, nous lui nommerons les généraux, les aides de camp du roi, les chargés d'affaires de France à Londres, les personnages de son intimité la plus immédiate venus plusieurs fois à Paris, pendant les mois de mars et

d'avril et chargés d'exprimer, en exprimant d'eux-mêmes à Lamartine, la justice que le prince exilé lui-même rendait alors aux égards et aux sentiments de ses prétendus *persécuteurs*. Aujourd'hui il est de bon goût, à Londres comme à Paris, d'invectiver un homme inutile et d'accuser une *terreur* de fantaisie qui n'a ni confisqué un centime, ni emprisonné un citoyen, en six mois de toute-puissance. Mais il y a un lendemain de vérité, même à ces lendemains de l'oubli. Les heures emportent les pensées des hommes, elles n'emportent ni les faits ni les témoins. Ce sont des témoins et des faits que nous opposons aux oublis de l'écrivain d'outre-mer. Le cabinet de l'hôtel des affaires étrangères a entendu à ce sujet des paroles qui ne me permettront jamais de croire à la sûreté de la mémoire de M. Croker. On ne remercie pas par tant d'organes ceux qu'on se réserve de flétrir devant l'avenir.

## XII

Je n'irai pas plus loin dans l'examen de cet écrit. Je craindrais que la plus involontaire récrimina-

tion contre l'écrivain d'outre-mer ne fit rejaillir une peine de plus sur l'exil. Ce n'est pas pour demander grâce aux retours éventuels de fortune que je retiens ma rectification dans les limites d'une simple discussion des faits ; c'est pour faire le sacrifice de mon émotion même au malheur et à l'ostracisme, les deux puissances que je vénère le plus parce qu'elles sont des puissances désarmées, des toute-puissances sur le cœur.

Et quelle grâce aurais-je à demander à la dynastie de juillet, si jamais pour son malheur elle revenait affronter et provoquer de pires révolutions sur le trône de 1830 ? Ce n'est pas moi qui lui ai offert ce trône ou qui l'ai engagée à y monter à la place d'un pauvre exilé ! Ce n'est pas moi qui ai mendié ou même accepté une seule de ses faveurs ! Ce n'est pas moi qui ai fait la coalition parlementaire contre cette dynastie que je ne préférais pas, mais que j'acceptais. Ce n'est pas moi qui ai précipité le roi du trône en 1848. Je ne me suis jeté dans l'événement qu'après que le trône était brûlé aux Tuileries et que la royauté de 1830, entourée la veille de cinq cent mille soldats fidèles et d'un gouvernement en apparence invincible, s'exilait d'elle-

même au bruit du canon de Paris. Ce n'est pas moi qui l'ai poursuivie dans sa retraite ou insultée dans son exil !

Mais c'est moi qui ai dit à la nation, après la révolution accomplie : « Sauvez-vous vous-même sous le grand droit de nation et sous la grande souveraineté de tous ! mais sauvez-vous sans crime, sans spoliation, sans offense même à la pitié. Soyez République provisoire trois mois pour vous reconnaître et vous consulter, soyez ensuite ce que Dieu vous inspirera et ce que la volonté nationale proclamera de meilleur pour vous ; et, en attendant, soyez irréprochable envers les vaincus, et montrez au monde une République innocente que tout le monde aura le droit de haïr, mais que personne n'aura le droit d'incriminer ! Vous aurez fait faire ainsi un pas d'un siècle à la démocratie. »

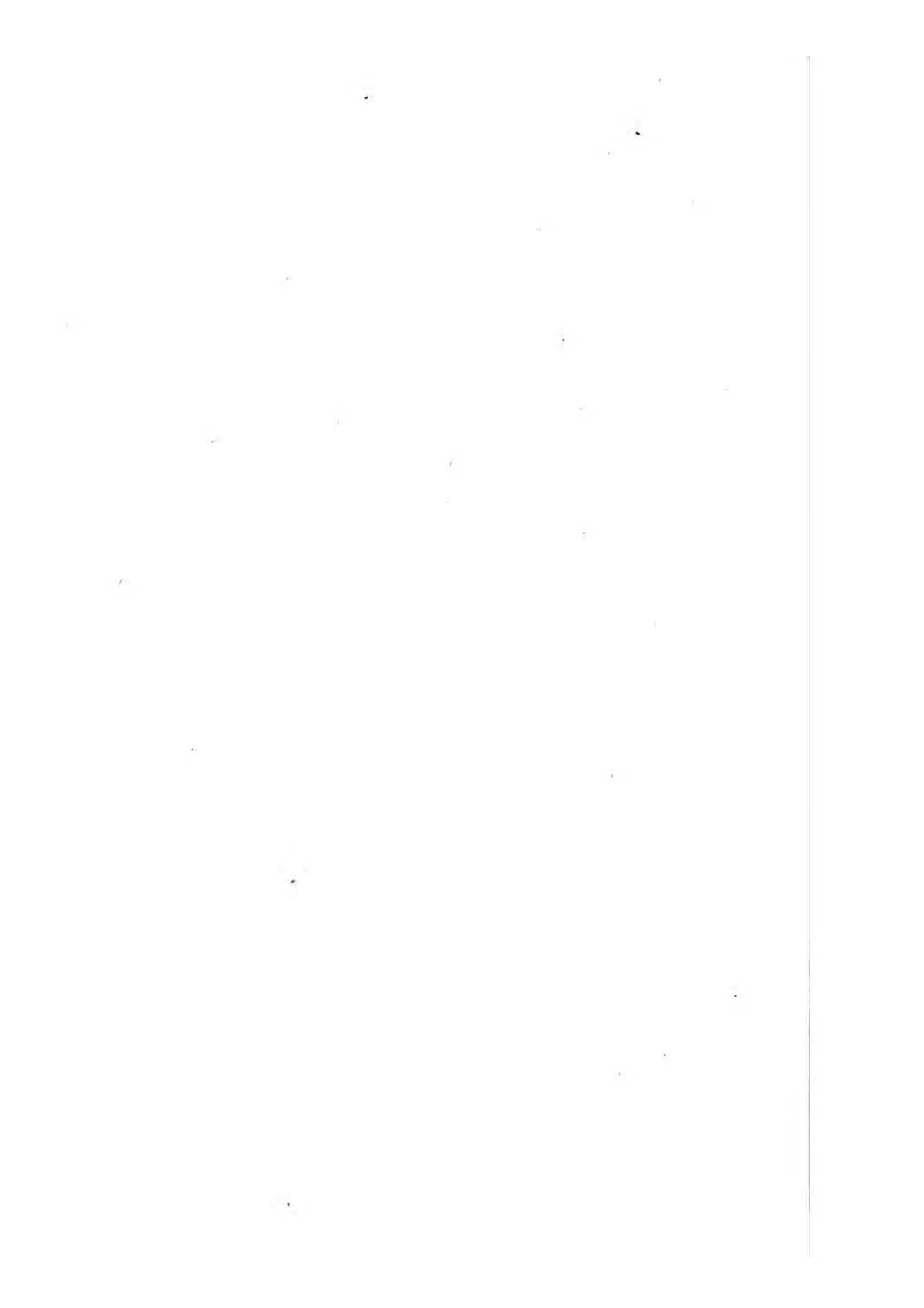
C'est là mon crime, sans doute, aux yeux de l'écrivain d'outre-mer ; il aimerait bien mieux que la République naissante se fût souillée, sous notre inspiration, par des sévices, des outrages au malheur, des persécutions, des barbaries, et, ne pouvant trouver ces actes sauvages en nous, il les invente. Notre grand crime, je vais le lui dire, c'est d'avoir pré-

servé la révolution de tout crime ! Malgré le plaisir qu'il se promet de me voir demander grâce un jour à la dynastie de 1830, je lui promets, moi, de ne demander grâce de ce crime-là ni à lui, ni à la dynastie de 1830, ni à la République, ni à l'histoire ! Il faut qu'il en prenne son parti ; je vivrai et je mourrai dans l'impénitence finale, et je ne cesserai de répéter à la République : « Votre force est dans votre innocence. Restez irréprochable et vous serez impérissable ! Quelle est la monarchie récente qui puisse en dire autant ? »

Quoi qu'il en soit de cet acte si tardif d'accusation, nous persistons à croire qu'il n'émane pas de la source si haute à laquelle on le fait remonter. Si les révolutions, et surtout les révolutions involontaires, inattendues, sans préméditation et sans colère, comme celle de 1848, sont tenues d'être magnanimes, respectueuses et même consolatrices envers les royautés victimes de leurs propres fautes et envers les familles royales, victimes plus innocentes encore des fautes de ces royautés, les princes précipités ou descendus d'eux-mêmes du trône et relégués temporairement, sans aucune autre injure que celle de la destinée, dans un honorable et splen-

dide exil, sont tenus de leur côté à la justice de leurs griefs et à la décence de leur malheur. La République de 1848 n'a pas manqué à son devoir, le prince ne manquera pas à sa situation. L'histoire les regarde l'un et l'autre ; ils se souviendront, pour leur dignité mutuelle, qu'ils sont en face du temps.

---



## LIVRE SEIZIÈME

### DE LA NOMINATION DES MAIRES.

---

#### I

1<sup>er</sup> Mai 1850.

Il y a deux choses bien distinctes dans le projet de loi présenté par le gouvernement sur les maires : l'opportunité de la présentation de cette loi, et le principe de la nomination des maires par les communes ou par le pouvoir exécutif. Je tiens à m'expliquer franchement avant de discuter sur les deux. Je ne trouve pas la présentation de cette loi en ce moment opportune, parce que je n'en vois ni l'urgence ni la nécessité. L'Assemblée nationale est appelée à faire avant peu la loi organique sur la constitution du pouvoir municipal : c'était le mo-



ment et l'occasion de revenir naturellement sur le sujet si important de la nomination des maires par les communes ou par le gouvernement. Devancer ce moment par une loi pour ainsi dire d'impatience et d'exception, cela donnait au gouvernement et aux vrais principes mêmes que je me propose de soutenir avec lui, une apparence de précipitation, de rancune, de réaction, de malveillance contre les magistrats républicains nommés depuis deux ans par le système qu'on veut avec raison modifier. C'était donner gratuitement des griefs et des armes à ceux qui accusent le gouvernement républicain de haïr et de ne pouvoir supporter la République ; c'était provoquer un cri redoutable d'opposition ; c'était troubler inutilement le pays, qui ne s'apercevait pas autant que le gouvernement des inconvénients extrêmes de bouleverser toutes ces magistratures et de reposer dans chaque commune ces questions personnelles, les plus vives et les plus agitantes des questions. Aucun désordre grave, à peu d'exceptions près, ne se révélait dans nos départements par le fait des maires élus, et quand cela se produisait, les préfets, armés du droit extrême de suspension, faisaient cesser le conflit et administrer par commission à

la place du gouvernement. J'aurais donc attendu l'époque de la loi organique pour demander à l'Assemblée de rectifier la hiérarchie des pouvoirs. Il faut éviter les agitations inutiles au jeu naissant des institutions.

Mais le gouvernement, par des motifs dont il est juge, ayant pensé autrement, et l'Assemblée nationale, et l'opinion, et la presse étant sommées de se prononcer bon gré, mal gré, non sur une opportunité seulement, mais sur un principe constitutif, j'allais dire sur un principe naturel, sur un principe de bon sens et d'évidence, je n'hésite pas pour ma part à répondre, non selon l'heure bien ou mal choisie, mais selon la vérité permanente et éternelle : Oui, les maires doivent, sous toutes les constitutions possibles, être nommés par le pouvoir exécutif.

Je vais essayer de le démontrer ici à ceux que le mot de république trompe, et qui se figurent que parce qu'en république l'élection est le principe de la souveraineté et du gouvernement, l'élection doit être aussi en république le principe du pouvoir exécutif et de l'administration. C'est là toute la confusion de mots et d'idées qui fait qu'on se divise

sans se comprendre sur cette question, car il me paraît impossible à des hommes de bonne foi de se diviser en pareille matière si on se comprenait. Je tâche donc de me faire comprendre.

## II

Qu'est-ce que la République? C'est le gouvernement de la liberté par excellence, car le citoyen n'y appartient qu'à lui-même ; et comment se manifeste, se produit cette liberté? Par le choix libre et individuel que chaque citoyen y exerce de manifester sa pensée, son opinion, son droit, sa volonté dans la nomination des pouvoirs publics. Ainsi les républiques sont la plus large distribution possible de liberté, le plus universel exercice possible de libertés possibles distribuées à chaque citoyen : liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de la presse, liberté d'association et de réunion en tant que ces deux dernières libertés, qui sont des actes collectifs et qui deviennent presque des pouvoirs, ne nuisent pas à l'ordre et au pouvoir public, supé-

rieur à tout; liberté de commerce, de résidence, de travail, d'industrie, liberté enfin de choisir les mandataires du peuple et les délégués de chaque volonté des citoyens. Mais que sont, examinez-le bien avec moi, toutes ces libertés jusqu'ici? Ce sont des libertés individuelles, personnelles, disséminées, éparses, des libertés dont la Constitution reconnaît l'usage, à qui? A chaque citoyen isolé et possesseur de sa part isolée aussi de pensée, d'action, d'opinion, de volonté, d'élection; et pourquoi cela? Parce que ces libertés ainsi personnelles, individuelles, isolées, disséminées, n'ont aucun danger pour l'action générale et collective de la nation, du gouvernement, de la société. Elles sont, au contraire, les sources dont se forme l'immense courant de la volonté générale et centralisée de la nation.

Mais du moment où ces libertés de l'individu, du citoyen, ont constitué les pouvoirs publics, c'est-à-dire les instruments hiérarchisés de l'action gouvernementale et collective, y a-t-il liberté et indépendance de ces pouvoirs publics constitués entre eux? Non, ici la liberté finit et la subordination de ces pouvoirs commence. Qui dit subordination ou hiérarchie exclut la liberté; c'est l'ordre, c'est la

dépendance mutuelle, c'est la suprématie des uns, c'est l'obéissance des autres, c'est la coordination de tous ces pouvoirs entre eux qui devient, comme le veut la nature, la situation, le fait, la vérité de ces êtres collectifs appelés pouvoirs publics. Le pouvoir législatif souverain crée et domine tous les pouvoirs. Le pouvoir exécutif élu crée et domine tous les agents de l'action politique. Le ministre crée et domine tous les pouvoirs exécutifs subordonnés de son département dont il est responsable; le préfet, ses administrateurs; le maire, ses employés; le général, ses colonels; le colonel, ses officiers; les officiers, leurs soldats. Partout, dans l'ordre de l'action gouvernementale, supériorité et infériorité, commandement et obéissance, impulsion, direction et responsabilité, et en vertu de la responsabilité, subordination et destitution, par conséquent ni égalité, ni liberté, ni indépendance de ces rouages vivants de la société entre eux. Ceci est vrai dans la République comme dans le régime constitutionnel, comme dans le despotisme; ce n'est pas la volonté des hommes qui l'a voulu, c'est la nature. Deux actions libres et opposées se neutralisent et produisent ou l'inaction ou l'anarchie. Vous le comprenez;

que s'ensuit-il ? Il s'ensuit ce que je vous disais en commençant et ce qui éclaire cette question, c'est que sous la République les citoyens sont libres, mais que les pouvoirs publics ne le sont pas, ne peuvent pas l'être, ne doivent pas l'être ; mais que, du moment qu'ils sont pouvoir, ils deviennent à un certain degré dépendants, hiérarchiques, subordonnés.

Observez attentivement cette distinction entre les libertés du citoyen et la subordination hiérarchique de tout pouvoir public. Tout le problème de la nomination des maires par les communes ou par le gouvernement est résolu par cette vérité.

Si vos communes nomment leurs maires, vous créez, d'un mot, trente-sept mille pouvoirs publics libres et indépendants, sans subordination, sans hiérarchie, sans responsabilité envers le pouvoir public, un, central, universel et nécessairement supérieur de l'État, qu'on appelle le pouvoir exécutif ; c'est-à-dire que d'un mot vous détruisez l'unité nationale, gouvernementale, le principe de vie, le lien de cohésion, la force d'action exécutive et administrative de la France, de la République, pour créer trente-sept mille centres indépendants et divergents de volontés et d'actions opposées entre elles et op-

posées toutes au centre de pouvoir et d'action, je ne sais quelle fédération de résistances à trente mille têtes, je ne sais quelle anarchie absurde et sans nom dans le monde, où les membres ne seront fortifiés que pour résister à la tête, et où le pouvoir exécutif central ne sera que la dérision de la souveraineté nationale. Il faudrait mieux ne pas mentir à la nature, effacer de la Constitution ces mots : *La France est une*, et écrire à la place : *La France est municipale !* La France est un grand peuple sans tête et sans mains, condamnée à une anarchie organique pire que celle de la Pologne sous la souveraineté de ses municipalités !

Voilà, en effet, en quoi tout se résume pour l'homme impartial et de bon sens. Y aura-t-il *unité* dans le pouvoir exécutif de la République, ou y aura-t-il *dualité* ? C'est-à-dire y aura-t-il subordination ou y aura-t-il antagonisme ? Voulons-nous être un gouvernement ? Voulons-nous être une fédération décousue de communes, où la loi générale proclamée au centre subira autant d'interprétations, d'obstacles, de contradictions, de refus d'exécution qu'il y aura d'esprits différents et de majorités changeantes dans les trente-sept mille municipalités,

villes, villages ou hameaux de la République ?

Sans doute il y a des sophistes renouvelés du moyen âge ou des *girondins*, qui trouvent un pareil état de choses le beau idéal de leur imagination. Il y a des publicistes, des écrivains, des partis politiques qui, ayant lu ou entendu dire que Louis-le-Gros avait émancipé les communes et conféré ainsi un immense bienfait aux peuples de son temps, s'imaginent que la République française au dix-neuvième siècle n'a rien de mieux à faire que d'imiter Louis-le-Gros et d'émanciper aussi les communes. Mais d'émanciper les communes, de qui ? Des évêques, des abbayes, des seigneurs, de la servitude, des féodalités comme ce prince ? Non ! d'émanciper les communes de l'État de l'unité nationale ! du pouvoir législatif et exécutif central ! c'est-à-dire d'émanciper les communes de l'axe même qui les retient au pays, et qui fait de ces communes épar- ses la grande individualité patriotique, politique et administrative qu'on appelle France ! En vérité, les anachronismes en tout genre sont bien la maladie de ce temps-ci. En voilà qui rêvent Louis-le-Gros et l'émancipation des communes, quand il n'y a plus ni évêques, ni abbayes, ni seigneurs, ni féodalités



qui les asservissent. En voilà qui rêvent les souverainetés temporelles des prêtres et des pontifes, quand il n'y a plus de religion d'État, ni de peuples qui veulent être enchaînés par la conscience à des pouvoirs civils immuables et responsables seulement devant Dieu ! En voilà qui rêvent 1793, quand il n'y a plus ni bourreaux qui veulent immoler, ni victimes qui consentent à se laisser immoler pour le bon plaisir de ces spectateurs du cirque révolutionnaire renouvelé d'un autre temps ! En voilà qui rêvent de revenir à l'adoration des souverainetés de droit divin, quand le droit divin descendu du ciel en terre s'est incarné depuis deux siècles dans le droit de discussion et dans le suffrage universel ! En voilà qui rêvent de refaire un *empire français*, conquérant l'Europe au nom d'une gloire posthume, quand il n'y a plus de France à défendre contre une coalition de rois qui n'existe pas et quand il n'y a plus d'Europe qui veuille se laisser conquérir, si ce n'est par elle-même et au nom d'indépendance et de liberté ! Enfin, en voilà qui veulent décentraliser et fédéraliser la France, quand le chef-d'œuvre du temps, des guerres passées, des dynasties successives, des monarchies croissantes, des mariages de

princes, des fusions de provinces, des traités, des diplomaties, de la révolution de 89, de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative, de la Convention elle-même, du Consulat, de l'Empire, de la Restauration, de la monarchie de juillet, de la révolution de 1848, de la République *démocratique*, c'est-à-dire de la République d'un seul peuple sans distinction, a été de créer et de perfectionner de plus en plus l'unité et la cohésion de la nation française !

Unité de territoire dans les mêmes frontières ;

Unité de gouvernement sous le même trône ou sous la même république ;

Unité de race par la fusion pendant quinze siècles de toutes les populations primordiales et de toutes les populations d'alluvions qui sont venues successivement féconder ce grand sol ;

Unité de langue par l'extinction graduelle des idiomes particuliers aux vieilles races et par la prédominance croissante de cette langue nationale que le génie français a fait déborder avec ses idées et ses chefs-d'œuvre même au delà de ses Alpes, de son Rhin et de ses mers ;

Unité des mœurs par le génie sociable, malléable, élastique, doux et imitateur, caractère spécial de la

France, qui efface vite et qui fond complètement les variétés sous l'aimable et complaisante uniformité de l'apparence ;

Unité de loi par l'extinction définitive de toutes les juridictions de provinces, de seigneuries, d'églises, de coutumes légales, de parlements, et par la rédaction d'un seul Code disant partout à chaque Français ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est licite, ce qui est puni de la même peine sans acception de lieu ; conscience écrite de la nation, promulguée dans les mêmes termes à la porte de tous ses tribunaux ;

Unité de pouvoir, par la formation lente d'une grande capitale, tête appartenant également à toutes les provinces, membres de la nation, et siège de la délibération souveraine et de l'autorité centrale pour tous, de quelque nom que s'appelle ce pouvoir central ;

Unité de sol, par l'abolition des provinces dont les individualités trop distinctes et trop puissantes pouvaient résister trop longtemps à l'impulsion souveraine de l'ensemble du pays, et par la création des départements, des cantons et des municipalités ; unités grandes, moyennes et petites, propres à trans-

mettre la volonté générale de la tête, Paris, aux dernières extrémités du corps national, sans jamais pouvoir l'entraver ;

Unité militaire, par l'abolition des privilèges nobiliaires qui réservaient les grades dans l'armée à une seule classe, et par la loi générale de recrutement qui appelle tout le monde au même tire à défendre la patrie ou à la faire défendre à ses frais par un remplaçant volontaire tenant sa place et son arme dans l'armée ;

Unité d'impôt, par l'abolition des exceptions à l'impôt qui privilégiaient les biens d'église ou les biens nobles de toute contribution aux charges publiques, et par l'abolition des douanes entre les provinces d'un même empire ;

Unité d'administration, par l'abolition des administrations provinciales ou communales qui gênaient et qui subordonnaient le tout aux parties, et par la création de ce réseau administratif simple et uniforme, dont la main de chaque ministre tient le fil régulateur à Paris, et auquel il imprime, par un geste, le mouvement qui se communique à la fois à tout l'empire pour être senti, obéi et exécuté partout ;

Unité de communications, enfin, par la création de ces grandes routes exécutées depuis trois siècles par les rois, les provinces, les États, les armées, l'Empire, la Restauration, le Gouvernement de juillet, la République; par l'invention perfectionnée des télégraphes, par la navigation à vapeur, par les chemins de fer enfin, qui portent en quelques minutes ou en quelques heures la volonté nationale et la force armée pour exécuter cette volonté partout !

Voilà la France ! Son nom parmi les nations est unité ! Plus elle a perfectionné cette unité, qui n'est au fond que l'achèvement d'individualité organique des êtres, hommes ou nations, plus elle est devenue la France, le modèle, le moyen et le moteur des nationalités modernes.

Si la démocratie, qui n'est que l'unité de droits et d'intérêts entre les citoyens, n'est pas aussi le complément de toutes les *unités* dont nous venons de parler; si la République, au lieu de resserrer législativement et administrativement le lien de ce faisceau des grandes unités nationales, venait à les relâcher ou à les briser, elle serait le commencement de la dissolution de ce grand corps formé par les siècles, qu'on appela la nationalité française.

Cela fut tenté, en ce qui concerne les maires, sous l'administration molle et relâchée du *Directoire*. On admit, pour les communes, le système de la nomination des maires par élection. La France se sentit tiraillée à l'instant en mille directions contraires. Toutes nos municipalités furent changées en tronçons d'anarchie que les commissaires du gouvernement central furent sans cesse occupés à retenir ou à ramener isolément à la subordination centrale. On se hâta d'abrèger l'épreuve en restituant la nomination de ces magistrats au pouvoir exécutif. Nous, qui avons la leçon de l'expérience, nous serions deux fois coupables de rejeter la République dans le même désordre et dans les mêmes tiraillements.

Mais, disent les journaux de l'opposition ultrarépublicaine et les brochures du parti légitimiste arriéré, vous voulez donc, sous le gouvernement de la liberté, sous le nom de République, être moins libéraux que les rois de la seconde race, plus centralisateurs que la monarchie elle-même, plus jaloux des prérogatives du pouvoir central que le trône? — Non, nous voulons être logiques sous la République comme sous la monarchie. Nous ne croyons pas que le changement de nom ou de forme dans

le gouvernement change les conditions de l'ordre et les lois de la nature ; nous ne croyons pas que ce qui est éternellement vrai sous tous les siècles, devienne faux sous le nôtre ; nous ne croyons pas que la dénomination de gouvernement républicain condamne un peuple à des institutions qui seraient la négation de toute puissance exécutive régulière et de tout ordre administratif uniforme et national. Parce que les communes avaient autrefois le droit de beffroi, le droit de solder des corps armés, le droit de sonner le tocsin, le droit de guerre contre les communes voisines, le droit d'élever des barrières, des péages, des douanes aux limites de leurs territoires respectifs, et jusqu'au droit de *barricades* spécifié dans leurs chartes, devons-nous leur restituer ces libertés, bonnes dans leur temps, absurdes dans le nôtre ? Parce que les communes nommaient leurs maires au moyen âge, afin de s'émanciper, pour certaines franchises, de la domination violente et tyrannique des seigneurs propriétaires de leur sol, nous ne croyons pas qu'il faille leur restituer, dans la nomination de leurs maires, ce droit de résistance et d'antagonisme et de lutte ; contre qui ? contre la nation elle-même, qui est le seul seigneur universel aujourd'hui.

Ces communes, dont nous parlent aujourd'hui les publicistes rétrospectifs de la monarchie ou les désorganiseurs aventureux et peu érudits de l'opposition radicale, n'avaient rien de commun avec ce que nous entendons maintenant par *municipalités*. Ces communes étaient de petites nations dans la nation, des fractions de peuple, des agrégations d'atomes déjà colligés en unités assez importantes pour graviter avec le temps vers une agrégation plus complète et pour former peu à peu la nation elle-même. C'étaient des villes, de gros bourgs, des centres ecclésiastiques, agricoles ou commerciaux d'une certaine étendue, pouvant utilement se défendre, s'organiser, s'administrer eux-mêmes dans le peu de *franchises* ou d'indépendance personnelle que le régime féodal consentait à leur laisser ou que la royauté suzeraine protégeait dans ces communes pour résister, en s'appuyant sur cette partie du peuple, aux féodalités rivales de la couronne. Mais les petites agglomérations de population éparses ou naissante, que nous appelons à présent nos trente-neuf mille communes, n'existaient nullement comme unités indépendantes ou administratives, comme communes ; il n'y avait pas de *communes ru-*



*rales* telles que nous les entendons. Les Romains mêmes, ce peuple municipal par excellence, ne les connaissaient pas. Les communes rurales, les *villa*, *hameaux*, *villages*, n'étaient que des *pagi*, parcelles imperceptibles de population, sans droits, sans administration propre, sans indépendance, régis par groupes, subordonnés, soit aux grandes communes voisines, soit aux abbayes, soit aux seigneurs, par des délégués de ces différents pouvoirs féodaux, tels que les syndics, baillis, subdélégués, etc., etc. C'est l'Assemblée constituante qui, à l'époque de l'affranchissement général, par l'écroulement des restes de la féodalité et du remaniement complet de la société politique et religieuse, a créé les trente-neuf mille municipalités. Elle les a créées, non pas comme des *unités* législatives, exécutives, administratives propres, mais comme des rouages secondaires distribués sur la surface du sol de la France, pour porter partout l'exécution prompte, générale, uniforme de la volonté et de l'action du centre national.

Et parmi toutes les bonnes choses faites par l'Assemblée constituante, celle-ci ne fut pas la meilleure. Plût à Dieu qu'au lieu de créer ces trente-

neuf mille communes, elle n'en eût créé que quinze ou vingt mille, ou qu'au lieu de créer l'impuissante et faible unité des communes rurales, où les lumières manquent à la délibération et où les hommes manquent à l'administration, elle eût créé les grandes unités cantonales, où la population plus ample fournit plus d'aptitudes et plus d'instruments à l'exercice du pouvoir local, et plus de délégués capables à l'exercice du pouvoir central.

D'ailleurs, ainsi que l'observait si péremptoirement, en 1830, un homme chez qui la science profonde de nos origines n'a point étouffé le sens perçant et pratique de nos institutions modernes (M. Kératry), les attributions des magistrats appelés *maires*, sous ces anciens régimes, et nommés alors sans inconséquence directement par la communauté, n'avaient aucun rapport exact avec ces magistrats que nous appelons maires aujourd'hui et qu'on nous propose de faire nommer exclusivement par la municipalité.

Le maire d'alors avait-il la police de la ville ou du bourg ? Non, c'était le procureur du roi.

Le maire avait-il la surveillance de l'impôt ou des

dîmes ? Non, c'étaient les hommes de la couronne ou des seigneurs.

Le maire présidait-il au recrutement de l'armée, au tirage au sort pour la milice ? Non, c'était le subdélégué, magistrat étranger à la commune.

Le maire avait-il la constatation, l'enregistrement des naissances et des décès, l'état civil des citoyens ? Non, c'étaient les curés, car le prêtre était magistrat des deux actes les plus importants de la population, la vie et la mort.

Le maire avait-il les mariages ? Non, car le mariage civil n'existait pas.

Le maire avait-il la délégation du pouvoir exécutif central et la responsabilité de l'exécution uniforme de la loi, une pour tout l'empire ? Non, car cette délégation directe et cette unité de l'application de la loi générale n'existaient pas. Et ainsi de suite.

On voit donc qu'il n'y avait aucune parité entre les attributions des magistrats purement locaux appelés maires dans nos anciens régimes, et les magistrats à la fois locaux et généraux, appelés maires depuis 1789.

Or, de cette différence dans les attributions ré-

sulte logiquement une différence nécessaire dans la nomination des magistrats qu'il s'agit d'investir en ce moment par une loi organique ou d'un titre purement communal en les faisant nommer par la commune seule, ou d'un titre à la fois communal et gouvernemental en les faisant nommer par le pouvoir exécutif sur la présentation de candidatures faites et adoptées par la commune.

Mirabeau, qui n'avait de révolutionnaire que la voix, mais dont tout le génie était conservateur et organisateur, le sentait si bien, que le premier jour où l'on émit quelques idées vagues encore dans l'Assemblée constituante sur la prochaine nécessité de réorganiser un pouvoir municipal écroulé, il prit des arrhes sur l'avenir, et il s'écria : « Quelque chose que nous fassions plus tard des municipalités, il est juste et nécessaire que tous les magistrats de départements et de municipalités soient subordonnés *entièrement* à l'autorité des *départements* et des *districts*, et ceux-ci au *centre* ! » C'était le cri du bon sens. Serions-nous, après cinquante ans d'épreuves de gouvernements, moins avancés que le premier jour de nos révolutions ?

## III

Examinons avec nos lecteurs la question qui se pose de nouveau devant la France, sans parti pris et sans préjugé. C'est pour ainsi dire une question de mécanisme gouvernemental où les passions ne devraient avoir aucune voix.

Les partisans très-surannés, selon moi, de la nomination des maires par les communes, se servent d'un raisonnement spécieux et toujours très-puissant sur les esprits irréfléchis. Ils posent deux principes absolus en face l'un de l'autre, et ils disent : « Vous avez admis le principe de l'élection dans l'ordre politique et législatif. Pour être conséquents, vous devez admettre ce même principe de l'élection absolue dans l'ordre administratif. »

Je réponds : Oui, il faut être conséquents, quoique toujours avec modération, dans l'application du principe de gouvernement qu'on a adopté ; car la logique est la vie des gouvernements, et une erreur de logique ou une révolte contre la logique les tue

à jour fixe. C'est dans cette conviction qu'une heure après la révolution de février accomplie, j'ai dit : N'hésitons pas à nous abriter dans la République, supprimons la lutte incessante entre le principe d'autorité préexistant ou le droit dynastique, et le principe national ou démocratique ; donnons-lui tout l'espace, toute la forme, toute la lumière et toute la force qui sont désormais en lui.

Mais en votant le principe électif entier et sincère dans l'ordre politique et législatif, dans le domaine de l'opinion souveraine, avons-nous voté le principe du suffrage universel dans l'ordre administratif ? Nullement. Nous avons distingué, comme la nature elle-même distingue, la pensée libre du peuple de l'action obéie du gouvernement du peuple. Nous avons dit : « Le peuple exprimera librement sa volonté, aussi diverse, aussi individuelle que l'air que chacun aspire ou respire. Le suffrage universel l'exprimera. Mais aussitôt que cette pensée deviendra acte de la nation par son gouvernement, ce gouvernement agira avec l'unité et la toute-puissance du pouvoir le plus uni et le plus centralisé, avec plus d'unité et de puissance mille fois que la royauté ; car un roi n'est qu'un homme, une dynastie n'est

qu'une famille, une aristocratie n'est qu'une caste, mais un peuple est tout. Rien, excepté la justice divine, ne peut contre-peser ni suspendre sa volonté ! Son gouvernement, c'est la volonté irrésistible et suprême, car c'est la collection légale de toutes les volontés exprimées. »

#### IV

La République, dès sa première heure, a donc proclamé qu'elle voulait être et qu'elle devait être un pouvoir libre dans sa pensée, fort et incontesté dans son exécution. Elle a distingué parfaitement ce que les publicistes radicaux ou les publicistes de l'ancien régime ne distinguent jamais : la décentralisation dans le domaine de l'opinion, la centralisation dans l'acte du gouvernement.

Aussi aucune voix insensée ne s'est-elle élevée alors pour demander du sein de ce grand peuple du bon sens :

L'élection de l'armée obéissante ;

L'élection des magistrats responsables ;

L'élection des ministres librement choisis par le pouvoir exécutif ;

L'élection des prêtres subordonnés par la hiérarchie aux pontifes de leur communion ;

L'élection des officiers de marine ;

L'élection des diplomates ;

L'élection des tribunaux, etc., etc.

Le peuple a senti d'instinct que le commandement et l'obéissance, la hiérarchie, la subordination, la responsabilité, étaient la condition de toute action, et que l'élection était exclusive de toutes ces conditions de l'action. Une pareille république aurait été la constitution de l'anarchie, une seconde invention du chaos.

## V

Eh bien, cette théorie s'applique-t-elle à la nomination des maires par le gouvernement ? Pas avec la même rigueur absolue, j'en conviens ; mais examinons encore sans rien exagérer, sans rien concéder.



Qu'est-ce qu'un maire ? — Un maire est un être complexe, une individualité en deux natures, un magistrat en deux personnes.

Consubstantiel au peuple de la commune par les intérêts de la commune qu'il administre et qu'il représente ;

Consubstantiel au gouvernement dont il fait exécuter les lois générales dans sa localité ;

Un maire, en d'autres termes, est le trait d'union entre le peuple et le pouvoir, entre la commune et l'État.

Or, si vous faites nommer le maire uniquement par la commune, vous lui ôtez une de ces natures, vous séparez ce que le bon sens et la force des choses ont uni en lui.

On répond : C'est pour fortifier le pouvoir municipal. Je réplique : Vous l'affaiblissez, car le maire puise une partie de sa force dans le mandat qu'il reçoit du pouvoir suprême et central.

On reprend : C'est fortifier le pouvoir de l'État en lui enlevant tout froissement avec le pouvoir municipal. — Je réponds à mon tour : Vous affaiblissez le pouvoir de l'État, car le magistrat délégué par l'État pour le représenter, lui État, dans la munici-

palité, ne sera plus en même temps le magistrat de la confiance du peuple dans la commune.

A votre système, tous deux, État et commune, perdent de leur force en se séparant.

Mais ce qui y perd le plus, c'est le principe d'autorité que nous voulons retrouver et raffermir sur des bases nouvelles.

## VI

Or, où se trouve le principe d'autorité sous les républiques? Il est dans l'élection, symbole légal d'estime, de considération, de popularité.

Associer l'honnête popularité à l'action des pouvoirs sous les républiques, c'est-à-dire faire exécuter la loi autant que possible par la main volontaire et forte des hommes investis d'une puissance préexistante d'opinion, c'est donc là la solution des problèmes. C'est là le chef-d'œuvre de l'institution républicaine, et ce chef-d'œuvre vous le brisez comme des enfants qui, ne sachant pas pourquoi l'aiguille marche, brisent le ressort et s'étonnent après que l'aiguille ne marche plus !

## VII

Il n'y a pas besoin de discuter une vérité si simple. Quel est l'homme ayant habité une ville, un village, un quartier, qui ne sache que l'estime préexistante pour tel ou tel citoyen honnête, capable, influent de la localité, ne soit une immense avance d'autorité, une immense prédisposition autour de lui à l'obéissance volontaire que tout citoyen doit à la loi? La meilleure des obéissances n'est-elle pas celle qui s'offre d'elle-même? et la confiance que les populations placent dans le magistrat n'est-elle pas le gage le plus sûr de l'exécution de ce qu'ils imposent? Voilà la vraie popularité. Quand elle entoure un citoyen dans la commune ou dans son quartier, n'est-ce pas un avantage évident pour l'État d'investir ce citoyen de sa magistrature légale pendant que cette popularité l'investit de son côté de l'affection et de la déférence du pays? Ce sont là deux forces qui se doublent en se réunissant. L'une, force légale, la nomination du maire

par le gouvernement ; l'autre, force morale, l'indication de la confiance préexistante dans le maire par la candidature présentée au gouvernement d'un certain nombre de candidats désignés par le conseil municipal élu.

C'est ce qui a lieu dans la combinaison de la nomination des maires par le pouvoir exécutif sur une liste de candidats pris dans le sein des conseillers municipaux élus de la commune. Voilà le système qui, selon moi, résout le problème, en conciliant et en combinant heureusement les deux natures du maire, sa nature locale et sa nature centrale. Par la désignation de sa candidature au sein du conseil municipal, il correspond à la localité et aux intérêts des groupes de population qu'il est chargé d'administrer ; par l'investiture du gouvernement, il correspond au pouvoir central et général dont il est chargé de faire exécuter les décrets partout. Ainsi, la popularité et la loi se rencontrent et se prêtent concours en un même homme. Tout est là, centralisation et décentralisation, liberté et pouvoir, commune et nation.

De quoi parlent les publicistes d'ancienne routine à la place de ce maire émané ainsi de deux sources

diverses, et accomplissant gratuitement deux services en un seul citoyen ! Ils reviennent au détestable système du Directoire, et ils veulent, à côté d'un maire exclusivement nommé par la commune, un commissaire du gouvernement nommé exclusivement aussi par le gouvernement et chargé de faire exécuter les lois générales au nom du pouvoir exécutif seul dans chaque hameau de la France.

Qui ne voit d'abord que c'est là la création de trente-sept mille magistrats inutiles et soldés, car les fonctions électives peuvent seules être gratuites ? Qui ne voit que c'est trente-sept mille sinécures rétribuées à ajouter au chapitre des dépenses de l'État et aux charges des contribuables ? Mais qui ne voit, surtout, que c'est créer systématiquement les rivalités, les antagonismes, les conflits, les luttes de pouvoir sur toute la surface de nos trente-sept mille municipalités, où le pouvoir municipal et populaire représenté par un magistrat de son choix, et le pouvoir exécutif représenté par son commissaire, se feront une guerre éternelle et universelle, l'un appuyé sur son élection par le peuple, l'autre appuyé sur son mandat du gouvernement ? Et comme le pouvoir central est souvent, est presque

toujours obligé de lutter contre la résistance locale, de heurter, de froisser, de plier, de subordonner l'intérêt étroit et égoïste des localités à l'intérêt général de la République, qui ne pressent à l'instant un tiraillement perpétuel et une déplorable anarchie de pouvoirs opposés dans toutes les communes? et bientôt l'impuissance de l'État?

Que seraient ces commissaires du gouvernement aux yeux des populations rurales, si ce n'est de véritables *garnisaires* du pouvoir exécutif, redoutés, odieux, dépopularisés par leur nom? Or, la loi générale ainsi représentée, que devient-elle? Un objet de désaffection, de colère et de mépris. Et c'est ainsi que ces écrivains politiques prétendent raffermir le principe d'autorité? Quant à moi, si j'avais l'infernal dessein de dépopulariser partout la loi nécessaire à tous, je créerais partout, comme on le propose dans ces plans : un homme électif, un *tribun* municipal, et à côté un magistrat imposé, venu de loin, représentant coercitif de la loi! Est-ce que le peuple ne se rangerait pas toujours et partout derrière son *tribun* et ne considérerait pas toujours son commissaire du gouvernement comme un ennemi public? Vous auriez bien vite recréé ainsi le

*tribunitiat* romain et les *plébiscites* du mont Aventin qui perdirent Rome, qui exilèrent *Cicéron*, qui divinisèrent *Clodius*, qui tuèrent *Caton*, qui alléchèrent *César*, ce flatteur armé de la multitude, et qui enfin anéantirent toute liberté.

## VIII

Mais, si l'institution des maires exclusivement nommés par la commune et des commissaires exclusivement nommés par le gouvernement est si périlleuse en temps régulier, qu'elle a suffi pour détruire Rome elle-même, que ferait-elle en temps révolutionnaires ou agités comme ceux où nous vivons? Représentez-vous les masses industrielles, ouvrières, nomades, travaillées par des souffrances réelles et par des passions soufflées pires que leurs souffrances, aigries par des factieux d'idées qui empruntent la faim et la soif pour recruter les séditions! Voyez vos grandes villes manufacturières, Lille, Roubaix, Rouen, Mulhouse, Strasbourg, Limoges, Lyon, Paris, villes dans lesquelles le suf-

frage égaré de multitudes aveugles ou entraînés peut porter d'un moment à l'autre la majorité aux factions, faire du conseil municipal un foyer de complots en plein jour contre les lois, et donner la magistrature suprême de la ville au plus habile agitateur ou au plus téméraire des factieux !

Il faut aussi envisager, même dans des villes de trois ou six mille âmes, centres d'ateliers, ces *Mazaniello* de municipalité, d'une main chargés d'exécuter la loi qu'ils exècrent, de l'autre la livrant en dérision au peuple ? Vous représentez-vous le même homme soulevant les masses par sa popularité dans le conseil municipal, et chargé de les réprimer en proclamant la loi martiale, en faisant les sommations, en appelant la force armée contre ces mêmes masses soulevées par lui ? Ne serait-ce pas la loi savante de la guerre civile écrite d'avance dans une pareille législation ? A Paris, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Bordeaux, partout où existent des armées de l'industrie, ne faudrait-il pas aux commissaires du pouvoir exécutif une armée aussi à la porte de chaque conseil municipal, pour lutter contre ces tribuns légaux que ces publicistes auraient donné ainsi à une perpétuelle sédition des lois ?



Supposez les collèges électoraux violentés.

Supposez les jurés et les tribunaux intimidés.

Supposez les registres des contributions déchirés.

Supposez les percepteurs des impôts honnis ou pourchassés.

Supposez les barrières des octrois incendiées.

Supposez le maire indépendant du préfet, complice avec un peuple de clients derrière lui, et dites si vous voudriez habiter un pays où la résistance aurait plus de force et de garantie que la loi.

Mais qu'est-il besoin de faire des suppositions où l'histoire récente et l'expérience sanglante parlent si haut à la mémoire du peuple ?

La loi de 1791 fit les municipalités électives et les maires nommés par le peuple seul. Il y avait un motif au moins alors pour que le pouvoir municipal s'instituât en antagonisme, en opposition, en guerre, avec le pouvoir royal. Il y avait encore deux principes en lutte dans les institutions : le roi et le peuple. Les Girondins et les Jacobins, de concert, voulaient charger une *mine* sous les fondements de la Constitution, pour la faire éclater au besoin. Ils firent la loi des maires électifs. Mais maintenant nous n'avons plus cette excuse à des

précautions d'anarchie ; nous n'avons plus deux principes dans le gouvernement : le peuple y est seul. Une législation qui sèmerait d'avance la division, l'antagonisme, l'esprit d'opposition dans nos institutions organiques, serait bien plus impardonnable et bien plus inconséquente que 1791.

Mais enfin prenons les choses où elles en étaient et lisons attentivement une seule page de cette histoire des maires nommés par le peuple, des procureurs-syndics du pouvoir exécutif auprès des municipalités indépendantes, du droit de suspension des maires, attribué si vainement et si imprudemment aux ministres. Cette seule page renferme, selon moi, dans un seul tableau, tous les inconvénients, tous les dangers, toutes les catastrophes, toutes les ruines du système préconisé en ce moment par les publicistes des deux oppositions.

La loi de 1791 sur les municipalités fonctionne ; qu'arrive-t-il ? Toutes les villes du royaume s'agitent, toutes les municipalités attirent à elles tous les pouvoirs ; des désordres éclatent à Brest, à Chartres, à Strasbourg, à Marseille, à Lyon. Le pouvoir exécutif réclame répression, on a besoin de recourir à la proclamation de la *loi martiale* pour

rétablir la sécurité publique ; un maire obéit en héros, il est victime de son intrépidité ; les autres fléchissent, plient sous la popularité, reçoivent les ordres des clubs, se font les magistrats de la sédition, qui triomphe de commune en commune. Il n'y a plus de loi que contre la loi. Les directoires de départements, eux-mêmes, pouvoirs élus plus rapprochés des populations et supérieurs aux municipalités, ne peuvent, faute d'instruments municipaux subordonnés, faire obéir la commune au département. Le pouvoir exécutif est combattu partout par ses propres agents.

Mais observez Paris, où tout prend, par la grandeur de la scène, les proportions grandes et historiques d'une capitale.

Le 10 août s'y prépare patiemment par les Girondins, les Jacobins et les Cordeliers, coalisés pour un jour. Ils placent leur point d'appui contre le gouvernement, alors constitutionnel, de Louis XVI, où ? Dans le conseil de la commune. Péthion, nommé par le peuple, est bientôt le roi de Paris. Le roi constitutionnel a encore des forces légales, matérielles, civiques et militaires plus que suffisantes dans la main : garde constitutionnelle,

Suisses fidèles, garde nationale solide, soldée, affectionnée. Le conseil et le directoire du département de la Seine est, avec la majorité de l'Assemblée, du parti de la loi et du gouvernement ; les ministres sont probes et attachés à la constitution. Rien ne manque pour résister à la sédition. On la voit venir sans terreur, peut-être même avec espérance.

Mais le maire de Paris, nommé par le peuple et idole naturelle et complaisante de la popularité, est investi de toute l'autorité municipale indépendante : police, surveillance, appel à la force armée, proclamation de la loi martiale, tout cela est dans sa main. Que fait-il ? Il ferme les yeux, il ralentit, il fausse, il suspend, il paralyse légalement toutes les mesures de prévoyance et de force, il conspire tacitement avec le conseil de la commune par son immobilité, par son absence, par son silence, par son évanouissement total.

Cependant le danger s'accumule et se révèle par les plus imminents symptômes. La nuit du 9 au 10 août arrive ; le tocsin insurrectionnel sonne ; le maire est bien obligé par l'évidence du trouble de se montrer, de donner les armes officielles demandées par le pouvoir exécutif au magistrat municipi-

pal ; il les prête à la requête vingt fois réitérée du procureur-syndic Rœderer, honnête magistrat, peu agréable à la cour, mais impartialement dévoué à la loi. Le maire fait plus : appelé trois fois dans la nuit aux Tuileries pour couvrir le palais, le trône, le roi, de sa présence et de sa responsabilité, le maire met trois heures à se rendre de l'Hôtel-de-Ville aux Tuileries ; les colonnes insurrectionnelles se forment et cernent le Carrousel. Suivez les mouvements du maire de Paris. Pendant que le directoire de département, Rœderer, procureur-syndic, le conseil général de la Seine, entourent dans les appartements le prince constitutionnel, et donnent avec loyauté tous les ordres de résistance à la grande émeute, les ordres de repousser la force par la force, que fait Péthion ? Il se promène en bas sur la terrasse du château avec quelques affidés confidents de son embarras visible ; il sent que son rôle officiel de défenseur obligé de la loi et son rôle de complice caché de l'esprit insurrectionnel vont se trouver tout à l'heure en contradiction dans sa personne et dans ses actes s'il reste en otage dans ce palais menacé. Il envoie en secret solliciter du conseil de la commune où siègent ses amis un

ordre qui le rappelle à l'Hôtel-de-Ville. L'ordre arrive, le maire se retire du palais sur ce mandat de la municipalité. Le commandant-général de la garde nationale est mandé peu de moments après au conseil de la commune ; il s'y rend saisi d'un triste pressentiment et porteur de l'ordre signé par le maire de repousser la force par la force. A peine sur le perron de la municipalité, il est immolé pour effacer de son sang la signature de la municipalité. Deux heures après, le palais est forcé, la constitution noyée dans le sang, le roi prisonnier, l'assemblée législative assujettie, la commune seule règne !

La commune règne sur les Girondins dépassés, sur les Jacobins asservis, sur la Convention elle-même indignée ! La commune envoie à la représentation nationale souveraine des sommations impérieuses tous les huit jours, tantôt par la bouche de *Marat* porté en triomphe, tantôt par la main de pétitionnaires armés violant ses portes. La puissance de la municipalité indépendante, puis bientôt tyrannique, devient telle, qu'elle commande à son gré à *Danton* de décimer les prisons par les massacres du 2 septembre, à la Convention de dé-

cimer les généraux, les armées, le peuple ; au comité de salut public de se décimer lui-même par les supplices à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, partout, jusqu'à ce que de la Convention et la France, lasses de patience et de cruautés, reconquissent enfin leur liberté et leurs vies le 9 thermidor, en allant chercher au conseil de la commune les têtes de Robespierre, de Couthon, de Fouquier-Tinville, de Coffinhal, et des quatre-vingts membres de la municipalité de Paris.

Souvenons-nous de ces leçons, et faisons-en souvenir le peuple français au moment où on lui propose de recréer l'indépendance, c'est-à-dire la souveraineté des communes en France ; tremblons de retomber dans les mêmes imprévoyances, ou plutôt ne tremblons pas, mais que l'expérience de cette anarchie des communes soit notre lumière et notre salut. Les nations ont sur les individus ces avantages, que l'expérience n'arrive aux individus qu'avec les cheveux blancs et lorsqu'il est trop tard souvent pour qu'elle leur profite, tandis que les nations toujours jeunes profitent des fautes et des leçons des générations qui les ont devancées, et se préservent ainsi, tout en restant jeunes et fortes,

du renouvellement des calamités enfantées par les faux systèmes ou par les aberrations des partis.

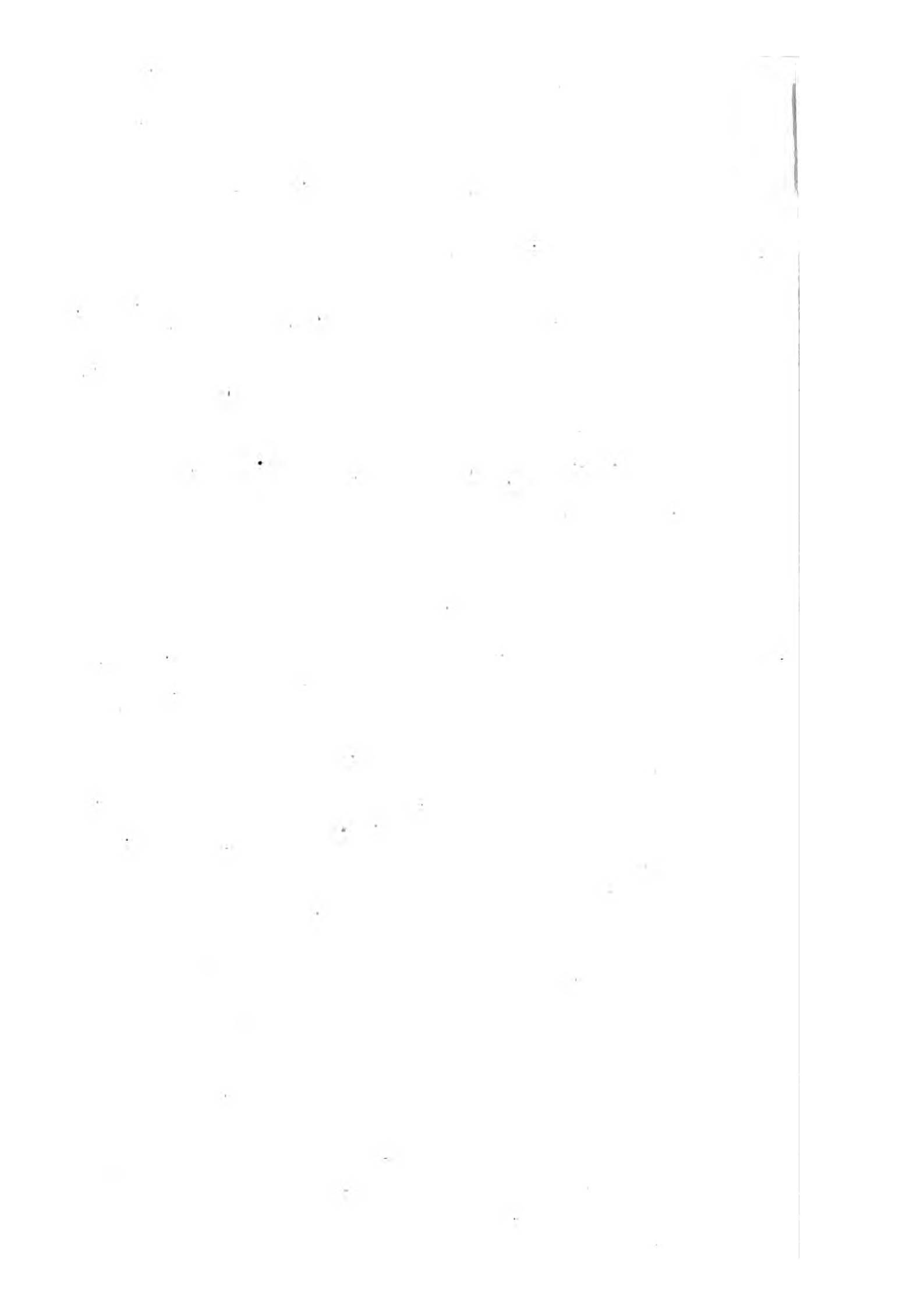
En résumé, la loi à faire est celle-ci :

Nomination du Conseil municipal par le peuple ;

Présentation de cinq candidats par le Conseil municipal et pris dans son sein pour les fonctions de maire ;

Nomination des maires par le gouvernement.





## LIVRE DIX-SEPTIÈME

---

LA PAIX PUBLIQUE A TOUT PRIX

OU

**Des impatiences de gouvernement.**

I

1<sup>er</sup> Juin 1850.

Nous l'avons dit, les fatales journées de juin 1848, la manifestation du 13 juin 1849, furent les impatiences d'une partie du peuple de Paris et de quelques hommes qui, ne sachant rien attendre du temps et de la raison publique, voulurent faire violence à la force des choses, et succombèrent heureusement, comme succombent toujours ceux qui luttent avec l'heure de Dieu.

Disons-le avec douleur : les tentatives hâtées, prématurées, irréfléchies, que les hommes qu'on ap-

pelle *chefs de la majorité*, d'accord avec les chefs responsables du gouvernement, paraissent vouloir faire, avant le terme légal, pour revenir sur la Constitution, sont des impatiences mal inspirées qui feront réussir, peut-être, un jour ou deux leur ressentiment, et qui feront succomber pour de longues années même leurs bonnes pensées.

Hélas ! notre histoire récente n'est pleine que des ruines entassées sous nos pas par le résultat de ces incorrigibles impatients de l'ordre.

Que fut le 10 août 1792 ? le contre-coup a aggravé, multiplié par les Girondins et les Jacobins des inquiétudes et des alarmes que les impatiences de l'émigration, du parti de la reine et du parti de la révision de la constitution excitèrent dans la masse crédule et irritée du peuple. On sait la fin.

Que fut le 31 mai, qui précipita, proscrivit et tua les *Girondins* ? Le résultat de l'impatience et des témérités de ce parti impatient d'accuser, de renverser, de proscrire des adversaires faibles de nombre, mais à qui les accusations mêmes donnèrent la popularité et la force. Louvet, Barbaroux, Brissot, Lasource, Isnard, eurent hâte de se défaire par la parole et par des actes de majorité, des hommes qui les inquié-

taient dans l'Assemblée ; ceux-ci s'en défirent le 31 mai par le tribunal révolutionnaire. La France pourtant était et devait être bientôt girondine. Mais les Girondins n'attendirent pas la France et son heure. Ils furent perdus par les pensées mêmes qui leur auraient assuré le triomphe un an plus tard.

Que fut le 9 thermidor ? Le résultat de l'impatience de Robespierre et du parti jacobin, qui, non content de gouverner et supplicier la France par la main obéissante de ses proconsuls, voulut encore arborer une dictature plus personnelle, étouffer jusqu'au murmure de ses complices dans l'Assemblée, et devancer, par l'insurrection et par la proscription, les moindres symptômes d'indépendance et d'humanité entrevus dans la Convention.

Que fut le 18 fructidor (leçon, hélas ! bien rapprochée, bien significative et bien analogue à ce que nous entrevoyons) ? Le 18 fructidor ne fut pas autre chose que le résultat de l'impatience de quelques représentants jeunes et téméraires et de quelques généraux étourdis qui, non contents d'avoir une majorité d'ordre et de raison contre les jacobins anéantis, voulurent encore conspirer contre la République et improviser une monarchie de réaction.

La République calmée et assoupie se réveille devant ce fantôme de restauration hors de propos, et rejette les impatients au delà de l'Océan sur les rives de la Guyane.

Que fut le 18 brumaire ? Le résultat de l'impatience ambitieuse d'un soldat heureux et populaire, qui, ne pouvant pas supporter d'égal aux yeux de sa patrie, s'insurgea contre la liberté, voulut faire de l'ordre personnel au lieu d'aider à refaire l'ordre national, confisqua la constitution, ajourna d'un siècle le progrès du peuple et de la raison humaine, éblouit l'Europe, la ramena deux fois au cœur de la France, abdiqua sur des millions de cadavres et mourut captif sur un rocher.

Que fut la chute de Charles X en 1830 ? M. de Chateaubriand cite de ce prince un mot qui le dit : ce fut une impatience. « Les libéraux conspiraient contre moi ; les idées libérales gagnaient du terrain. J'ai voulu les prévenir. Voilà tout. » C'est l'histoire en effet des journées de juillet. Un parti impatient des difficultés du régime constitutionnel, empressé de revenir en arrière, dans l'intérêt, pensait-il, de Dieu et du roi, entoure ce prince, lui fait peur de la pente où la constitution l'entraîne, de l'élection qui

était cependant loin d'être universelle alors, de la presse, des journaux, des doctrines, et lui dit : « Devancez vos ennemis, ou vous allez périr. » Charles X les écoute, il croit en conscience éviter l'abîme, et il y court!

Et enfin, qu'est-ce que 1848 ? L'impatience d'un roi enivré de ses succès faciles tant qu'il ne sort pas du courant modéré de la démocratie, pour le remonter ou pour l'accumuler trop fort en lui résistant avec bravade. Ses orateurs lui demandent, à la Chambre des pairs, de mettre les armées françaises en complicité avec le *Sonderbund*, véritable guerre intentée à la liberté de conscience des peuples. A la Chambre des députés, ils soutiennent ses résistances à tout élargissement du droit de suffrage électoral ; ils le flattent dans la pensée de faire les fortifications de Paris et de rendre le trône inexpugnable en l'entourant de forteresses et de canons contre les insurrections futures. Ils lui conseillent de dédaigner l'opinion qui murmure, les masses qui se désaffectionnent, de resserrer sa majorité acquise et ses troupes fidèles autour de lui, de refuser même l'examen légal du droit de réunion, de se hâter d'unir son sang au sang des Bourbons d'Espagne, dans

une pensée dynastique, sans s'inquiéter des intérêts nationaux de la France, à qui ils font perdre le pivot de la paix du monde en provoquant hors de propos la haine de l'Angleterre. Le monarque, impatient de reprendre l'attitude et la base de Louis XIV, ne veut ni entendre ni attendre. Il tombe dans un éblouissement sans pouvoir accuser personne, excepté le vertige, de l'avoir poussé.

Tous ces exemples me reviennent en mémoire en lisant, en écoutant, en voyant ce qui s'écrit, se dit, se fait depuis deux mois dans le sein du parti des impatients de l'ordre, dans la majorité et dans le gouvernement. Il y a malheureusement un nuage entre eux et l'histoire d'hier. Ils ne la voient plus. Je voudrais chasser ce brouillard avec mon souffle ou avec ma plume, et les forcer à entendre et à lire pour les forcer à réfléchir et à s'arrêter. Ces hommes sont en petit nombre ; beaucoup d'entre eux sont des hommes de bien, des hommes d'une haute portée d'intelligence, des hommes dont je comprends les pensées comme si j'étais de leurs intimités politiques, des hommes qui ne conspirent pas dans le sens abject et coupable du mot, des hommes qui ne veulent vraisemblablement au fond que les choses

que nous voulons presque tous, c'est-à-dire rasseoir, régulariser, consolider un ordre social attaqué trop profondément par les radicaux du progrès, et créer un nouvel ordre politique stable avec des conditions de légitimes améliorations pour les classes non possédantes, et de légitimes conservations de droits acquis par les classes plus nombreuses qui possèdent. En politique, je ne calomnie jamais mes adversaires, car je ne veux pas les perdre, mais les ramener.

## II

Voilà, je n'en doute pas, ce qu'ils veulent au fond, tous, à l'exception de quelques implacables qui voudraient risquer d'abîmer la France pour la satisfaction de leur coterie, et perdre la patrie pour se venger du passé ! Ceux-là sont si peu nombreux qu'ils ne comptent pas. Ce sont les suicides politiques ; il n'y a ni loi, ni raison, ni patriotisme contre eux.

Mais la masse de la majorité et sa tête veulent à peu près ce que je dis là, c'est-à-dire ce que veulent



également la masse et la tête du parti républicain. Qu'est-ce qui sépare donc ces meneurs de la majorité de nous ? C'est l'impatience ! L'impatience qui trouble l'esprit, qui altère le jugement, qui confond les heures, qui précipite les mesures, qui cueille avant le temps, qui déconcerterait Dieu lui-même, si la Providence pouvait être déconcertée, en jetant la perturbation et la confusion à travers la marche lente et régulière de ses desseins.

### III

Et d'où vient cette impatience ? De trois choses : d'un manque de foi d'abord dans l'opinion, cette providence d'en bas ; de la peur ensuite, cette mauvaise conseillère de tous les partis ; de l'irréflexion enfin, ce vice du caractère de la nation.

Que se disent ces hommes de panique, oublieux déjà de tous les miracles qui les ont sauvés depuis le 24 février 1848 ? Ils se disent :

« Il n'y a pas d'intervention continue de la sagesse et de la bonté suprême dans le gouvernement des so-

ciétés. Il n'y a point d'instinct social qui empêche les sociétés humaines de périr. Il n'y a point de loi de la gravitation pour le monde moral et politique qui rallie autour d'un centre éternel (la raison publique) les volontés anarchiques et les intérêts contradictoires des classes et des individus, et qui les force à prévaloir sur l'état sauvage ou sur les anarchies dont les vices et les passions humaines menacent sans cesse et partout l'ordre social ou politique. Si notre petit intérêt, ou notre petite idée, ou notre petite secte, ou notre petite politique, ou notre petite passion, ne triomphent pas aujourd'hui ou demain, c'en est fait du monde : Dieu ne peut sauver le monde que par nous et par les moyens que nous comprenons ! »

Ceci est purement le blasphème innocent d'un fou qui se croit au niveau et au lieu et place de la sagesse organisatrice, conservatrice et régénératrice, suprême de l'ordre social. Ce blasphème étonne surtout dans la bouche d'hommes qui usurpent le monopole de parti religieux. C'est une religion bien étroite que celle qui ne voit rien au delà de sa propre sagesse.

## IV

Ils se disent ensuite : « Voyez le suffrage universel ; c'est une marée qui monte et qui dans deux ans va submerger nous, nos biens et nos idées. Voilà un choix socialiste ici, voilà un choix terroriste là ? Voilà un suffrage ultra-républicain dans tel département, voilà un suffrage anarchique dans tel autre ! Voilà un journal, voilà un discours, voilà un club, voilà un cabaret, d'où sortent des voix folles ou exécrables ; voilà un régiment qui vote de travers, voilà un faubourg ou un hameau qui vote sans savoir quoi ! Voilà un homme ou une coterie qui se déplace de notre majorité dans l'Assemblée et qui va porter sa force dans telle ou telle question à une idée contraire à la nôtre ! Qu'allons-nous devenir, quand ces craquements successifs et désordonnés de notre petite machine législative auront amené la dissolution de notre parti dans l'Assemblée ? Nous n'avons que le temps nécessaire pour mettre à profit ces avertissements, pour contraindre la raison pu-

blique à s'inféoder à nous tout seuls, pour comprimer de nos petites mains tous les organes de cette pensée qui nous abandonne et qui nous effraye, pour tourner l'Assemblée, le gouvernement et l'armée contre les institutions populaires et républicaines, pour refaire vite et d'urgence un gouvernement de force physique contre un gouvernement d'opinion et d'action morale. Prenons le désespoir pour conseil ! N'attendons pas l'heure qui va nous dévorer ! Attaquons à visage découvert, et, s'il le faut, à main armée, les avant-postes de la Constitution ! Faisons la guerre de Rome (c'est-à-dire la guerre contre-révolutionnaire) au dedans ! Révisons, pendant qu'il en est temps, l'œuvre que nous avons faite il y a trois ans, et effaçons-en tout ce qui nous trouble et tout ce qui nous déplaît, tout ce qui nous dépasse ! Renouvelons de l'histoire des *Girondins* cette fameuse commission des 22 qui jura de sauver la patrie, qui excita les ombrages de la Convention tout entière, qui fit fermenter le peuple, et qui avorta de tout, mais qui n'avorta pas de la terreur. »

## V

Hommes de plagiat qui ne savent imiter que des avortements et des mesures surannées ! Il y avait, il y a cependant une grande chose à inventer pour ce pays-ci, c'est la probité constitutionnelle, qui, en respectant la loi, la rend respectable aux autres, et qui, en se confiant à la raison d'un grand peuple, l'élève à ses propres yeux, et lui fait prendre foi dans sa sagesse et dans sa souveraineté !

Et d'où viennent ces impatiences et ces paniques ? Si elles ne viennent pas de la mauvaise foi, elles viennent évidemment de l'irréflexion.

Quoi ! vous vous impatientez et vous faites trembler la France de tous ses membres, parce que dans une élection partielle de quarante représentants (au scrutin de liste ! mode absurde, trompeur et unanimement répudié quand il sera temps), parce que, dis-je, dans une élection de quarante représentants, la majorité n'a prévalu que de dix au lieu de prévaloir de tous ! parce que Paris tirailé, provo-

qué, cajolé pour donner sa voix à des noms commandés par vous, a préféré (imprudemment selon moi) la donner à des noms patronnés par des comités socialistes ! parce que Saône-et-Loire a donné six représentants à la montagne ! parce que, sans le savoir et sans le vouloir, tel ou tel autre département aveuglé par le scrutin de liste a donné mandat à tel ou tel radical dont il ne connaît pas même les idées, et qu'il destituera de sa confiance le premier jour où il aura parlé ! Quoi ! il faut réviser, avant l'heure constitutionnelle et par coup d'État parlementaire, la République parce qu'une Assemblée peu sympathique à la République ne compte que sept cents représentants dévoués à l'ordre social sur sept cent cinquante ! Quoi ! vous croyez que dans deux ans la France avertie, attentive à sa propre destinée, debout partout pour son salut, pour ses foyers, pour ses familles, pour ses propriétés, pour sa morale, pour sa civilisation, va envoyer sept cent cinquante radicaux socialistes, terroristes, anarchistes, pour lui faire son sort ! Mais vous supposez donc que la France a perdu à la fois tout intérêt et tout bon sens ? Mais vous avez donc oublié tous les actes d'instinct, d'énergie, d'unanimité, de prévoyance, de

sagesse, d'ensemble, de protestation armée ou désarmée contre le désordre, l'expropriation, le meurtre, le bouleversement social qu'elle a d'elle-même accompli à heure fixe toutes les fois qu'elle a vu le danger de près et qu'elle a été sommée d'y pourvoir, ou par son propre mouvement ou à la voix de quelques hommes? Mais vous poussez donc l'irréflexion jusqu'à l'ingratitude envers le ciel et jusqu'à la calomnie envers votre nation!

## VI

Permettez-moi de vous faire réfléchir, non pour vous accuser, mais pour vous rendre le sang-froid nécessaire surtout à des hommes d'État.

Où en étiez-vous, vous, hommes d'État des monarchies écroulées sous vos mains ou sous vos pieds? où en étiez-vous, vous, grands ou petits propriétaires du sol? où en étiez-vous, bourgeoisie tombée inopinément entre les mains du peuple le 24 février 1848 au soir? Voyons, souvenez-vous, et récapitulez!

Le trône aux Tuileries? brûlé par la main d'une insurrection sans obstacle!

Le roi et la dynastie? l'un en fuite, l'autre protégée par le malheur et par le dévouement de quelques amis aux Invalides.

La Chambre aristocratique des pairs? dans l'impossibilité de se réunir, et interceptée par l'insurrection victorieuse.

La Chambre des députés? deux fois envahie à travers un inutile rempart de troupes sans direction, qui s'était ouvert devant le peuple.

L'armée? immobile, sans chefs, attendant l'ordre du pays pour se rallier à lui seul.

Le gouvernement? sortant, sans autre droit que l'urgence et sans autre titre que le dévouement, des luttes et de l'anarchie vaincue à son foyer de l'Hôtel-de-Ville.

La capitale? livrée sans force publique au peuple seul.

La garde nationale? annulée dans son action par le caractère exceptionnel que lui donnait son mode de recrutement trop exclusivement bourgeois.

Les départements? tous insurgés au chef-lieu et



ayant improvisé des administrateurs révolutionnaires.

L'administration? abattue, anéantie, anarchique partout!

La paix et la guerre? à la merci de quelques hommes dont un appel à la propagande armée pouvait ouvrir des écluses de sang sur la patrie et sur toute l'Europe!

Le trésor? presque à vide et chargé par le gouvernement précédent de 900 millions à payer en deux mois!

L'impôt? volontaire ou tari sur toute la surface de la France.

La dette publique ou le crédit? pouvant être anéanti ou par la banqueroute ou par les assignats, si le gouvernement avait fatalement prononcé un de ces deux mots de ruine.

Les lois, les propriétés, les vies des citoyens? en interrègne forcé pendant les trois mois de la dictature du peuple, et n'ayant d'autres garanties que la raison, l'humanité et le respect des hommes à qui ce peuple consentait à obéir.

Vous étiez à la merci de cette dictature révolutionnaire du peuple, et si cette dictature avait voulu

se prolonger comme des partis extrêmes le lui commandaient, elle l'aurait pu sans doute, et la France, justement soulevée, n'aurait reconquis ses suprématies sur Paris que dans des flots de sang !

## VII

Voilà le tableau vrai, exact et non assombri de la situation de ce peuple et de vous et de nous il y a vingt-six mois !

Et maintenant, voyez par quels degrés, d'abord escarpés et difficiles, puis faciles et insensibles, cette nation que vous accusez de s'abandonner elle-même est remontée au point d'où vous voulez la précipiter dans l'inconnu, sous prétexte qu'elle ne remonte pas assez vite. Elle remonte... — A quoi ? à la monarchie ? Non : mais à l'ordre républicain, à la démocratie gouvernementale et organisée.

En une nuit, celle du 24 au 25 février, nuit dont vous ne connaissez ni les ténèbres, ni les convulsions, ni les périls, elle se donne un gouvernement ! illégal, révolutionnaire, convulsif, sans droit, sans

unité, pitoyable, exécration, accusable, si vous voulez ! tout ce que vous voudrez ! J'en étais, je dois le livrer à vos injures ; il s'y attendait en vous couvrant de son corps contre l'anarchie. C'est parce qu'il s'y attendait, c'est parce qu'il s'y dévouait sciemment, qu'il y aura peut-être quelque retour de justice pour lui dans l'histoire. Le temps n'emprunte la voix de personne pour juger ; il juge sur des services, et non sur des injures. Mais enfin, ce gouvernement avait ce mérite au moins d'être un gouvernement. Un gouvernement, quel qu'il soit, est toujours un immense avantage sur l'anarchie.

Voyez ce peuple si calme, si discipliné, voler au-devant de l'obéissance.

Il fraternise avec l'armée, écartée un moment de la capitale par prudence et par respect pour elle, quoi qu'on en ait dit.

L'indiscipline et la dissolution de cette armée sont prévenues. Le gouvernement la recrute au lieu de la licencier ; il sent que l'Assemblée souveraine en aura bientôt besoin pour la France.

La garde mobile, destinée à la répression soudaine des insurrections populaires, est formée en quatre

heures des éléments mêmes qui pouvaient agiter le plus Paris. Son sang, trop peu apprécié, a écrit aux journées de juin ses services à la société et le salut de la capitale sur les pavés de toutes vos rues.

L'échafaud révolutionnaire est aboli aux applaudissements d'une révolution sans obstacle.

Pas un citoyen, en trois mois, n'est proscrit ou jeté dans les prisons pour cause d'opinion.

Les relations pacifiques sont rétablies avec dignité entre l'Europe et nous. La guerre de coalition devient impossible. Or, la guerre de coalition, c'est la tyrannie révolutionnaire au centre, les emprunts forcés et les tribunaux de sang à Paris. La paix maintenue écarte tous ces dangers extrêmes de l'intérieur.

La représentation légale et universelle est évoquée en trois mois du fond du pays, et vient s'emparer sans résistance de la souveraineté qui lui est due, et qui lui est préparée et restituée pour la dictature du peuple.

Cette représentation, qui offusque la démagogie des ateliers nationaux et de quelques clubs, triomphe deux fois, le 15 mai et le 23 juin, par la main

du peuple, de la garde mobile et de l'armée, des factions désespérées qui l'attaquent.

L'Assemblée constituante se donne quelques mois d'un gouvernement militaire et délibère en paix une Constitution.

La Constitution est proclamée sans une résistance en France.

Le gouvernement militaire se retire avec loyauté et remet le pouvoir à un pouvoir exécutif présidentiel nommé par le suffrage imposant du peuple.

Les lois s'élaborent, se votent, se corrigent, se font obéir. Les clubs, ce seul obstacle permanent à l'action d'un gouvernement régulier en France, disparaissent devant la loi.

L'armée, formée par le gouvernement provisoire du 24 février, se complète et se dévoue à l'ordre intérieur, premier besoin de la patrie et première gloire de ceux qui représentent la force publique.

Le président nomme et modifie ses ministres avec la liberté de mouvement du gouvernement le mieux affermi et le plus enraciné au pouvoir.

Le suffrage universel, une troisième fois interrogé, nomme une Assemblée législative où une immense majorité donne des gages si surabondants à

l'ordre, que la révolution même en est un moment menacée.

La sagesse nationale modère cette majorité même et la force à se contenir patriotiquement et prudemment dans le cercle du salut commun : la Constitution. Les lois organiques se font. Les affaires reprennent leur cours.

Cette Constitution a des imperfections et des vices. Une faculté de révision permet d'attendre et de les corriger sans révolution !

Voilà où vous en étiez il y a deux ans et quelques mois ! Voilà où vous en êtes aujourd'hui. Voilà les assises successives d'ordre et de gouvernement que la France, armée du suffrage universel, a jetées en si peu de temps dans ses fondations vides, ou plutôt dans l'abîme d'une révolution !

Et vous vous plaignez ? Et vous vous défiez ? Et vous ne savez rien attendre ? Et vous méconnaissez, ou vous feignez de méconnaître les degrés nombreux d'organisation sociale, politique, gouvernementale, que vous avez remontés du néant vers l'ordre nouveau ? Et vous voulez compromettre par des impatiences irritées, folles ou criminelles, tout le terrain que la société a reconquis par la sagesse

et par la raison du peuple, pour replonger votre société et votre pays dans les problèmes de l'inconnu et les tempêtes des contre-révolutions ?

En vérité, les masses que vous accusez tant, et dont les délires sont plus pardonnables parce qu'ils sont plus aveugles, ont plus d'instinct et plus de prudence que vous ! Elles souffrent comme tout souffre pendant une crise de révolution et de transformation complète ; mais elles ne demandent pas qu'on les rejette dans la fournaise des révolutions pour les soulager de leurs souffrances ; elles se résignent au temps, elles demandent des améliorations en avant, et non des catastrophes en arrière ; elles se disent : Laissons jouer péniblement, puis régulièrement, les ressorts encore neufs et embarrassés du gouvernement républicain ; ne brisons pas l'instrument de nos progrès nécessaires ; donnons de l'espace, du calme, de la liberté, des années à la République ; en lui demandant trop de progrès en un seul jour, nous mettrions en poussière l'instrument de la démocratie ! Eh bien ! dites-vous de même : Donnons du temps à la Constitution. En lui demandant trop d'ordre et trop de stabilité en un seul jour, nous briserions le seul instrument d'ordre que

les événements, et Dieu qui les mène, aient laissé dans cette période à la société.

## VIII

Que la loi électorale, dont le principe seul, *le suffrage universel*, devait être inséré dans le corps de la Constitution, et dont les dispositions réglementaires devaient rester en dehors, soumises aux corrections de l'expérience ; que la loi électorale, dis-je, soit susceptible d'excellentes et même indispensables modifications, c'est ce que je suis loin de nier. Personne, j'ose le dire, n'en a avant moi senti et énuméré les vices en ce qui touche surtout *le scrutin de liste*. Le jour où il fut discuté pour la première fois, je protestai contre ce mode en termes qui sont restés dans bien des mémoires ; je dis : « *Ce n'est plus là le suffrage universel, éclairé, intelligent et consciencieux du peuple ; c'est le suffrage de la cabale au lieu du suffrage de la nation ; c'est l'élection des ténèbres, c'est l'élection de la guerre civile. La France ne le subira pas trois fois.* »



Dans un écrit récent, et cité aujourd'hui par tous les journaux les plus implacables contre la République et contre moi, j'ai énuméré les principaux vices du suffrage, non pas universel, mais désordonné et confus, trop légèrement jeté dans la Constitution par l'Assemblée constituante ; j'ai indiqué les principales corrections qu'il y aurait à y apporter selon moi, comme garantie de sincérité, de lumière et d'ordre, à l'époque de la révision légale de la Constitution. J'ai posé ces principes que je rappelle ici au peuple.

## IX

Le droit d'être représenté est, sous une démocratie, le titre de tout citoyen.

La République ne reconnaît pas de castes privilégiées ou de castes subordonnées ; le droit de suffrage doit donc y être universel.

Mais la société ne jette pas les droits à croix ou pile. Elle en règle la jouissance ou l'exercice. Elle demande des garanties à tout citoyen qui se présente pour les exercer.

Sous la monarchie, ces garanties sont *matérielles*. La société demande comme signe de capacité électorale un *cens*, un *impôt*, une quotité de propriété possédée par l'électeur. Le droit d'homme y est subordonné au droit et au titre de propriétaire, de contribuable.

Sous la République, la société demande des garanties aussi ; mais ces garanties sont toutes morales ou intellectuelles. La société n'exige aucun *cens*, aucune propriété, aucun *impôt* ; mais elle exige et elle a le droit d'exiger des conditions d'âge, comme vingt-un ans ou vingt-cinq ans ; des conditions d'intelligence, comme de savoir lire et écrire ; des conditions de bonne vie et mœurs, comme de n'avoir été flétri par aucune privation juridique de vos droits civils ; des conditions de nationalité, de résidence et de domicile, comme garantie de solidarité avec le groupe de nation, de département ou de commune, au sein desquels vous exercez votre acte de souveraineté.

J'ai examiné d'avance dans ces écrits, et j'ai engagé les esprits qui veulent bien s'entretenir de ces sujets avec le mien, à examiner la nature de garantie qu'il sera bon plus tard d'exiger du suffrage uni-

versel sous la République, pour régulariser et perfectionner constitutionnellement ce grand droit qui les contient tous.

J'ai posé, j'ai essayé même de résoudre les questions. Je ne me suis prononcé énergiquement que contre le mode trompeur et corrompeur du scrutin de liste par département. J'ai fait prévaloir autant qu'il était en moi le mode sincère, lumineux et consciencieux de la nomination d'un représentant par circonscription électorale de quarante-cinq mille ou de cinquante mille âmes. J'ai montré que la vérité et la responsabilité étaient là. L'électeur connaît le candidat ; le représentant est responsable devant l'électeur. L'esprit local est satisfait dans son exigence juste et raisonnable. L'esprit politique a assez d'espace pour n'être pas absorbé par l'esprit local. J'ai recommandé ce mode, qui a *toujours* été le mien, aux méditations du peuple et de ses représentants. Je crois profondément que ce mode et ces garanties résolvent le problème du suffrage universel, et le rendent aussi conservateur et mille fois plus puissant que l'élection restreinte par des conditions de *cens* à un petit nombre d'électeurs privilégiés, corruptibles et enviés.

Mais j'ai dit textuellement, dans cet écrit comme à la tribune : Ces *améliorations* à votre système électoral doivent être méditées deux ans, et faites constitutionnellement et non révolutionnairement. Je respecte, de la Constitution, jusqu'à ses défauts, tant qu'il n'est pas permis de les extirper sans porter atteinte à la Constitution elle-même. Le mal de toucher à la Constitution est mille fois pire que le mal de supporter quelques années de plus les inconvénients d'une mauvaise réglementation du suffrage électoral. Subir la mauvaise réglementation du suffrage électoral, c'est un atermoiement; mais toucher révolutionnairement à la Constitution, c'est une révolution ! Nous sommes à peine sortis d'une révolution, et nous nous précipitons dans une série de nouvelles révolutions ! Dieu et le peuple nous ont ramenés au bord. Ce bord est escarpé et raboteux encore, mais enfin il est solide, il est un rivage, il est un asile, il est un continent nouveau où la société, sauvée d'un naufrage, peut s'asseoir, défricher, construire, se régulariser démocratiquement et vivre; nous quitterions ce bord atteint si miraculeusement et avec tant de peine et d'effort, pour nous rejeter de nouveau dans les flots d'une mer sans

fond ? Que des insensés le fassent, s'ils l'osent ! Quant à moi, je retiendrai de toutes mes forces l'Assemblée, la nation, la société sur le sol précaire mais perfectible et consolidable de la Constitution républicaine !

## X

Et je dirai aux imprudents qui, après avoir amené, sans le voir, la monarchie à la révolution du 24 février, dont ils m'accusent, voudraient encore amener la République à une nouvelle catastrophe : Vous avez une patrie, des familles, des femmes, des enfants, des propriétés, des foyers, des commerces, des industries, des professions comme nous ; vous voulez, comme nous, nous garantir toutes ces choses saintes contre les invasions des barbares du dehors et du dedans, dont vous vous effrayez au delà même du danger réel et du nombre bien exagéré de ces barbares de la civilisation ; vous voulez pouvoir vous défendre et défendre cette société dans ce qu'elle a d'immuable et d'incontestable contre ces agres-

sions stupides ou violentes dont les échos précurseurs ont retenti ici ou là dans quelques feuilles ou dans quelques rassemblements démagogiques ; vous voulez que la société, le gouvernement, le peuple et vous, soient debout et armés un certain temps pour faire face avec énergie, avec toutes leurs forces morales et matérielles, à ces assauts des forces destructives de la famille et de la société civilisée ? Eh bien, sur quoi la société, le gouvernement, le peuple et vous, peuvent-ils être debout et armés de la force légale, morale, matérielle, nécessaire aux grandes et victorieuses répressions ? Sur un droit évident, n'est-ce pas ? Un droit, c'est la base de toute force ! Or, quel est votre droit aujourd'hui ? Un seul : la Constitution ! Le droit préexistant et divin des monarchies héréditaires, tombé du ciel et brisé en poussière depuis un siècle, est détruit dans le préjugé des peuples qui l'adoraient autrefois ; le droit des gouvernements, qui existe toujours, s'est déplacé : il était en haut, il est en bas ; il est dans la volonté consultée et exprimée du peuple entier. C'est là que nous l'avons retrouvé aussi rationnel, aussi puissant, aussi incontestable que l'autre. Ce droit a parlé ! Il a nommé, à l'unanimité,

une assemblée constituante chargée par lui de lui refaire, en son nom, une nouvelle base de gouvernement à la place de son ancienne base écroulée. Cette représentation, la première d'un peuple entier, la plus investie de sa confiance, de son mandat, de sa force, a ébauché une Constitution et l'a mise en mouvement par la main de ce peuple. Cette Constitution contient, mal à propos sans doute, mais enfin contient dans son texte une loi électorale dont la réglementation, sous la forme de *scrutin de liste*, est la *duperie du peuple* et le triomphe certain des *cabales*. Cette loi a un besoin évident d'être révisée; tous les partis honnêtes sont d'accord pour que l'élection soit honnête et sincère; mais si vous, parti conservateur, ou même parti hostile à la République, vous sapez vous-même sous vos pieds et sous les pieds du peuple cette Constitution, ce contrat social qui est votre seul titre comme représentants ou comme président, comme gouvernement, comme ministres, comme commandants de la force armée, que répondrez-vous à ce peuple entier quand il vous demandera qui vous êtes?

Lui répondrez-vous : Nous sommes les plus nombreux dans une chambre? Nous sommes les plus

audacieux aujourd'hui parce que nous commandons à quatre cent mille baïonnettes? Nous sommes les plus forts? Nous sommes un 18 fructidor monarchique? nous sommes une conjuration heureuse? Nous sommes un coup d'État? Nous sommes une révolution?

Mais ce peuple vous répliquera à son tour : « Ah ! vous êtes une révolution ; eh bien ! nous aussi alors nous sommes, nous avons été une révolution ! Nous ferons encore une, deux, trois, quatre révolutions ! et nous verrons qui s'usera le plus tôt d'une commission, d'une majorité ou d'un peuple ! Nous avons abdiqué tout droit insurrectionnel entre les mains de la Constitution, nous nous étions désarmés à jamais nous-mêmes de tout droit révolutionnaire ! Vous nous rendez ce droit fatal en déchirant le pacte commun ! Il n'y a plus d'autre droit que celui du plus fort ! Le plus fort aujourd'hui, c'est vous ; et vous êtes forts, de quoi ? Des armes constitutionnelles, de l'Assemblée, de la majorité, de la présidence, de l'administration, de l'armée que nous vous avons confiées nous-mêmes sur la foi de la Constitution. C'est vrai ; usez, abusez de votre force aujourd'hui, nous userons et nous abuserons de la nôtre demain ! »



Quelle situation vous faites-vous devant ce peuple qui se croirait le prétendu droit de vous parler ainsi ? Vous êtes une majorité nationale, vous seriez une conspiration victorieuse et un parti odieux et méprisé !

Que la Providence de la société vous préserve de pareilles pensées !

Mais, dites-vous : « Qu'est-ce que la République elle-même ? et qu'étiez-vous, vous, dictateurs du gouvernement provisoire sortis d'une émeute, et sans autre droit que celui d'avoir marché à l'Hôtel-de-Ville après la chute d'un trône et la dispersion d'une chambre, et d'avoir dit au peuple : Nous prenons le gouvernement de l'interrègne ? Où était votre droit ? »

Je réponds : C'est vrai, nous n'en avons aucun, si ce n'est celui de l'anéantissement soudain de toute constitution, de toute autorité préexistante, et de la nécessité d'un gouvernement quelconque pour régulariser vite une révolution inattendue, et pour éteindre l'incendie d'une guerre civile ; nous n'avons d'autre droit que celui du premier venu courageux qui entend des cris, qui voit du feu, qui aperçoit la flamme sortir d'un édifice, et qui brise la

porte pour voler au secours ; nous n'avons jamais prétendu avoir d'autres droits, nous n'en affectons aucun, nous reconnaissons que tous les jours, à toute minute, chacun des trente-six millions d'habitants dont la République se compose pouvait nous dire : « A quel titre gouvernez-vous ? » Nous avons répondu vingt fois : « A aucun titre. Notre gouvernement est une usurpation sur l'anarchie ; quiconque ne nous obéit pas volontairement est en droit de nous désobéir, et si nous ne rendions pas le pouvoir dictatorial dont le hasard nous a investis, le jour même où il ne sera plus nécessaire à la paix publique, nous serions des voleurs du peuple et d'indignes usurpateurs des droits de la nation. »

Nous avons reconnu plus ; et quant à moi, je le reconnais tous les jours encore, comme je l'ai dit au peuple le 24 février en entrant à l'Hôtel-de-Ville : je reconnais que la nation représentée aujourd'hui par son pouvoir légal que nous lui avons préparé, retrouvé et restitué, a tous les jours le droit de nous citer à sa barre, de nous demander pourquoi, à quel titre, de quel droit nous l'avons gouverné pendant une dictature illégale de trois mois ; pourquoi, de quel titre, de quel droit nous

l'avons préservé d'une pire anarchie, reconstitué en peuple, et convoqué un vaste comice électoral pour retrouver et recomposer son pouvoir souverain ; oui, je reconnais que la nation a le droit de m'interroger, de me juger, de me condamner, de me châtier pour ce crime de l'avoir gouvernée et peut-être servie sans son aveu ! Je m'y suis toujours attendu, et, si elle le fait, je pourrai parfaitement me justifier devant Dieu, mais non pas devant elle ; je baisserai la tête, je dirai dans ma conscience : « J'ai bien fait de servir ce peuple sans en avoir le droit, mais ce peuple fait *légalement* bien aussi de me punir pour l'avoir gouverné sans titre. »

## XI

Mais voyez cependant la différence entre le gouvernement provisoire gouvernant révolutionnairement, et l'Assemblée législative attendant à la Constitution pour gouverner par coup d'État. Cette différence est dans un seul mot : le gouvernement provisoire n'a surgi qu'en l'absence de toute consti-

tution existante écroulée le matin dans une révolution ; l'Assemblée législative existe en vertu et par une constitution dont elle émane. Le gouvernement actuel n'est qu'un acte personnifié de la Constitution existante ! L'un était une *fatalité*, l'autre serait un *attentat*.

Et si on me dit : « Mais le gouvernement provisoire avait fait lui-même sa fatalité, la révolution d'où il sortait ; » je réponds par un serment, la main levée devant Dieu : — Non ; c'est un faux témoignage ! Il y avait sans doute à l'Hôtel-de-Ville des révolutionnaires de parti pris, sortant des vieilles conspirations et de l'insurrection ; mais il n'y avait, en masse, que des *citoyens* aussi innocents, aussi affligés que vous de la révolution de la veille !

Il n'y a donc aucune similitude entre l'autorité dictatoriale assumée, à défaut d'autre autorité, par le gouvernement provisoire et le coup d'État contre la Constitution, qui serait accompli par un gouvernement, par une majorité et par une assemblée constitutionnelle, investis du pouvoir en vertu d'une constitution nationale. L'un servait sans mandat, l'autre conspirerait sans conscience et trahirait sans excuse ; l'un ramassait le pouvoir tombé pour le

rendre, l'autre déroberait le pouvoir confié pour en faire un larcin personnel.

## XII

« Mais, disent encore les impatients, la nécessité est le droit suprême ; vous l'alléguez vous-même en faveur de la dictature de février : une assemblée législative, une majorité, un gouvernement et une armée n'ont-ils pas le droit que sept ou huit hommes se sont arrogé le 24 février ? » — Oui, sans doute, et mille fois plus ; mais c'est à la condition que ce droit soit évident comme la nécessité elle-même, et que le danger soit tel qu'on ne puisse sauver son pays sans violer un jour la légalité. *Le Salus populi suprema lex* est la loi suprême, mais c'est la loi des jours suprêmes aussi. En êtes-vous là ? Un gouvernement est-il renversé en débris sous vos pieds ? Avez-vous à choisir entre une dictature et l'anarchie ? Non.

## XIII

Les gouvernements et les majorités qui ont voulu prendre cette loi du salut des peuples pour excuse ont toujours dit que la crise où ils se trouvaient était suprême, et leurs coups d'État ont toujours eu pour précurseurs les alarmistes. La recette est vieille comme la maladie. Toutes les fois qu'on a voulu persuader à un peuple de changer ses institutions, on a commencé par lui dire : Tes institutions sont perdues.

L'histoire est un curieux répertoire de ces pièces à tiroir jouées au peuple avec les mêmes mots et par les mêmes acteurs, quand on a préparé contre la Constitution, soit au profit des jacobins, soit au profit des royalistes, ces surprises qu'on appelle des journées ou des révisions, selon qu'elles s'accomplissent sur une place publique ou dans une commission d'inspecteurs de la salle de Clichy. La tactique que les journaux et les réunions emploient depuis trois mois dans la ligue contre-constitu-

tionnelle dans leurs feuilles et dans leurs paroles, est exactement la même tactique que celle dont les journaux et les réunions monarchiques de la réaction se servirent contre le Directoire en 1796, tactique qui amena, à force de provocation et de folie, la mesure fatale et illégale aussi du 18 fructidor, cette dernière proscription des royalistes.

Relisez les feuilles du temps comme je viens de le faire moi-même; assistez, dans les *Mémoires du temps*, aux conciliabules de *Clichy*, vous croirez lire les journaux provocateurs de 1850 et assister aux séances politiques des meneurs téméraires de telle ou telle réunion d'aujourd'hui. Ce sont les mêmes mots, les mêmes imprécations, les mêmes chimères de force, la même impatience d'en finir, les mêmes alarmes habilement semées dans le peuple pour le surexciter par le désespoir à se retourner contre son gouvernement républicain, les mêmes armées menaçantes de l'Europe montrées, grossies à l'horizon pour faire croire à la nation qu'elle va être dévorée par la coalition et par l'émigration, les mêmes caresses aux généraux, les mêmes séductions employées sur eux, les mêmes adulations au sabre, les mêmes complicités liées

avec certains membres du gouvernement lui-même contre leurs collègues, les mêmes tentations de prolongation, d'importance et de pouvoir à Barras! la même recherche d'un *Monk*, cet idéal des traîtres, comme je l'ai nommé, offert pour émulation à Pichegru ou à Willot; la même élimination de tous les officiers supérieurs républicains ou de tous les administrateurs suspects de dévouement, quelque modéré qu'il fût, à la République; enfin, le même système de dénigrement et de calomnies contre tous les hommes qui ne professaient pas haine et fureur contre la Révolution.

« Faites émigrer les capitaux, prenez le peuple par la stagnation des affaires, dites-lui qu'il n'y a de blé et de pain que sous la monarchie, contrefaites et dépréciez les assignats, déclamez contre Paris, poussez au marasme, dégoûtez le soldat, semez les soupçons entre les officiers, favorisez la désertion partout ailleurs que dans l'armée du Rhin dévouée à un général complice : » telles sont les instructions que les comités contre-révolutionnaires du dehors et du dedans transmettent littéralement au *Monk* français.

« Harassez le directoire, divisez-le en deux frac-



tions rivales, refusez-lui toutes les lois de finances, d'assistance, de travail pour le peuple, montrez par le fait en cachant le complot que toute réalisation de bien-être national est impossible à la liberté ! Ayez pour devise deux mots que vous répéterez sans cesse et que vous vous ferez renvoyer des principaux centres de la France par tous les échos des cinquante-quatre journaux dévoués à votre ligue contre le pouvoir républicain. » Ces deux mots d'ordre les voici : *Il faut que cela finisse par l'épée ou par le canon* ; — il faut un *gouvernement stable*, avec le mot *gouvernement héréditaire* sous-entendu.

Ne croiriez-vous pas lire les feuilles et écouter les réunions d'hier ?

#### XIV

Que résulta-t-il de ces impatiences et de ce reflux de contre-révolution ? Vous le savez. Le gouvernement républicain modéré, le seul possible alors, comme il est le seul possible aujourd'hui, appuyé sur l'immense majorité du peuple en France,

se lassa d'être ainsi provoqué, assailli, par une conspiration qui n'avait de force que dans la plume de ses journalistes et d'écho que dans les conciliabules ; sur ses bancs aux *Cinq-Cents* et dans ses salons ; il se leva une nuit, répondit à une conspiration par une autre, élimina deux de ses membres liés avec ses ennemis, rédigea trois *résolutions de gouvernement*, l'une qui annulait un grand nombre d'élections, l'autre qui déportait près de cent représentants, la dernière qui proscrivait cinquante-quatre journalistes ; il fit une proclamation au peuple, un appel à l'armée et aux généraux républicains en France et hors de France ; l'armée, républicaine par essence et par patriotisme, répondit par un cri unanime de secours à la république menacée ; pas un général, pas un officier de 1792 n'hésita entre son drapeau et celui de la défection à la patrie. Le parti des impatients ne réussit qu'à donner un accès de colère à la République adoucie, des lois de fer au gouvernement républicain, des pontons, des décrets et des exils à ses téméraires provocateurs. Voilà le triste exemple donné au présent par le passé. Que Dieu prévienne à jamais le retour de pareilles représailles !

## XV

Mais que la sagesse aussi des partis vaincus, relevés par le pays et encouragés par des réactions trompeuses, symbole de mobilité, non de force réelle, les préserve de retomber dans les mêmes fautes !

Un miracle de modération du peuple en février, une aspiration réelle et généreuse de ce peuple à la concorde et à l'unité des classes, leur a rendu non la monarchie perdue, mais une république de fusion, de concorde, de réciprocité et de liberté. Ce peuple a fait avec une spontanéité qui ne sera jamais assez admirée dans l'histoire, le sacrifice de ses exigences extrêmes, de ses misères, de ses démagogies, de ses revers, pour remettre de ses propres mains le gouvernement, mais le gouvernement républicain, aux classes mêmes qui venaient de disparaître devant la révolution : il a dit à ses élus de l'Assemblée constituante :

« Régnez encore, mais régnez avec nous ; régnez

pour vous et pour nous ; nous nous fions à vos bons sentiments, à votre sollicitude, à votre justice pour le peuple. Un hasard, une vicissitude des choses humaines nous ont livré un moment à nous seuls le gouvernement ; nous ne voulons que notre part, le droit de suffrage universel ; nous vous restituons volontairement et cordialement la vôtre !

» Régnez ensemble, régnez en frères !. Mais que notre règne commun et fraternel s'appelle république, afin de nous assurer qu'un maître héréditaire ne sacrifiera pas le peuple de nouveau dans son intérêt à une seule branche de la famille nationale ! »

Voilà ce que vous a dit le Peuple de février, hommes des monarchies écroulées ! Et voilà ce qu'il a fait en vous renvoyant en majorité dans ses deux Assemblées souveraines !

Maintenant le tromperez-vous ? ou lui laisserez-vous croire seulement que vous le trompez en le chassant par masses de son droit électoral, et en rétrécissant sa République pour la confisquer un jour plus sûrement ?

C'est à vous de voir ; vous êtes les maîtres aujourd'hui ; mais si vous faites tout ce que vous pouvez,

vous serez moins modérés, moins équitables, moins honnêtes et surtout moins prudents que ce Peuple de février, et l'histoire, en comparant un jour la conduite des deux classes que la République avait réconciliées, dira un jour : « Un traité de paix qui s'appelait la République avait grandi le peuple et sauvé la bourgeoisie. Qui est-ce qui l'a déchiré après l'avoir imploré, acclamé et signé ? Ce ne fut pas le Peuple. »

Que le Peuple reste calme, tolérant, patient, sous le feu des paroles quelquefois justes, plus souvent injustes, toujours imprudentes, qui tombent du haut de la tribune sur la révolution et sur la démocratie. Un parti exalté par ses ressentiments, parti à qui les républicains modérés ont remis la force en main, en abuse momentanément contre ceux qui lui ont rendu l'élection, l'armée, la tribune. Ce parti a un accès de démence qui va jusqu'à la provocation continuelle dans ses journaux. Dès que les affaires reprennent et que la confiance renaît avec le travail, ses journalistes implacables sèment l'inquiétude, l'agitation, les menaces de coups d'État, pour tout suspendre et pour défier de vivre un pays qui vivra malgré eux. Ils traitent le Peuple comme les domp-

teurs d'animaux traitent ces bêtes féroces qu'on ne soumet qu'en les privant de sommeil ; ils prennent la nation par l'insomnie ! C'est une mauvaise et coupable tactique. Les années qui suivent les révolutions sont des convalescences difficiles et sujettes à rechute ; il leur faut de l'apaisement et non des irritations. Nous recommandons aux bons citoyens de toujours éteindre et de toujours pacifier ; l'avenir nous saura gré de ce sacrifice de nos susceptibilités les plus légitimes. Et nous aussi nous pourrions adresser de terribles représailles de paroles contre ceux qui nous couvrent de sarcasmes et de mépris ; nous brisons ces mauvaises armes et nous en jetons sous nos pieds les tronçons. Nous pourrions mépriser profondément aussi, mais nous ne voulons pas même de cette représaille du mépris, il nous suffit de l'oubli. L'oubli n'offense pas et il venge mieux, car il efface de la mémoire jusqu'aux traces des injustices et des ressentiments. La République a aboli l'échafaud ! ce n'est pas assez, elle doit abolir les haines entre les classes et les inimitiés entre les citoyens. Ce sont les républicains modérés qui ont donné ce premier exemple, qu'ils donnent encore le second !

Point d'émotion, point de réplique, point d'agitation dans le Peuple. Si la République doit périr, pour quelques mois ou pour quelques années, sous le reflux imprudent des classes qu'elle a sauvées en 1848, il faut qu'elle périsse innocente, pure, irréprochable, désarmée, immolée dans son droit et dans sa modération par les armes mêmes qu'elle a confiées pour sa défense à ceux qui les tourneraient aujourd'hui contre elle ! Il faut qu'elle renaisse un jour plus forte et plus pure, que sa fin soit un crime gratuit et prémédité de ses ennemis ! Les causes de Dieu triomphent par leurs martyrs, jamais par leurs persécuteurs.

---

# LIVRE DIX-HUITIÈME

## CONSIDÉRATIONS

SUR LE CARACTÈRE DE LA FRANCE ET DE SES RÉVOLUTIONS.

### I

1<sup>er</sup> Juillet 1850.

Dieu, qui est la suprême perfection et qui n'a pu créer ses œuvres qu'à sa propre image, paraît leur avoir imprimé à toutes une tendance au perfectionnement, qui les rapproche (autant que cela est permis à la créature) de ce type toujours entrevu et jamais atteint de perfection relative, auquel sa bonté leur a ordonné, par l'instinct du bon, par la raison ensuite, d'aspirer et de tendre comme à l'accomplissement de leur loi. Ce mouvement vers le mieux,



qui s'appelle vertu pour les individus, s'appelle politique pour les États. Quand il se généralise et s'élève encore davantage, il s'appelle civilisation et religion pour le genre humain. L'ordre social, qui nous apparaît aujourd'hui comme le plus parfait, est celui où l'homme pratiquera le plus de vertus et apportera le plus de dévouement de soi-même à la société dont il est membre, soit dans le cercle de la famille, soit dans le cercle de l'État, soit dans le cercle plus complet et plus vrai de l'humanité ; où la société politique conférera le plus de droits, de services, de moyens de perfectionnement moral et de bien-être matériel à l'homme ; et enfin où la religion, dernière fin de tous les efforts et dernière expression de tous les progrès de la créature pensante (puisque la création se résume en Dieu), rapportera au Créateur le plus de lumière, le plus de vertu et le plus d'adoration. On voit assez qu'à nos yeux toute individualité aboutit à la nation, toute nation à l'humanité, toute l'humanité à Dieu, et que le dernier mot de toute politique et de toute civilisation est Religion.

## II

Mais avant que les peuples aient la conscience plus ou moins éclairée de cette sublime destination des sociétés, et se sentent travailler de ce besoin divin de mettre leurs lois sociales d'accord avec leur nature morale et avec leur vocation parfaite, il faut qu'ils soient parvenus déjà à cet âge de raison et à cet état de croissance avancée, où la nationalité constituée, les frontières acquises, la sécurité de l'État et des citoyens complète, la paix fréquente, les mœurs adoucies, la propriété, l'agriculture, le commerce, les arts, l'exercice de la pensée, et de longs loisirs, substituent le sentiment de la vie intellectuelle et morale au pur instinct de formation et de conservation physique, première période des nations. Le besoin de la vérité est le plus sublime et le plus insatiable des besoins de l'homme, mais c'est le dernier. Pour l'éprouver, il faut déjà que l'homme soit complètement homme, c'est-à-dire qu'il soit l'être pensant. La pensée est le sens parfait, mais le sens tardif

de l'humanité. L'esprit humain a son âge de puberté. Cette puberté de l'esprit n'a pas des passions moins orageuses que celle du corps. L'une veut créer, l'autre veut transformer. C'est l'âge des révolutions.

### III

De ces révolutions, il y en a de plusieurs sortes. Les unes ne sont que des migrations de peuples qui viennent envahir des territoires nouveaux et refouler des populations trop jeunes ou trop vieilles pour défendre leur sol ; des invasions qui donnent l'empire à des races neuves ; des conquêtes qui asservissent des nations à l'épée d'un conquérant ; des transmutations intérieures de pouvoir qui renversent d'anciennes dynasties pour en inaugurer de nouvelles ; des changements dans la forme de gouvernement ; des familles qui s'étendent et deviennent tribus ; des tribus qui s'allient et deviennent fédérations ; des fédérations qui se concentrent et deviennent nations ; des chefs ambitieux qui violent, l'épée ou l'or à la main, ces conseils souverains des peu-

ples, appelés Républiques; des rois qui chassent des prêtres; des prêtres qui découronnent des rois; des théocraties, des monarchies, des aristocraties, des démocraties qui se succèdent les unes aux autres comme des vagues ou des formes vaines, sans apporter aucun changement fondamental à la substance même des idées et des mœurs de l'humanité, et dont les oscillations alternatives ne semblent correspondre qu'aux mouvements physiques de croissance ou de décadence des peuples, aux passions des hommes qui se disputent l'empire, et à la mobilité inquiète de l'élément humain. Ce sont les révolutions de faits.

#### IV

Les autres sont des révolutions de pensée, des explosions d'idées, de dogmes, de croyances nouvelles, qui, tantôt importées de loin, comme de célestes *nouvelles*, par des révélateurs divinisés, tantôt découvertes et professées par des sages, tantôt déposées et comme incubées dans l'esprit d'une époque,

sans qu'aucun dieu ou aucun homme leur donne son nom, éclosent lentement ou éclatent tout à coup, s'emparent, comme une épidémie intellectuelle, de toutes les volontés, et se font place à travers les bouleversements et les ruines des religions, des institutions, des nationalités préexistantes, jusqu'à ce que le dogme nouveau, l'idée nouvelle, culte ou loi, Dieu ou Peuple, règne sans contestation dans le monde. Telles furent les révolutions religieuses et sociales que les ténèbres du passé ou le lointain de la distance laissent entrevoir à l'histoire dans les Indes, en Chine, en Égypte, en Perse, en Grèce, en Judée, à Rome; telle fut la révolution que le Christianisme opéra dans le monde romain, depuis son apparition jusqu'à sa possession incontestée de l'Occident; telle fut celle par laquelle le mahométisme balaya et purifia l'idolâtrie et le polythéisme dans une immense partie de l'Orient; telle fut ou sera, si nous ne nous trompons pas, la Révolution française, révolution qui paraît devoir être la date de l'âge de raison dans les idées, dans les lois, dans les gouvernements et dans les cultes de l'avenir.

## V

Dans ses desseins aussi, dont il n'est pas permis à l'homme de sonder les profondeurs, Dieu paraît avoir assigné à chaque grande branche de la famille humaine, appelée nation, son caractère et sa fonction dans ce grand travail des révolutions, qui sont comme les périodes de croissance physique et morale de l'humanité, les nœuds de l'arbre social ! En sorte qu'aucun peuple n'étant, d'une manière absolue, supérieur aux autres, mais tous ayant un titre égal à l'amour et à la providence du Créateur, chacun d'eux, cependant, paraît entrer seul en scène à une certaine époque, dominer un moment le monde, lui imprimer l'impulsion, et se charger, pour ainsi dire, d'accomplir l'œuvre de perfectionnement sur la terre, sans que cette sublime fonction, dont il est passagèrement investi, doive lui inspirer ni sentiment de supériorité, ni orgueil ; car Dieu appelle et congédie tour à tour les peuples et les fait passer successivement du premier au dernier rang des na-

tions, comme pour leur enseigner, par ces vicissitudes, qu'ils ne sont rien par eux-mêmes, mais tout par l'idée qu'ils représentent, qu'ils sèment ou qu'ils servent dans les plans divins. Conformément à ce rôle, que le souverain distributeur des destinées leur assigne, il donne à chaque peuple un caractère spécial, qui est comme la révélation de sa nature et le signe de sa vocation. Et de même qu'il suscite dans le sein de chaque peuple un certain nombre d'hommes supérieurs et manifestés par l'élection du génie, pour éclairer, dominer, entraîner leur siècle dans ses voies, il semble susciter aussi parmi l'humanité certains peuples, manifestés par l'élection de leur grandeur, pour éclairer, dominer et entraîner le genre humain. C'est ce qu'on appelle la destinée, qui n'est, en effet, qu'un des noms de la Providence. C'est ainsi que ces divers génies des peuples, se dessinant à grands traits et à distance, dans leur civilisation, dans leurs monuments et dans leur histoire, leur donnent à chacun la forme, le sens, l'individualité qui distingue leurs ombres dans les fantômes des temps. C'est ainsi que l'Égypte nourrit dans ses mystères et dans ses colosses, le génie de la théocratie; que la Grèce, tout intellec-

tuelle et puissante, sur de petits territoires, par la seule action du sentiment et de la pensée, fait rayonner dans ses démocraties, dans ses académies et dans ses temples le génie de la liberté, de la parole et des arts; que Rome, ce camp aux tentes de pierre, ne cesse d' enrôler et de lancer son peuple en légions, à l'aide desquelles son génie, le génie de la guerre, sape en Europe, en Afrique, en Asie, les murailles des peuples, efface les frontières, éclaire les barbaries, prépare les fusions du genre humain; que la Judée exalte en elle, au milieu de ses rochers et de ses servitudes, le génie lyrique de l'espérance obstinée et de la rédemption symbolique des nationalités; que les peuples de l'Arabie, à la voix de Mahomet, se sentent possédés du génie de l'adoration pure, et se font les missionnaires armés de l'unité de Dieu qui donne en récompense à leur foi et à leurs armes le tiers du monde alors connu; que l'Espagne obéit, à travers l'Océan, au génie de la propagande catholique et du fanatisme, qui lui fait découvrir, ravager, convertir ou supplicier des continents tout entiers; que l'Allemagne, terre de la réflexion et de la conscience, se lève la première à la voix du génie de la libre pensée et de la réformation



des cultes ; que l'Angleterre, île de navigateurs, de guerriers et de commerçants, suit l'instinct de la colonisation qui la répand sur toutes les mers et ressemble au génie cosmopolite du monde moderne, chargé de propager l'unité du globe par l'échange des intérêts, des langues, des civilisations et des idées ; c'est ainsi que la France, enfin, terre d'amour, d'héroïsme et de désintéressement, semble appelée à éblouir tour à tour les peuples par les armes, par le génie, par la liberté, à capter l'amitié et la popularité de l'univers, à conquérir les âmes plus que les territoires, et à avoir pour fortune dans l'histoire, et pour signe distinctif entre les nations, le génie de la sociabilité. Chacun de ces peuples paraît recevoir tour à tour, dans l'œuvre du perfectionnement général, une tâche conforme à sa nature, à sa situation sur le globe et aux mystérieux desseins de Dieu. Plus ces desseins sont grands, plus le rôle du peuple qui les accomplit grandit dans le temps et dans la postérité.

C'est à la clarté de ces vérités générales que j'essaie de comprendre et de raconter l'histoire de la Révolution française et la nouvelle période de cette Révolution que nous accomplissons depuis 1848.

## VI

La France est cette partie de la Gaule qui s'étend du rivage de la mer du Nord au pied des Alpes, du Rhin aux Pyrénées et de l'Océan à la Méditerranée. Ainsi deux chaînes de montagnes, grandes arêtes du globe, deux mers et un fleuve encadrent ce site d'une nation. Entre ces frontières, qui semblent tracées par la main de la nature, plus encore que par l'épée de la guerre ou par le compas de la politique, des plaines, des groupes ou des chaînes de montagnes aux pentes adoucies, des collines cultivables, des vallées larges, arrosées, fertiles sous des climats divers, depuis les neiges éternelles jusqu'à l'éternel printemps, présentent leurs différentes expositions au soleil, leur sol varié, leurs zones de provinces, leurs sites de villes, à l'habitation, à la culture, au commerce de l'homme, et produisent, par une gradation continue et insensible de température, de l'ouest à l'est, du nord au midi, tous les fruits de la terre, depuis le froment jusqu'à la

vigne, depuis le lin jusqu'à la soie, depuis le sapin boréal jusqu'à l'oranger des tropiques. Des eaux courantes et intarissables, vastes suintements des Alpes d'un côté, des Pyrénées de l'autre, des groupes et des plateaux intérieurs partout, en s'accumulant par l'inclinaison douce des pentes dans les principaux bassins, s'y sont creusé des lits de fleuves. De ces fleuves, les uns, comme le Rhin, la Gironde, la Seine et la Loire, glissent lentement vers l'Océan ; les autres, comme le Rhône, se précipitent avec l'impulsion continuée des torrents des Alpes dans la mer intérieure du Midi. Ces rivières ou ces fleuves sont navigables presque jusqu'à leurs sources, et présentent des routes lentes, mais larges et gratuites à tous les transports, soit pour remonter de la mer au cœur du pays, soit pour descendre du cœur de la France à ses ports. A l'embouchure de ces fleuves, ou à leurs confluent avec d'autres courants d'eau, de grandes villes se sont assises comme d'elles-mêmes : Lyon, au nœud de jonction entre la Saône et le Rhône ; le Havre et Rouen, au dégorge-ment de la Seine ou à la limite où la marée de l'Océan se confond avec ses flots ; Nantes, au point où la Loire est une mer intérieure ; Bordeaux, où la

Gironde porte vaisseaux ; Marseille, où le Rhône se répand dans le golfe du Lion ; Brest et Toulon, ces deux capitales de nos flottes, au fond de deux rades immenses qui abritent nos arsenaux et nos armements ; Strasbourg, comme une sentinelle armée qui surveille le cours du Rhin.

Les autres villes secondaires sont nées de cet instinct irréfléchi, mais continu, qui porte les hommes à se grouper selon les temps et selon les mœurs, tantôt sur les hauts plateaux inaccessibles à des voisins ambitieux et protégés par des défilés ou par des remparts, tantôt dans les principaux bassins, au bord des fleuves ou des rivières qui attirent les habitations humaines ; plus souvent à l'embouchure et au confluent de plusieurs vallées au pied de chaînes de montagnes et à l'entrée de vastes plaines. La raison fondamentale du site de toutes ces villes est visible presque partout à l'œil du géographe, du commerçant, de l'agriculteur, du militaire ou du politique. La capitale seule de la France, écartée du centre, privée de mer et de grand fleuve, découverte de montagnes, exposée au nord à l'invasion, n'ayant ni dans son ciel, ni dans ses eaux, ni dans son climat, ces séductions des lieux qui re-

tiennent l'homme, ne s'explique pas par la nature. Ce fut vraisemblablement une première halte du peuple conquérant du nord sur un sol gras au milieu des eaux; Paris se fonda où ils s'arrêtèrent et grandit depuis parce qu'il s'y était fondé. Le site de Rome est aussi inexplicable pour les dominateurs de l'Italie. Les nations ont leurs vices de conformation comme les hommes; ces irrégularités ne sont des mystères qu'à l'infirmité de notre intelligence qui ne voit pas tout. Quoi qu'il en soit, ce site défectueux de Paris comme capitale d'un vaste empire, répond peut-être aux nécessités de surveillance et de défense plus rapprochée du territoire au nord où rien ne couvre la nationalité. D'ailleurs le centre géographique n'est pas toujours le centre de vie d'un peuple. Rome était à l'extrémité, Constantinople au bord, Londres est à la base de l'empire; Paris, comme le cœur dans le tronc de l'homme, ne bat pas au centre, mais un peu haut et un peu au flanc de la France, peut-être pour en mieux sentir et pour en mieux diriger les membres et leur imprimer les impulsions et les mouvements.



## VII

La famille d'hommes qui peuple ce territoire se compose aujourd'hui de la réunion de plusieurs races successivement greffées sur le vigoureux tronc celtique ou gaulois, et qui, vivifiées toutes par la même sève nationale, gardent cependant dans l'unité de patriotisme les diversités d'aptitudes, de caractères et de génie. Chaque province est un peuple, et tous ces peuples ne sont qu'une nation ; alluvions diverses de différents sangs et de différents siècles, déposées dans le bassin commun de la France et qui n'y forment cependant qu'un même sol. C'est de cette diversité concordante que résulte cette ressemblance générale dans les sentiments et cette variété dans la physionomie de ce grand peuple. C'est de là aussi qu'émane cette intarissable fécondité d'hommes propres à la religion, à la guerre, à la navigation, à l'éloquence, aux arts, au gouvernement, et c'est le secret de ce phénomène qui montre la France toujours rajeunie et toujours

prête, sous les circonstances les plus dissemblables, à sortir victorieuse et renouvelée des crises intérieures ou extérieures où périssent souvent les nations. En sorte que si l'éternité de Rome était dans le petit nombre et dans l'unité jalouse de ses citoyens, l'éternité de la France est au contraire dans la diversité de ses éléments nationaux, dans la facile accession de races étrangères, et dans la perpétuelle infusion de sang nouveau qui retrempe et vivifie sa population. La race italique et lombarde y déborde du haut des Alpes et répand en passant son génie méridional, actif et lumineux dans la Provence, dans la vallée du Rhône, dans le Dauphiné et sur les deux rives de la Saône, jusqu'au pied des montagnes qui séparent la Saône de la Loire ou qui flanquent l'immense plateau de la Bourgogne. Ces provinces enfantent les hommes passionnés, poétiques, éloquents, habiles au maniement des affaires humaines, comme les Grecs de la Gaule méridionale. Le Jura, la Franche-Comté, l'Alsace, population helvétique et germanique, mêlée de sang romain et de mœurs espagnoles, produisent les hommes probes, libres, réfléchis, rêveurs, propres à la méditation, enclins au surna-

turel, faciles à l'enthousiasme, purs de cœur comme les eaux de leur Rhin, nuageux d'imagination comme les sommets de leurs montagnes, enracinés profondément au sol comme leurs chênes, frontières vivantes, intrépides au feu, murailles d'hommes postés par le génie de la nature devant les défilés de la patrie. Les Lorrains, camp toujours sous les armes, les Vosges, autre bastion naturel, défendues par une population du nord à la fois pastorale, industrielle, soldatesque, unissent la turbulence des Flamands à l'intrépidité des Alsaciens. Plus loin, les plaines de la Flandre, cette grande Lombardie du Nord, labourée et défendue par des tribus diverses, souvent conquises, mais conservant le sentiment fédératif et l'individualité municipale, associe dans ses mœurs la dignité inquiète d'un peuple libre à la soumission facile d'un peuple incorporé. Champ de bataille de la patrie française, ces provinces portent ses places fortes, nourrissent ses camps, recrutent ses armées. Inépuisables en sol, en industrie et en peuples, la guerre semble les engraisser, au lieu de les appauvrir. La Normandie, riche en sol, en pâturages, en fruits de la terre, en bestiaux, en chevaux, en in-



dustrie, en hommes; race agricole, trafiquante, avide de sol et d'or, entreprenante, litigieuse, conquérante, plus ambitieuse de la terre que d'idées; la Bretagne, race primitive, héroïque, sacerdotale, féodale, imperméable aux mœurs étrangères; côte de granit fondée par la Providence sur une longue zone de notre littoral; peuple ou plutôt tribu, fidèle au temps, rebelle aux nouveautés, immobile sur terre, aventureuse et intrépide sur mer. Au delà, Bordeaux, ville romaine par son génie et par son forum, moderne par son commerce. Après Bordeaux et Bayonne, les longues falaises qui étagent les flancs septentrionaux des Pyrénées, depuis Bayonne jusqu'aux plaines de Toulouse, de Narbonne, de Montpellier, population mêlée, alerte et brave comme les montagnards, poétique comme sa nature, chaude comme son ciel, impétueuse comme ses torrents; mais légère, facétieuse, exagérée, chimérique, plus jalouse d'être regardée que d'être respectée; le sérieux lui manque, c'est l'imagination de la France, la gracieuse mais éternelle jeunesse d'une nation! Telle est la ceinture du sol français.

Si de la circonférence on pénètre au centre, on y

parcourt les immenses plateaux de la Bourgogne, peuplés d'une race qui s'est laissé civiliser, jamais expulsé par les conquérants; peuple martial entre tous, sans besoins, sans commerce, sans luxe, sans goût et sans aptitude pour les arts qui efféminent les âmes, au cœur franc, mais froid, sceptique, sans enthousiasme, parce qu'il est sans imagination, âpre comme le fer qui abonde dans les veines de ses montagnes; de toutes les passions humaines, il n'a que la guerre et la gloire. L'intelligence y est universelle, le génie rare; c'est surtout le sol des héros. A droite, les vastes plaines de la Champagne, terre froide, aride et sans physionomie, race stagnante, industrielle et douce, luttant avec un sol ingrat et avec un site exposé aux ravages de la guerre; du génie français elle manifeste surtout la nationalité. A gauche, les groupes montagneux de l'Auvergne et des plateaux adjacents : leur race inexpugnable a vu passer à ses pieds toutes les invasions et toutes les conquêtes, sans se laisser ni déposséder, ni altérer par d'autres races. Fortresses naturelles entre la Loire, la Saône, le Rhône et la Seine, elles sortent avec des armées pour balayer les plaines envahies. Au delà, les larges et

longs plateaux du milieu de la France, dominés par l'Auvergne et s'étendant d'un côté vers Bordeaux, de l'autre vers Paris, vieilles terres celtiques peuplées de chênes plus que d'hommes. Les descendants de l'antique population gauloise y cultivent la terre, y élèvent des troupeaux, y forgent le fer, y recrutent des soldats patients et sobres ; c'est la charpente centrale, osseuse et forte du grand corps de la patrie. La Touraine, Italie de la France, jardin abrité par ces mamelons et arrosé par la Loire, se ressent du voisinage et de l'influence d'une capitale. Longtemps province, capitale elle-même, peuplée, bâtie, policée par le passage des cours et des grandes féodalités, son peuple nombreux, riche, élégant et brave, imprégné des mœurs de la chevalerie, ressemble à une colonie toscane sur le sol français. Paris enfin, la capitale, et l'Ile-de-France qui l'entoure de plaines grasses et intarissables en froment; véritable *Latium français*.

Le peuple de cette zone centrale, endurci plus que policé par le frottement des grandes masses entre elles, n'a ni l'élévation de la taille, ni la noblesse mâle des traits, ni la dignité rustique, ni l'élégance naturelle, ni le génie inculte des races du midi, du

nord, de l'est ou de l'ouest de l'empire. Sa physiologie a un caractère d'intelligence vulgaire, d'irréflexion, de raillerie, d'audace et de provocation, qui frappe, étonne et parfois offense l'œil de l'étranger. On croit voir une race autrefois servile, longtemps écrasée par le voisinage des cours et par le poids des grands, qui se venge de son avilissement par son insolence, et dont l'extérieur respire plus la révolte que la liberté.

Quant à la capitale elle-même, sa population c'est la France tout entière. Elle y fond perpétuellement toutes ses races, toutes ses physionomies, tous ses caractères, dans une population nomade, multiple, uniforme et pourtant sans cesse renouvelée. C'est l'Océan commun où tous les affluents des différentes races des provinces viennent se mêler, se confondre, se neutraliser par leur contact, et former par leur assimilation ce qu'on appelle le génie de la nation, génie dont le trait distinctif est de réunir tous les génies, et de faire tour à tour et souvent tout à la fois, de la France, le peuple de la guerre et le peuple de la paix, le peuple de la pensée et le peuple de l'action, le peuple de la tradition et le peuple de l'initiative, le peuple de la raison et

le peuple du préjugé, le peuple de la cour et de la monarchie, et le peuple de la révolte et de la liberté ; tout selon l'heure ! race de l'à-propos, génie du moment, sujets de la circonstance, ouvriers du temps ! propre à toute œuvre pourvu qu'elle agite son activité et remue le monde. Peuple superstitieux sous ses prêtres, soldat sous ses chefs, courtisan sous ses rois, conquérant sous ses héros, penseur sous ses écrivains, réformateur sous ses philosophes, démagogue sous ses tribuns, faisant cependant éternellement planer sur cette mobilité de sa forme les trois traits permanents de sa nature : le courage, le bon sens et la sociabilité. Ce sont ces trois dons qui ont fait de lui, tour à tour la terreur ou l'amour, mais toujours le centre d'activité morale de l'Europe moderne. D'autres furent plus politiques, d'autres plus artistes, d'autres plus navigateurs, d'autres plus patients dans leurs desseins, d'autres plus heureux dans l'histoire ; aucun ne fut plus aimé des nations. Le cœur de l'Europe, c'est la France !

## VIII

Ce peuple semblait avoir été façonné par la nature et par le temps à toutes les formes de civilisation et de gouvernement. Pastoral, agricole, fédératif, républicain, théocratique avec ses druides ; municipal et civilisé avec les Romains ; féodal avec les Francs qui l'avaient conquis sans le dénationaliser ; partagé en petites monarchies par les fils de Clovis, réuni en puissante unité par la main colossale de Charlemagne, brisé de nouveau comme les tronçons de la couronne de son successeur, reformé lentement en féodalité par les Capétiens ; démembré, conquis, reconquis, acheté, vendu, hérité, troqué, tantôt par les armes, tantôt par les mariages, tantôt par les héritages : chacune de ses grandes provinces échappe, revient, adhère ou échappe encore au centre national, sans qu'il soit possible de savoir pendant des siècles où sera ce centre définitif et laquelle de ces puissantes vassalités emportera l'empire avec elle. Elles se subordonnent enfin une à

une et lentement à la monarchie féodale, mais en gardant chacune de son antique liberté des prétentions, des privilèges, des immunités, des vestiges qui résistent longtemps à l'incorporation et à l'assimilation nationale. Les seigneurs secondaires, les évêques, les abbés, l'Église ajoutent par leur indépendance et par leur inviolabilité à cette anarchie. La France a mille trônes au lieu d'un. Les rois sont suzerains plus que rois ; les seigneurs, vassaux plus que sujets ; la France, fédération plus que nation. Le peuple seul est serf partout ; état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Les rois enfin s'allient au peuple sous le nom de communes et s'en font un appui contre les grands. Les croisades, guerres de barbares insensés qui veulent venger un Dieu en répandant le sang des hommes, ruinent les seigneurs, déciment le peuple, enrichissent et fortifient les communes, popularisent les rois, forment l'esprit militaire. Le protestantisme, né en Allemagne des vices et des excès de la cour de Rome et de sa milice monacale, lutte en France contre le catholicisme corrompu et sanguinaire de l'Italie importé par les Médicis. Les guerres civiles aguerrissent le peuple et forment des héros. La liberté religieuse

commence à naître, Charles IX l'étouffe dans l'immense assassinat de la Saint-Barthélemy. Henri IV, né pour être le vengeur de la liberté de conscience, la trahit pour un trône et la vend à son ambition. Hardi soldat, rusé politique, adoré de la France parce qu'il a les vices français, transfuge de sa foi, il change d'amis comme de cause, apporte un État de plus à la couronne et donne à la France la paix, mais la paix de l'apostasie et de la servitude à Rome. Après lui, un ministre roi sous un roi imbécile, Richelieu, à la fois prêtre et tyran, abat les têtes qui dépassent le niveau des sujets d'un trône, impose la terreur du sceptre et de l'église, refoule la maison d'Autriche, consolide l'unité nationale et prépare le sol et les âmes à la monarchie absolue. Louis XIV hérite de ses attentats et de ses services. Idole plus que roi, et adoré d'abord de lui-même, il est l'*Auguste* de la France, grand, parce que tous étaient à genoux autour de lui, fort de la lassitude de l'empire, nœud d'un temps qui finit, d'un temps qui commence. La guerre qu'il fait par ses généraux laisse tomber sans effort entre ses mains les places et les provinces échappées des mains de l'Espagne. Il n'a qu'à recueillir les dépouilles de la monarchie



universelle de Charles-Quint qui se dispersait en ruines avant lui. La nature lui donne un long règne comme pour lui laisser le temps de cimenter fortement l'unité monarchique. Son bon sens limité, mais juste, lui inspire le choix de ses ministres. Richelieu a créé le sol, Colbert crée l'administration.

Le génie de la France se développe dans une longue paix et semble une double émanation de la royauté et de l'Église. Racine, Bossuet, Fénelon, Molière, Condé, Turenne, Vauban, Lebrun, madame de Sévigné, entourent son trône de sainteté, de vertus, d'héroïsme, de gloire et de grâces. On dirait la floraison d'une nation au printemps d'un règne. Tous les peuples ont de ces végétations accumulées qu'on appelle leur siècle, avant lesquelles tout paraît stérile, après lesquelles tout paraît épuisé. La vie de Louis XIV a le bonheur d'en marquer un. La nature même, d'intelligence avec la monarchie, semble flatter son règne en lui prodiguant les grands hommes. Il ne voit en eux que des ornements de sa cour et des reflets de la majesté royale. Sa grandeur n'est que la dimension de son égoïsme. Ses prêtres sanctifient jusqu'à son orgueil, en divinissant son titre de roi. Comme les Césars, à qui

Rome élevait des temples de leur vivant, il se laisse persuader sa propre divinité. Sa faiblesse d'esprit aide à l'illusion de sa grandeur. Il a la conviction de la supériorité des rois sur le reste de l'humanité. Il se met lui-même hors de la loi et hors des mœurs. Il étale ses adultères, il consacre ses vices, il les fait adorer. Il croit faire assez d'honneur à Dieu en se déclarant le vengeur de son Église. Sa faiblesse d'esprit prosterne sa vieillesse aux pieds d'une femme artificieuse et de prêtres impérieux. Il se fait, sous leur inspiration, le tyran des consciences, l'inquisiteur de la foi, le persécuteur des cultes dissidents. Il veut être le glaive du catholicisme dans la main de Dieu. Il proscriit du royaume, il dépouille de leurs biens, il emprisonne, il torture tout ce qui se refuse à professer le même culte que le roi ; il fait de la conscience un crime, et veut que le dogme soit uniforme comme la loi. Il meurt à cette œuvre, laissant la France appauvrie, odieuse, chancelante, et la postérité indécise entre l'admiration de ses premières années et le mépris de ses derniers jours. L'autorité de cette théocratie royale de Louis XIV se détend jusqu'à la mollesse et jusqu'au cynisme du trône sous la régence du duc d'Orléans, son neveu.

Le siècle de Louis XIV semblait avoir vieilli la France avec son vieux roi ; la légèreté du régent semble la rejeter dans les débauches de la jeunesse. Un règne de soixante ans sous l'insouciance pacifique et voluptueuse de Louis XV, l'avilit à ses propres yeux, l'abaisse au dehors, mais laisse naître, grandir et régner les idées ; la liberté qui doit la régénérer s'approche. Elle commence à briller dans les livres et dans les académies comme le crépuscule d'une nouvelle aurore ou comme les premières lueurs d'un volcan.

---

## LIVRE DIX-NEUVIÈME

---

LA SOLUTION DES PARTIS

ET

LA SOLUTION DE LA NATURE.

Du Lazaret de Marseille.

Salut, terre livrée à plus de vents et d'onde  
Que le frêle navire où flotte mon destin !  
Terre qui porte en toi la fortune du monde,  
Ton étoile se lève à l'horizon lointain !

Août et septembre 1850.

### I

Ces vers que j'écrivis il y a seize ans, en revoyant les côtes de Provence, après mon premier voyage en Orient, me reviennent naturellement à la mémoire en touchant de nouveau le sol de la patrie, après la courte absence que je viens de faire pour visiter de nouveau Constantinople et Smyrne. Je retrouve avec bonheur la France aussi calme et

plus active qu'au moment où je l'ai quittée. Les esprits ont eu deux mois de plus pour réfléchir. Les intérêts, qui ne souffrent pas longtemps l'interrègne des affaires, reprennent de jour en jour leurs entreprises languissantes ou suspendues. Le commerce impatient fatigue les mers et les routes. L'anarchie répugne de plus en plus aux intelligences éminemment gouvernementales de ce pays si bien organisé pour le gouvernement. La paix de l'Europe, heureusement maintenue par la large modération de la République, au moment où un coup de canon pouvait allumer le monde, repose désormais sur un équilibre qu'une démente seule pourrait déranger. Tant que l'Angleterre sera un gouvernement libéral et que la France sera un gouvernement modéré, l'alliance tacite mais forcée entre la France, l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, le Piémont et la Turquie, répondent au monde de la civilisation. Les démonstrations militaires du Nord, les armements exagérés, à supposer qu'ils fussent vrais, ne font peur qu'à ceux qui ne connaissent rien à l'état de l'Europe ou qui se font un système de feindre la peur pour la propager. Tant que la France aura un million et demi de baïonnettes à jeter sur ses frontières au

cri de coalition, tant que l'Angleterre aura de quoi couvrir à la fois la Baltique et la Méditerranée de ses flottes, tant que la Prusse aura à conserver son nom et son influence en Allemagne, tant que le Piémont sera une monarchie constitutionnelle et militaire au pied des Alpes, tant que la Turquie, régénérée par son jeune et patriotique souverain, aura trois cent mille hommes à échelonner sur les Balkans, tant que l'Allemagne s'appellera l'Allemagne, tant que la Pologne conservera dans ses souvenirs une étincelle de ce patriotisme qui couve, mais qu'un incendie de l'Europe rallumerait derrière une armée d'invasion russe, que craindre de la Russie ? Il faudrait qu'elle fût folle pour jeter ainsi le gant à un système européen si fortement combiné pour la paix. Or le prince qui la gouverne peut avoir des arrière-pensées, grandes comme l'avenir de son empire, mais il a montré constamment aussi qu'il avait la patience de la politique de Catherine, et l'économie de sang humain de son frère et prédécesseur l'empereur Alexandre. Rien donc à craindre du côté de nos affaires extérieures : rien que les conséquences affligeantes, mais petites et réparables, de notre fausse conduite en Italie.

## II

A l'intérieur, l'Assemblée nationale se proroge pour près de trois mois. Quelques-uns s'en inquiètent : je m'en réjouis. Le silence complet de la tribune est de temps en temps nécessaire pour laisser reposer et penser les esprits. La nature, notre modèle, a pour loi l'intermittence dans toutes les fonctions de la vie. Le repos est nécessaire après le mouvement, le sommeil après la veille, le calme après l'agitation. La tribune quotidienne presse le pouls de la nation ; elle lui donne une fièvre souvent utile, quelquefois nuisible quand elle devient continue. Il faut une intermittence aussi à l'Assemblée nationale. Il en faut pour que le gouvernement puisse vaquer aux affaires, tracer ses lignes, préparer ses lois. Il en faut, pour que l'opposition elle-même puisse consulter l'opinion, se retremper dans l'esprit public, reculer ou avancer dans sa marche, selon qu'elle se sent trop en avant ou trop en arrière du pays.

## III

Pendant cet intervalle de repos législatif, que se passe-t-il ? Rien de sérieusement alarmant pour un esprit ferme, qui ne s'alarme pas pour des riens et qui comprend la République en grand, c'est-à-dire comme l'exercice large et libre de la pensée et des sentiments de chacun. On jouit de cette liberté sérieuse et mâle, que la vraie République a faite et doit faire de plus en plus aux opinions.

Les hommes d'État de la monarchie de 1830, les hommes comblés pendant dix-huit ans de sa confiance, de ses honneurs et de ses bienfaits, vont publiquement, et sans que personne s'en offense et les flétrisse, visiter le roi exilé de leur jeunesse, et lui porter des condoléances, des repentirs ou des respects. Ceux qui ont *flétri* naguère, dans une phrase fameuse, les pèlerinages des légitimistes de sentiment à Londres ; ceux qui, selon mon expression d'alors, ont fait un crime de l'espérance et de la reconnaissance aux amis du duc de Bordeaux, ceux-là



sont forcés de reconnaître aujourd'hui que la République bien comprise est plus libérale et plus magnanime que le gouvernement de juillet, qu'elle n'emprisonne pas les ministres, qu'elle ne déshonore pas les dévouements, qu'elle ne prescrit pas l'ingratitude, qu'elle ne prend point ombrage de l'exercice des meilleurs sentiments de la nature, et qu'elle honore, au contraire, ceux qui affichent d'honorables souvenirs envers les princes de leurs cœurs.

#### IV

Les autres vont en Allemagne porter au comte de Chambord la fidélité d'un principe, que les vicissitudes de trente ans n'ont point ébranlée en eux. Ils font à l'innocence et à l'exil une cour désintéressée d'affection. Ils ne se cachent pas, et ils ont raison ; la République ne commande pas l'hypocrisie. Ils descendent de la tribune républicaine où ils viennent de discuter les intérêts du Peuple et les affaires de l'État, pour aller dire à un jeune prince : « Vous êtes le roi de mes pères, le souverain de mes préfè-

rences, le monarque de mes désirs ; mais en vous quittant, je vais servir loyalement la République comme citoyen, tant que la République sera la loi, la volonté, la nécessité de mon pays ! »

Et la France regarde, écoute et ne s'offense pas.

Calomniateurs de la République, trouvez-moi dans l'histoire un autre exemple d'une tolérance aussi libérale et aussi noble d'un gouvernement ! La République, telle que nous l'entendons depuis 1848, n'a ni loi des suspects, ni ministres à Vincennes, ni Judas de la police, ni traîtres domestiques autour des princes, des princesses, des héritiers dynastiques, des prétendants exilés. Elle n'en a pas besoin : elle a le suffrage universel qui la dispense de tous ces immondices des gouvernements ombrageux.

Ah ! dépêchez-vous bien de la travestir et de l'insulter, écrivains affamés d'un maître et impatients de servitude ! dépêchez-vous de l'insulter pendant que vous tenez la plume, car je vous prédis que l'histoire ne tardera pas à la réhabiliter et à la venger de vos insultes en montrant quelle tolérance pratique elle avait rendue aux sentiments honorables et aux plus nobles libertés du cœur humain !

## V

Quelques hommes, dit-on, plus profonds d'intrigue et plus implacables de ressentiments, profitent de cette tolérance républicaine et vont se concerter avec des fantômes d'hommes d'État, dans des ombres de congrès, pour tâcher de renouer ces toiles d'araignée déchirées par le coup de vent du siècle, et qu'ils avaient passé leur vie à tisser laborieusement pour y prendre et pour y retenir l'Europe asservie à tel ou tel système de Vérone, de Vienne ou de Laybach. Ils vont refaire une sainte-Alliance de Coblentz, comme on voulut y faire autrefois une coalition. Je n'en crois rien.

Les hommes d'État qui placeraient le levier de leur politique à l'étranger, ne seraient plus des hommes d'État, mais des hommes de trahison et de crime. Ce n'est plus la république qu'ils trahiraient, c'est la patrie. Rien dans leur passé, rien dans leurs cœurs, rien dans leur intelligence, n'autorise même leurs adversaires à les accuser de pareilles infamies.

Ils peuvent détester la République, ils en ont le droit, ils en usent et ils en abusent à leur gré, sans que personne s'en indigne. Les opinions sont libres comme les consciences; mais aucun de ces hommes ne voudrait déshonorer son nom par des trames avec l'étranger contre son pays. Tranquillisez-vous; ils ne vont point conspirer une coalition austro-russe contre la France. Ils vont causer, voilà tout. C'est le besoin des puissances en disponibilité. Ils vont maudire dans les salons de l'Europe la Révolution qui leur a fait ces insupportables loisirs; ils vont se frapper la poitrine des fautes qu'ils ont commises, et qui ont précipité, sous leurs propres mains, trois ou quatre monarchies de la vieille Europe. Ils vont médire du temps présent et vanter le temps passé. Ils vont faire une coalition de regrets, d'espérances, de commérages dynastiques. Ils vont colporter comme Annibal leur malveillance et leurs sarcasmes dans toutes les cours, contre cette maudite démocratie dont le courant tantôt rapide, tantôt bouillonnant, tantôt dormant, les emporte eux-mêmes, pendant qu'ils la maudissent. Voilà tout : trouvez-vous cela mauvais? Alors, changez la nature humaine. Elle a le droit de s'impatienter contre ce

qui l'irrite, et de s'étonner contre ce qu'elle ne comprend pas.

## VI

« Mais, dites-vous, il y a cependant là quelque chose de grave et de menaçant. Si ces hommes consommés en fait de manœuvres diplomatiques, si ces Talleyrand et ces Metternich ambulants allaient réussir et réconcilier l'irréconciliable, sur la terre étrangère ? S'ils allaient négocier, par pure charité monarchique, une franche et bonne réconciliation entre l'eau et le feu ? entre la légitimité et l'illégitimité ? entre l'opresseur et l'opprimé ? entre le proscripteur et le proscrit du trône ? entre le comte de Chambord et la branche d'Orléans ? Et si un beau matin vous voyiez apparaître dans les journaux, contre-signé par ces Bolingbroke du temps, un manifeste qui dise à l'Europe et à la France : — Nous avons fait un pacte de famille à Londres et à Baden par lequel nous avons enfin disposé de la France, de sa couronne, de ses institutions, de ses principes,

de ses idées, de sa Révolution, de sa République; nous étions deux royautés en opposition et en expectative, cela embarrassait les rouages de la contre-révolution que nous voulons faire de concert, et la passion de la France pour la monarchie. Maintenant nous voilà d'accord; nous ne sommes plus qu'une royauté parfaitement légitime, l'un régnera, l'autre aura la survivance de cette couronne à deux. —

« Voyons, à l'apparition d'un tel manifeste, ne trembleriez-vous pas pour la République? ou plutôt, y aurait-il encore une République? La France entière, lasse des tyrans que vous savez et qui la couvrent, comme vous voyez, d'échafauds, de ruines et de sang, ne se lèverait-elle pas tout entière pour marcher processionnellement audevant du nouveau règne? »

C'est possible : la France est capable de tout, et si la France, comme vous dites, la France entière, la France en immense majorité seulement, par l'organe du suffrage universel complet et régulier, disait : *Je veux*; quel est donc celui qui dirait : *Je ne veux pas*? Ce ne serait pas moi. J'ai mes idées; mais je me sou mets à la volonté de la majorité de mon

pays. Le pays est roi, et je ne suis que citoyen. Je dirai plus : si cette couronne que ma raison écarte, mais que mon cœur ne dégrade pas, tombait sur le front de l'enfant légitime de la maison, de ce jeune homme dont ma jeunesse a salué le berceau, de cet exilé dont je n'ai jamais voulu servir les compétiteurs pendant leurs dix-huit ans de règne ; je pourrais gémir comme républicain de raison, mais je ne m'affligerais pas comme homme. La Providence a des réparations pour des catastrophes et des infortunes imméritées, les trônes ont des chutes et des retours. Je dirais : « La France est compromise, mais la fortune n'est pas inique, » et je souhaiterais, en m'éloignant, heureux règne au descendant de soixante rois, et bonheur à la France.

## VII

Mais croyez-vous que j'aie assez peu de sens politique pour me figurer qu'il suffirait pour cela d'un manifeste de réconciliation signé à l'étranger entre les deux branches héritières de nos folies ou de nos

faiblesses ? Croyez-vous que ce traité pour un règne *in partibus*, lors même qu'il serait signé par les deux chefs des deux maisons et contre-signé par tous les plénipotentiaires de l'Europe, serait ratifié en France plus de huit jours par les légitimistes et les orléanistes ? par les enfants de Jacob et par ceux d'Ismaël ? Non ; vous le savez bien, on réconcilie facilement deux hommes, surtout quand une ambition commune est le prix de la réconciliation ; mais on ne réconcilie jamais deux situations et deux partis ! Deux partis ennemis de naissance , deux partis acharnés l'un contre l'autre depuis Louis XIV, depuis la révolution de 89, surtout ! Deux partis, dont l'un a donné à l'autre des griefs, des compétitions, des usurpations, des proscriptions, des flétrissures même à dévorer ! Vous figurez-vous, le lendemain de ce manifeste de règne en commun, madame la duchesse de Berry, mère du nouveau roi, saluée dans la cour des Tuileries par ses proscriptionnaires de 1830 ? honorant dans les ministres de son fils les auteurs et les conseillers de ses exils ? Voyez-vous les portefeuilles et les faveurs et les confiances du nouveau trône, partagés en parts égales entre les fidèles de la légitimité, et les fidèles de la révolution et de l'illé-



gitimité de 1830? Et si les parts étaient en effet égales, voyez-vous le gouvernement tirailé en deux sens opposés, se déchirant tous les matins entre les partisans et les ambitions des deux maisons régnautes? Et si elles étaient inégalement partagées, voyez-vous l'irritation, les plaintes, les accusations, les conspirations de la branche en expectative, contre l'ingratitude et l'oppression de la branche en jouissance du trône? Entendez-vous dans les conseils de la couronne, dans les tribunes des chambres, dans les journaux des deux camps, dans les élections, dans les provinces, les imprécations des légitimistes subordonnés aux orléanistes, ou des orléanistes livrés par le roi de leur antipathie aux légitimistes? N'apercevez-vous pas ces oppositions dynastiques donnant bientôt la main aux oppositions républicaines révolutionnaires et secouant l'État jusque dans ses fondements, comme nous l'avons vu pendant la coalition parlementaire de 1840, pour arracher le règne à leurs ennemis? Comprenez-vous les répercussions de toutes ces secousses dans les départements et dans l'esprit du peuple? N'auriez-vous pas créé le gouvernement des rivalités, des antipathies, des convoitises et des haines? La guerre, assoupie un

instant par l'ambition satisfaite entre orléanistes et légitimistes, ne serait-elle pas rallumée tous les jours par les ambitions insatiables et déçues ? Les *situations*, comme je vous le disais tout à l'heure, ne seraient-elles pas en deux mois aussi irréconciliables, aussi implacables que jamais ? Les hommes d'État prétendus qui travaillent à la réconciliation des deux branches d'une maison royale divisée par la nature et par la révolution, font un rêve qui peut amuser l'oisiveté et consoler l'exil, mais dont le réveil serait un déchirement quotidien du pouvoir et un troisième et plus terrible avènement de la démocratie qu'ils espéraient refouler ainsi. Cela se pose, cela se chuchote, cela ne se discute pas. C'est à la royauté ce que le communisme est à la République : l'utopie du trône.

## VIII

Mais, ajoute-t-on : « Voilà le président de la République qui donne des rafraîchissements à des officiers et à des sous-officiers de l'armée ! Ce n'est pas

tout : Le voilà qui va visiter les principales villes de la République et se plonger autant qu'il lui sera possible en pleine eau d'opinion publique, pour savoir si l'on est content ou mécontent de lui, et s'il gouverne plus ou moins dans le courant de la France. Ne voyez-vous pas là encore une conspiration qui jette le gant à la République? une amorce tendue à l'esprit militaire? une occasion offerte à dessein à cette intempérance de vocifération du peuple qui, fatigué de ne rien crier, s'avisera de ressusciter le cri de *vive l'Empereur!* comme un écho d'Austerlitz réveillé derrière une borne de carrefour? N'avouez-vous pas enfin, cette fois, que le pouvoir exécutif est en pleine trahison contre la Constitution, et que l'explosion simultanée de quatre ou cinq mille caisses de vin de Champagne sera un jour ou l'autre la *machine infernale* qui renversera la République sous le nom de Napoléon? »

## IX

Eh bien, non, je ne le crois pas plus aujourd'hui qu'hier, et cela par trois raisons.

La première, c'est que je ne crois pas la nation française assez descendue de son rang intellectuel dans les égouts du Bas-Empire, pour s'agenouiller dans la poudre d'un camp de *prétoriens* sans prestige, et pour se précipiter dans une servitude qui n'aurait pas même l'éblouissement de la gloire pour excuse de sa lâcheté.

La seconde, c'est que je crois l'armée composée de citoyens et non de mercenaires, et que sa conduite à la fois patriotique, républicaine et modérée contre toutes les factions depuis février, ne donne à personne le droit de la déshonorer d'avance, en supposant qu'elle tournerait contre les institutions de la France l'épée que la France a remise dans ses mains.

La troisième enfin, c'est que je crois le président de la République un nom dangereux, mais un honnête homme, et que je penserais faire injure non pas seulement à lui, mais à la nature humaine, si je supposais qu'un honnête homme et un homme d'un si beau nom préférât le rôle de trompeur au rôle de dépositaire fidèle de la liberté de son pays, et qu'il consentit à faire dire à l'histoire : « Le premier magistrat auquel le peuple a confié ses ins-

titutions a été le premier traître à la République. Et cet homme s'appelait Napoléon ! La liberté n'a pas pu trouver un honnête homme sur le sol de la révolution ! L'honneur est un mot, la nature humaine est viciée, la France est pourrie ! »

Non, je ne croirai jamais à une telle dégradation de la nature dans mon pays, et si je suis puni pour ne l'avoir pas cru, je me glorifierai de mon incrédulité. Ce sera l'obstination de l'estime pour le genre humain.

## X

« Cependant, ajoutent les hommes simples, vous conviendrez, pour parler le langage des journaux des deux branches, qu'il faut, comme ils disent, *une solution*, car enfin nous nous sentirons dans le provisoire et dans le problème tant que nous ne nous sentirons pas derrière les épaules les lisières dans lesquelles nous avons la vieille habitude de marcher et de trébucher. Une nation qui marche toute seule, appuyée seulement sur la raison publique,

sur sa représentation souveraine, sur ses pouvoirs législatifs et exécutifs, électifs et temporaires, se renouvelant au gré de ses idées qui changent et de ses intérêts qui varient, nous appelons cela une monstruosité. Cela ne peut être toléré que pour un moment, comme un désordre inévitable, comme une transition tout au plus. Il nous faut du définitif. » Or, une solution pour ceux-ci, c'est un rappel de la monarchie légitime proscrite en 1830, et un bon ancien régime modifié par la bonté de cœur d'un Bourbon et par une charte octroyée aux barrières de Paris, aux applaudissements d'une soirée du peuple mobile de ses faubourgs. Ils ne s'inquiètent pas du lendemain ni des résistances organiques sourdes et bientôt explosives de trente millions d'hommes armés, huit jours après, sur leur révolution.

Une solution pour les autres, c'est le rappel, par le quartier de la Bourse et du Palais-Royal, de cette royauté illégitime qui présente pour titres, aux révolutionnaires, la révolution de 1830, et pour titres aux contre-révolutionnaires, un nom dynastique et des intérêts monarchiques personnifiés dans un trône personnel. Ils ne s'inquiètent pas non plus du lendemain de cette seconde usurpation, ni des in-

surmontables résistances que les légitimistes, les républicains et le Peuple réunis opposeraient huit jours après à cette monarchie sans principe. Tout leur est bon, pourvu qu'on usurpe sur la démocratie qui les offusque et qui les humilie ! Noblesse de Juillet, conquise sur des barricades encore chaudes, qui ne peut tolérer ni la noblesse de l'ancienne aristocratie, ni la République, cette noblesse du Peuple, et à qui il faut les *œils de bœuf* de la bourgeoisie pour jouer à la cour et se draper dans ses dignités d'emprunt ! Une solution pour eux, nous savons ce que c'est : c'est un *bourg pourri* électoral, un petit comité d'électeurs de leurs parents, de leurs clients et de leurs complaisants, dans un arrondissement inféodé de la France, un monopole d'exploitation d'industries privilégiées ou d'emplois publics, un pouvoir royal qu'on exalte quand il vous tend un portefeuille, qu'on insulte et qu'on ébranle quand on redescend dans l'opposition, une révolution qu'on prépare sans la voir et qu'on rejette sur d'autres après l'avoir faite ! Voilà la solution pour les pénitents tardifs de Juillet. Quelle solution pour une époque grosse des plus terribles questions d'un siècle !

Pour un petit nombre, enfin, une solution, c'est une garnison de Paris, une revue soufflée par quelques étourdis en uniforme, faisant réclamer je ne sais quelle dictature militaire, sous le nom de *Consulat*, de *Protectorat* ou d'*Empire*, un Cromwell de fantaisie sans le fanatisme religieux qui expliquait et qui portait le vrai Cromwell. Une doublure de premier consul sans la lassitude de huit ans de crimes et d'anarchie qui agenouillait la France sous la main d'un autre consulat. Un empire sans armée qui ait conquis sur les champs de bataille le droit coupable, mais le droit au moins explicable, de décerner l'empire à son chef, c'est-à-dire un contresens pour logique et un ridicule pour couronne!

Quelle solution! la plus absurde et la plus criminelle de toutes, car de toutes les révolutions, les révolutions soldatesques sont les plus inexcusables et les plus démoralisantes pour un peuple. Elles sont à la fois des trahisons, des lâchetés et des brutalités de sabre : des trahisons, car elles tournent contre le pays l'épée que le pays a confiée à l'armée pour défendre ses institutions; des lâchetés, car elles surprennent le Peuple confiant et les lois désarmées; des brutalités, car ce sont des révolutions



sans idées, des mouvements sans raison, des gestes sans intelligence, des cris de caserne jetant au hasard le nom d'un homme, jamais le mot d'une institution. Les révolutions par le Peuple sont quelquefois des anarchies; on les réfrène, on les dirige, on les ramène de leurs débordements à leur lit naturel et légitime. Les révolutions militaires sont des révolutions de décadence; on y périt, on va aux prétoriens à Rome, aux janissaires à Constantinople, à la ruine de l'empire partout. Corrompre l'armée, pour un gouvernement c'est le dernier des attentats. Ce n'est pas livrer la patrie aux étrangers, mais c'est la livrer aux révoltes encouragées de ses propres enfants. C'est fomenter le parricide, le crime sans expiation. Quel gouvernement honnête et durable pourrait sortir d'une telle déloyauté?

Cette solution en est une, sans doute, mais c'est la solution par le suicide. Elle ne tuerait pas moins l'autorité que la liberté, la monarchie que la République.

## XI

Tout cela ne convertit pas au bon sens les chercheurs de solution. Il leur en faut une, ils le répètent, et une partie inquiète, ignorante et moutonnière du Peuple répète d'après eux : « Une solution ! une solution nette, radicale et prompte ! prompte surtout, nous ne voulons pas attendre deux ans, terme fixé d'avance et légalement par la sagesse prévoyante de l'Assemblée constituante. Une solution à l'heure même ! une solution à tout prix ! »

## XII

Peuple irréfléchi ! Nation de peu de foi et de peu de mémoire ! Mais savez-vous ce que vous demandez en demandant obstinément une solution aux crises des temps, aux incertitudes de l'avenir, aux difficultés de la société, au problème des gouvernements ? Vous demandez ce que Dieu n'a pas mis sur

la terre ! Vous demandez ce qui n'existe pas à la portée de la main des hommes ! Vous demandez une chimère ! Vous vous impatientez lorsqu'on ne vous donne pas ce que personne ne peut vous donner : l'impossible !

Une solution ! mais vous avez dit la même chose et crié le même cri en 1789. La révolution de 1789 est venue, et elle ne vous a donné pour solution que l'écroulement d'un vieil édifice monarchique, féodal et religieux, et de la poussière, des ténèbres, et des embarras nouveaux après !

En 1794, vous avez crié : solution ! Le 9 thermidor est venu, il vous a donné la fin du règne des bourreaux, la sécurité pour vos têtes, mais il vous a laissé dans toutes les aberrations des réactions, dans les embarras et dans les incertitudes du Directoire !

En 1800, vous avez crié : solution ! Elle ne vous a donné qu'une administration ferme et absolue, la perte totale de vos libertés, la contre-révolution aveugle et brutale dans les lois, dans les cultes, dans la servitude de la pensée, dans les féodalités impériales renouvelées du moyen âge ; elle a fait de vous le Peuple du contre-sens ! Elle vous a lancé sur

le monde pour le ravager sans le conquérir, elle a amené deux fois les armées de l'Europe à Paris !

En 1814 et 1815, vous avez crié une solution ! La solution a été le retour des Bourbons et de la Charte. Cette solution vous a rendu le système constitutionnel et la paix. Mais elle vous a laissé les inextricables embarras d'une restauration, les prétentions de l'Eglise, les imprécations des bonapartistes détrônés, les licences de la presse, les orages de tribune, les vicissitudes de ministère, les conspirations de caserne, les agitations de rue, les assassinats de prince, les popularités de la branche cadette contre la branche légitime, enfin les coups d'État conseillés par des insensés comme ceux d'aujourd'hui, les ordonnances de juillet, l'insurrection des trois journées, l'exil de trois royautes en une, des morts et du sang dans les rues de Paris !

Le 27 juillet, vous avez crié : solution ! Elle vous a donné une royauté sans base dans les traditions, sans valeur dans les lois, sans prestige dans les yeux, sans dévouement dans les cœurs. Un prince habile et pacifique (il est vrai), une famille belle et respectable autour de ce faux trône, de l'ordre péniblement et lentement reconquis sur l'insurrection

qui lui servait de cause ! Mais elle vous a laissé l'inconséquence de principe d'une usurpation qui veut se légitimer en chassant d'une main cette légitimité qu'elle cherche de l'autre main ! Les insurrections succédant pendant quatre ans aux insurrections, l'émeute en permanence dans les rues de Paris, le procès des ministres odieux et menaçant, les pillages de l'archevêché, le saccagement des églises au cœur de Paris, les deux soulèvements de Lyon conquis par l'émeute, reconquis à coups de canon par le gouvernement ; un journalisme ou incendiaire ou opprimé, des sociétés secrètes armées sous les fondements de la France, des sectes comme le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme, pullulant dans l'ombre ou se propageant au grand jour ; des coalitions parlementaires formées par les ministres tombés, pour intimider et dominer l'autorité royale ; la guerre intestine dans la Vendée, une princesse mère de roi pourchassée, emprisonnée, contaminée par un supplice peu digne de l'honneur et de la magnanimité d'un grand peuple ; des agitations électorales incessantes et envenimées par d'implacables ambitions ; enfin, des banquets imprudents, sonnant sur toute la surface du pays, par les mains

des hommes de Juillet eux-mêmes, le tocsin de l'insurrection morale; une fausse sécurité du pouvoir, puis une résistance intempestive du ministère; une insolence de gouvernement, une réplique du Peuple, un hasard, un coup de feu, une désaffection générale, un abandon de la garde nationale, un étonnement de l'armée, une fuite des Tuileries, et tout est dit. La monarchie n'est plus qu'un souvenir!...

Vous criez : « Solution ! » au milieu des ruines, du sang et du feu ! Il n'y en avait qu'une entre tant de partis armés, prêts à s'entre-déchirer, si on avait donné l'empire à l'un de ces partis sur les autres ! C'était la République. C'était un terrain neutre et commun offert à toutes les opinions qui reconnaissent la souveraineté de la nation au-dessus de leur propre souveraineté ! Elle est provisoirement proclamée. La France se calme, elle attend la solution véritable de l'Assemblée constituante dont le Gouvernement provisoire prépare l'élection et le règne.

Mais, en attendant, chaque jour de ces quatre mois de tempête appelle et amène une solution d'urgence aux périls extrêmes de chaque nuit. La nation vit des miracles pendant le tiers d'une année.

La démagogie, le terrorisme et le communisme, maîtres du terrain, veulent prendre 1848 pour 1793. La solution, c'est la journée du drapeau rouge qui donne la victoire au peuple honnête et à la République modérée !

Les clubs, soufflés par des ambitieux cachés dans l'ombre, lèvent, sous de faux prétextes, une armée de 200,000 ouvriers ignorant dans quel but on les a levés, et marchant pour précipiter le Gouvernement modéré de l'Hôtel-de-Ville. La solution, c'est la journée du 19 mars où ce complot avorte devant la fermeté désarmée du gouvernement.

Le 16 avril le parti rouge décide l'ajournement indéfini des élections, l'épuration du gouvernement des modérés qui le tiennent, et la nomination d'un comité de *salut public* ! La solution, c'est le combat accepté par nous à l'Hôtel-de-Ville, et l'appel des bons citoyens aux armes pour repousser cette mesure de dictature et de terreur ! Le Peuple entier y répond, et le soir, Paris, la France et l'Europe sont définitivement sauvés ! L'Assemblée constituante arrive ; on lui demande solution, elle répond République !

Une écume du Peuple et non le Peuple se soulève

contre elle et l'envahit, on croit tout perdu pendant sept heures. On crie : *une solution !* la solution, c'est le rappel qui bat, la garde nationale, la garde mobile qui se lèvent, et la colonne qui marche avec nous à l'Hôtel-de-Ville pour arrêter les factieux !

Le 29 juin renouvelle cet assaut de quelques conspirateurs contre la société ! La solution, c'est le canon conduit aux barricades par des membres de la commission exécutive, et la victoire du vrai Peuple achevée et cimentée par le général Cavaignac, investi du commandement des deux premiers jours par nous-mêmes, et le troisième jour par l'Assemblée Constituante :

Tout se calme, mais on crie encore solution ! La Constitution délibérée et l'élection du 10 décembre en donnent une ! Une partie de la France applaudit, l'autre s'y soumet avec patriotisme. Tout marche... Ces sept ou huit solutions successives données en sept ou huit actes assurent à la fois, l'ordre, la paix du monde, la démocratie raisonnable, la République pratique et modérée, la propriété, les mœurs, la société civilisée. Des fautes sont commises, mais quelles sont donc les trois années de convulsions du monde dans l'histoire qui ne présentent pas plus de



fautes et plus de crimes que ces trois années d'une des crises les plus suprêmes où le monde se soit trouvé aux prises avec toutes les passions du présent, du passé et de l'avenir ? Comparez-leur les trois années de 1790 à 1794 ! Et osez calomnier encore la Providence et le Peuple de 1848 à 1851 !...

### XIII

Vous le voyez donc, il n'y a jamais dans la nature des choses humaines de solution complète, radicale, à rien. Tout est problème et tout est solution à la fois. Un fait en engendre un autre, le monde est une vicissitude sans fin ! La solution suprême ? La savez-vous, hommes de peu de réflexion ? La solution, c'est le temps qui marche, c'est le siècle qui flotte, c'est la difficulté succédant à la difficulté, c'est le combat perpétuel de l'homme contre les dangers, les imperfections du gouvernement qui le pressent, c'est le travail continu des peuples pour se défendre, s'organiser, s'améliorer dans leur condition de vie politique, pour se retourner sans repos et sans cesse

dans ce lit de vagues, d'argile, de bien ou de mal, où la Providence les condamne à s'agiter, pour fuir le mal et chercher le mieux ! Prenez-vous en à Dieu et non à vous ou à nous ! C'est lui qui a fait ces conditions à l'humanité !

#### XIV

Les solutions ont donc été en définitive :

Le drapeau rouge de la terreur repoussé ;

L'échafaud révolutionnaire exécré et aboli ;

La paix européenne, ce patrimoine du sang des peuples, maintenue ;

Les factions démagogiques vaincues ;

La dictature de Paris déjouée ;

La représentation nationale appelée et installée dans sa souveraineté à Paris ;

Le communisme combattu et vaincu par les armes comme par le bon sens ;

La société, la famille, la propriété, le sentiment moral et religieux, défendus, sauvés, honorés ;

La Constitution d'une République modérée faite

et mise en action sans résistance, dans un seul département ;

Le Président de la République nommé et accomplissant paisiblement la période constitutionnelle du pouvoir ;

Enfin, la faculté réservée à la nation de réviser légalement sa Constitution essayée, et de la rectifier, s'il y a lieu, dans deux ans ! Voilà les solutions jusqu'ici !

Un peuple sensé et juste s'en contenterait et dirait : « Attendons l'heure où d'autres solutions nous paraîtront nécessaires ! Nous les ferons pacifiquement alors, conseillés par l'heure, par la circonstance, par l'instinct national qui ne nous manquera pas plus demain qu'hier. »

Voilà le sens commun. Mais ce n'est pas le sens des impatients et des ambitieux. Écoutez-les :

« Il faut une campagne immédiate contre la République ! la guerre de Rome à l'intérieur !

« Il faut une violation hardie et prompte de la Constitution à peine en vigueur ! il faut passer la revue des opinions monarchiques et présenter le pavois aux troupes pour qu'elles y placent quelqu'un ! Il faut demander à un régiment de nous faire

une Constitution de caserne à la place de la Constitution nationale, faite par la représentation du pays.

« Il faut souffler des cris de *vive l'Empereur !* au Peuple et faire une douce violence au pouvoir exécutif pour qu'il soit contraint de régner là où il ne doit que régir.

« Il faut souffler des motions factieuses aux conseils municipaux et aux conseils généraux, pour qu'ils déclarent l'insurrection des sentiments monarchiques, et qu'ils fassent la contre-révolution des pétitions sous le mot de stabilité !

« En un mot, il faut que la France entière se lève et pousse en tumulte et en masse le cri convenu d'une solution. »

Cela est bien aisé ; il y a des voix stupides, des voix à louer, des voix à vendre, des voix à prêter pour toutes les acclamations tour à tour en France !... Les uns n'ont-ils pas été assez abrutis pour crier : « Vive la *guillotine !* » d'autres n'ont-ils pas été assez insensés pour crier hier : « Vive l'*inquisition !* » Pourquoi donc ne s'en trouverait-ils pas pour crier : « Vive la servitude ! vive l'apostasie ! vive la honte ! »

Oui, il s'en trouverait au besoin ; mais, hélas ! dé-

tourbons les yeux du temps qui suivrait cette prétendue solution. Elle déchaînerait plus de tempêtes que la République et l'Assemblée constituante n'en ont conjuré depuis trois ans.

## XV

Raisonnons. Vous êtes un grand Peuple ; mais si vous êtes grand par les initiations et par vos audaces d'actions dans le monde, vous êtes grand aussi par vos découragements, grand par vos mobilités, grand par vos soudains et inconcevables retours sur vous-même. Vous étonnez l'Europe par vos timidités d'esprit, comme vous l'étonnez par votre courage de soldat. Vous aimez les grandes entreprises, mais vous n'y persistez pas du premier coup. Vous ouvrez de grandes routes, mais vous revenez sur vos pas. Vous dites de grands mots et vous faites de petites choses. Vous êtes le Peuple des principes et le Peuple des inconséquences. On vous admire et l'on ne vous comprend pas !

Une révolution qui pouvait être terrible vous a

surpris le 24 février. Vous aviez joué comme des enfants avec elle. Vous l'avez laissé faire, vous l'avez applaudie à la presque unanimité. A peine a-t-elle été devant vous, que vous en avez eu peur comme le magicien tremble devant le fantôme qu'il a évoqué. Heureusement il s'est trouvé d'autres magiciens qui ont transfiguré le fantôme et qui vous ont présenté la République libérale, morale et civilisée de 1848, à la place de la Révolution sanguinaire et spoliatrice de 1793. Vous vous êtes jetés, sauvés, abrités entre les bras de cette République transformée ! Vous n'avez pas péri et rien n'a péri parmi vous qu'un trône.

## XVI

Mais une révolution est toujours un écroulement. Elle a toujours ses retentissements, ses contre-coups, sa poussière, ses paniques, ses crises financières, ses crises du crédit, de la confiance, du travail. On n'a pas à la fois le mouvement et le calme, la tempête et la sérénité ! Un temps est un temps, il

faut le prendre comme il est. Tout souffre en ce moment dans les rouages et tout gémit dans les membrures du bâtiment pendant que les flots le battent et qu'ils portent les passagers au port.

Au port ? Vous y êtes, vous y touchez du moins, si vous savez le reconnaître et y jeter votre ancre. Si vous vous rejetez par aveuglement ou par impatience dans la pleine mer des coups d'État et des révolutions par contre-révolution, n'accusez que vous dans vos prochains et inévitables naufrages.

## XVII

Vous voulez, dites-vous, plus de stabilité dans les pouvoirs exécutifs, pour donner plus d'horizon à vos affaires industrielles et plus d'échéance à vos entreprises ? Bien, personne de sensé ne vous dit le contraire. Il faut condescendre à la nature d'un temps qui a dans ses intérêts matériels le contre-poids de ses idées, d'un pays qui veut à la fois penser, marcher et travailler ; mais vous avez votre sort dans vos propres mains. Dans deux ans vous deman-

derez par l'organe de votre majorité et de vos représentations naturelles que la Constitution soit révisée dans le sens de vos instincts laborieux, commerçants, propriétaires. L'Assemblée constituante, nommée par vous, fera droit à ces instincts et à ces intérêts légitimes dont elle sera l'expression, puisqu'elle émanera de vous-mêmes !

Vous êtes contents du gouvernement du président actuel, je suppose, vous trouvez que le nom de Bonaparte, que moi j'ai cru dangereux à une République naissante, comme tentation perpétuelle à l'usurpation de la souveraineté représentative, vous trouvez que ce nom a quelque chose de traditionnel, de martial, d'imposant, de prestigieux, qui donne quelque éclat et quelque consistance à un pouvoir exécutif encore faible et contesté par des excès de mobilité démocratique ? Vous désirez, je le suppose encore, renouveler ou prolonger la période constitutionnelle de ce pouvoir ? Je ne dis ni oui, ni non ; cela sera peut-être bon, peut-être mauvais, cela dépendra de l'heure et de l'homme, de la marche républicaine ou contre-républicaine qu'il aura suivie d'ici là. Demain sait ce qu'aujourd'hui ne sait pas. Mais, si vous le voulez alors, vous le direz, et si vous



le dites haut et net par la voie de vos opinions et de votre représentation Constituante, votre Assemblée constituante dira comme vous, et ce que l'Assemblée constituante aura dit sera fait, n'en doutez pas. Car la France est militaire, sans doute, mais elle est encore plus représentative ; si la représentation dit oui, l'armée ne dira jamais non ; si la représentation du pays dit non, l'armée ne dira pas longtemps oui. Je suppose donc que dans deux ans la France ait le désir raisonné de donner plus de stabilité à son pouvoir exécutif et de faire marcher plus ferme, plus droit, plus régulièrement sa Constitution qui chancelle quelquefois, et sa République qui va plus vite que son pas naturel : que se passera-t-il, et comment sortira de la nécessité, cette solution naturelle que vous allez perdre, en croyant la saisir avant son moment ? Le voici selon moi.

## XVIII

L'opinion en France est la véritable souveraineté, insaisissable, mais irrésistible, sachez-le bien,

comme le destin. Appelez-vous royauté ou république, monarchie ou démocratie, légitimisme ou orléanisme, bonapartisme ou socialisme ! Appelez-vous comme vous voudrez, le nom n'y fait rien. L'esprit public est roi en France. Voilà une vérité.

L'esprit public donc dans dix-huit mois dira : Je veux que la Constitution soit corrigée, tout le monde alors dira comme l'esprit public, l'Assemblée nationale comme tout le monde, malgré les factions, les coteries et les partis. Rien ne résiste au courant d'une crise d'opinion dans un pays comme celui-ci. C'est le pays de l'écho, comme aurait dit Pythagore. Il n'y a qu'une voix, quand la voix vraie a prononcé le mot du temps.

## XIX

L'Assemblée constituante arrivera à Paris avec les pleins pouvoirs du Peuple.

Elle sera républicaine, parce que la France aura eu encore deux ans à réfléchir et que la réflexion qui démontre l'impossibilité de trois restaurations

en concurrence de droits est pour la République autant que l'instinct du Peuple.

Mais elle sera républicaine modérée, car le pays, les affaires, la prudence, le temps, démontrent que tout gouvernement violent ou extrême est illogique dans un peuple qui répugne avant tout à la guerre civile et au suicide. Elle revisera la Constitution sur trois ou quatre articles.

1° Elle rétablira la vérité du suffrage universel, l'unité de droits et la paix entre les classes, en rétablissant le suffrage universel froissé et mutilé par la loi qui vient de le violenter et de le scinder.

2° Elle épurera le suffrage universel des éléments réellement viciés ou trop flottants qui le dénaturent. Elle établira le vote à la commune ou par groupes rapprochés de communes. Elle détruira l'exécrable système de l'élection par scrutin de liste qui aveugle systématiquement les yeux pour égarer la main.

3° Elle fera peut-être deux Chambres au lieu d'une, mais à titre égal ; un sénat électif à la place d'un conseil d'État qui occupe la place d'un pouvoir sans en avoir l'action. Je dis moi-même, en soutenant en 1848 l'unité de Chambre, que je ne défen-

d'aise système que pour cinq ans, et pendant la période révolutionnaire où une Chambre souveraine est obligée de prendre à tout moment la dictature. La dictature ne se divise pas.

4° Elle examinera les dispositions de la France, le gouvernement plus ou moins heureux, plus ou moins républicain du pouvoir expirant, et elle décidera si elle veut ou non effacer de la Constitution de 1848 l'article qui interdit la rééligibilité ; elle examinera, en outre, si elle veut, ou non, prolonger la durée constitutionnelle des présidences, pendant les premières années de la République.

Si elle se décide pour la rééligibilité et la prolongation de la première magistrature, elle est souveraine, elle nommera un pouvoir exécutif intérimaire, et elle convoquera le pays à l'élection du nouveau président.

Si le pays nomme Bonaparte, il aura ainsi sanctionné sa Constitution révisée, et donné à son pouvoir exécutif une confirmation constitutionnelle toute-puissante pour l'affermissement de l'institution républicaine.

Si le pays en nomme un autre, le président se retirera comme se sont retirés, à l'expiration de leur

dictature forcée ou de leur pouvoir légal, le Gouvernement provisoire, la Commission exécutive, le général Cavaignac, l'Assemblée constituante, et la République conservatrice sera fondée.

Voilà une solution ! solution du bon sens public ! solution par la Constitution, solution par l'opinion, solution par la loi et par le patriotisme ! Pourquoi en rêvez-vous d'autres ? Il ne faut pour cela ni trahison, ni violence, ni coups d'État, ni corruption de l'armée, ni 18 brumaire, ni 15 mai de la baïonnette, ni appel téméraire aux révolutions. Il n'y faut que deux choses : un peuple exerçant sa souveraineté la main dans une urne, et un citoyen désintéressé et comprenant la véritable grandeur civique dans le président actuel de la République.

L'un et l'autre peuvent se rencontrer pour fonder ensemble la souveraineté pratique de la nation, et pour donner à la République le seul sentiment qui lui manque : le sentiment de sa praticabilité et de sa durée.

Les paroles que le président de la République vient de prononcer à Lyon semblent attester (ce que j'ai toujours préjugé de son sens élevé et de son honnêteté d'ambition) qu'il comprenait ainsi le

grand rôle que la République lui a offert et que son nom lui a rendu facile. Si ce nom a porté ombrage aux républicains prudents, si leur devoir a été de prémunir la nation contre un entraînement de gloire qui pouvait compromettre la liberté ; ce nom aussi, il faut le reconnaître et je l'ai reconnu, pouvait prêter de la force au maintien des institutions libres dans le commencement. Le peuple vit de souvenirs et de préjugés. Ce nom entourait de préjugés et de souvenirs le berceau de la République. Les hommes d'État bien inspirés se servent de tout, même d'un danger, pour enraciner les institutions qu'ils veulent laisser à leur siècle. Le nom de Bonaparte peut être un péril ou un salut, selon l'homme. Qu'il choisisse entre les battements de main d'une caserne, et l'estime sérieuse et durable de la postérité.

## XX

Tout fait croire qu'il a choisi le beau rôle, le rôle de la probité d'ambition, le rôle d'abnégation si on

la lui commande, le rôle de désintéressement si on le lui indique, le rôle de tuteur légal de la liberté s'il lui est continué, le rôle de citoyen, enfin, le premier, le seul rôle dans une République.

« Je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, abnégation ou persévérance. Des bruits de coup d'État peut-être sont venus jusqu'à vous, mais vous n'y avez pas ajouté foi et je vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation ; mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple et ne les trahit pas... Moi-même, s'il le faut, je me souviendrai de sacrifier toute ambition personnelle. Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se ranimaient et menaçaient de troubler le repos de la France, je saurai les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi ! »

Il n'y a rien à dire à de telles paroles, il n'y a qu'à les admirer et en prendre acte dans la mémoire des hommes de bien. Un mot seulement est de trop dans ce discours, c'est le dernier. Nul ne peut, en effet, se dire plus représentant de la souve-

raineté du peuple que le président de la République, dans l'ordre de ses attributions, c'est-à-dire dans la sphère du pouvoir exécutif et dans les limites de pouvoirs et de temps fixées par les lois qui lui ont donné son titre. Mais la Constitution et le peuple n'ont point nommé en lui un dictateur, ils ont nommé un magistrat. Qu'il s'en souviene aussi. La France ne s'est aliénée à personne. Si des circonstances comme celles dont il parle survenaient, elle reprendrait elle-même sa dictature. Il y a quelqu'un en France de plus souverain que son premier magistrat lui-même, c'est le pays qui le nomme ou qui le révoque, c'est sa représentation, c'est sa Constitution, c'est la République.

---





## LIVRE VINGTIÈME

---

UNE MATINÉE A LONDRES

OU

DU SOCIALISME CONSERVATEUR ET DU SOCIALISME DESTRUCTEUR.

I

1<sup>er</sup> Octobre 1850.

Lorsqu'un homme est fortement préoccupé de la crise qui travaille son pays, tout lui est occasion de faire tourner au profit de ses compatriotes les spectacles dont il est frappé et les réflexions que ces spectacles lui inspirent. Appelé par des circonstances toutes privées à revoir pour quelque temps l'Angleterre, après une absence de vingt années, il m'a été impossible de ne pas être ébloui des progrès immenses faits par l'Angleterre pendant ce laps de temps, non-seulement en population, en ri-

chesse, en industrie, en navigation, en chemins de fer, en étendue, en édifices, en embellissements, en assainissement de la capitale, mais encore et surtout en institutions d'assistance au peuple, et en associations de véritable socialisme religieux, conservateur, fraternel entre les classes, pour prévenir les explosions par l'évaporation des causes qui les produisent, pour étouffer les murmures d'en bas par les bienfaisances incalculables d'en haut, et pour fermer la bouche au peuple, non par des brutalités de police, mais par la main de la vertu publique.

Bien loin de m'affliger et de m'humilier de ce beau spectacle de l'exercice de tant d'œuvres vraiment populaires qui donnent en ce moment à l'Angleterre une prééminence incontestable sous ce rapport sur le reste de l'Europe et sur nous, je m'en suis réjoui. Dénigrer ses rivaux, c'est se rabaisser soi-même. Les rivalités entre les peuples sont mesquines et honteuses, quand elles consistent à nier ou à haïr le bien qui se fait chez nos voisins. Ces rivalités, au contraire, sont nobles et fécondes quand elles consistent à reconnaître, à glorifier et à imiter le bien qui se fait partout : au lieu d'être des jalousies, ces rivalités deviennent des

émulations. Qu'importe que le bien soit anglais ou français, pourvu qu'il soit le bien ? Les vertus n'ont pas de patrie, ou plutôt elles ont toutes la même patrie, Dieu qui les inspire et l'humanité qui en profite. Sachons donc une bonne fois admirer.

## II

Mais, me dit-on, ces vertus pratiques de l'Angleterre envers ses classes pauvres, prolétaires, souffrantes, ne sont que les prudences de l'égoïsme ! Quand ce ne serait que cela, il faudrait encore applaudir, car un égoïsme si habile et si prévoyant, un égoïsme qui se ferait justice à lui-même en imitant si bien la vertu, un égoïsme qui corromprait le peuple par la charité et par le bien-être, un tel égoïsme serait la plus profonde et la plus admirable des politiques, ce serait le machiavélisme de la vertu. Mais il n'est pas donné à l'égoïsme seul de se transfigurer si bien en charité ; l'égoïsme se resserre et la charité se répand ; sans doute, il y a là de la prudence, mais il y a aussi de la vertu ; sans doute la

vieille Angleterre, véritable république patricienne sous son frontispice de monarchie, sent que les pierres de son édifice féodal se disjoignent et pourraient s'écrouler aussi sous le coup du vent du siècle, si elle ne les reliait pas tous les jours par le ciment de ses institutions en faveur de son peuple. C'est là du bon sens; mais sous ce bon sens il y a aussi de la vertu, et la source de cette vertu, il est impossible d'habiter quelque temps l'Angleterre sans la découvrir; la source de cette vertu publique, c'est le sens religieux dont ce peuple a été doué plus que beaucoup d'autres : sens divin, que la liberté religieuse pratique a développé et développe en ce moment sous mille formes chez lui. Chacun a un Dieu, quand chacun peut le reconnaître à la lumière de sa raison, et l'adorer et le servir avec ses frères dans la sincérité et dans l'indépendance de sa foi.

Oui, il y a, si vous voulez, tout à la fois prudence, égoïsme bien entendu et vertu publique dans les actes de l'Angleterre pour prévenir la guerre sociale; ce sera tout ce que vous voudrez; mais plutôt à Dieu que la France plébéienne et propriétaire pût voir et comprendre ainsi son rôle envers le peuple! Plût à Dieu qu'elle pût prendre leçon de cette aris-

tocratie intelligente ! Plût à Dieu qu'elle pût se dire une bonne fois à elle-même : « Je péris, je tremble, je m'évanouis dans mes paniques, je demande tantôt à la monarchie, tantôt à la République, tantôt à la légitimité, tantôt à l'illégitimité, tantôt à l'empire, tantôt à l'inquisition, tantôt à la police, tantôt au sabre, tantôt à la parole de me sauver, et personne ne me sauvera que moi-même ! Je ne me sauverai que par ma propre vertu ! »

### III

J'avais vu l'Angleterre deux fois dans ma vie, une première fois en 1822 ; c'était l'époque où la Sainte-Alliance, récemment victorieuse et fière de ses victoires contre l'esprit de conquête de Napoléon, luttait contre le libéralisme naissant, et n'était occupée qu'à restaurer partout les anciens régimes et les anciennes idées. Le gouvernement de l'Angleterre, tenu alors par les héritiers inintelligents d'un grand homme (M. Pitt), était un véritable contre-sens avec la vraie nature de ce pays de liberté ; il avait pris la

cause des souverains absolus contre les peuples ; il faisait, du citoyen libre et fier de l'Angleterre libérale, un affidé et un soldat de la Sainte-Alliance ; il combattait en aveugle la révolution, son esprit, ses institutions, chez lui et partout. L'Angleterre, mal à l'aise sous un pareil gouvernement, ne se reconnaissait pas elle-même ; elle sentait par instinct qu'on lui faisait jouer le rôle de séide du despotisme et des Églises, au lieu du rôle de champion des nationalités indépendantes et des libertés réglées de la pensée que M. Pitt avait conçu pour elle. Aussi ses tribunes, ses feuilles publiques, ses réunions populaires, ses rues même et ses places publiques éclataient d'indignation contre son gouvernement et son aristocratie ; le sol tremblait à Londres sous les pas des multitudes rassemblées au moindre appel de l'occasion ; les paroles respiraient la colère, les physionomies la haine de classe à classe, de hideuses misères étalaient leurs haillons devant les portes de ses plus somptueux quartiers ; on voyait des femmes exténuées, des enfants étiques, des hommes hâves rôder dans un menaçant abandon autour de ses magasins encombrés de richesses ; les constables et les troupes ne suffisaient pas, depuis le scandaleux procès de la

reine, à refréner cette perpétuelle sédition du mécontentement et de la faim. On sentait dans l'air la pression pénible d'une tempête sur la Grande-Bretagne : un cabinet, auteur et victime de cette situation à contre-sens, succomba à l'effort. Un homme d'État chercha dans le désespoir un refuge contre des difficultés qu'il voyait s'accumuler sur son pays, et qu'il ne pouvait plus dominer que par la force. J'avoue que moi-même, jeune et étranger alors, ne connaissant encore ni la solidité ni l'élasticité des institutions et des mœurs de l'Angleterre, je fus trompé, comme tout le monde, à ces sinistres symptômes d'écroulement et je pronostiquai, comme tout le monde aussi, la décadence et la chute prochaine de ce grand et mystérieux pays. Le ministère de M. Canning me donna un heureux démenti.

Je revis l'Angleterre en 1830, peu de mois après notre révolution de juillet. Cette fois le gouvernement politique de l'Angleterre était modéré, raisonnable, sage. Il cherchait, comme lord Palmerston, comme M. Peel, comme lord Wellington l'ont fait après la révolution de février, à prévenir une collision de la révolution et de la contre-révolution sur le continent. Il se refusait, comme il s'est refusé



en 1848, à faire partie d'une coalition anti-française ou anti-républicaine. Il proclamait non-seulement le droit et l'indépendance des nationalités, mais encore le droit et l'indépendance des révolutions. Il évitait humainement ainsi d'irriter ces révolutions. Il épargnait des flots de sang à l'Europe.

Mais, en 1830, c'était la misère des prolétaires anglais et irlandais qui effrayait les regards et qui consternait les pensées de l'observateur. L'Irlande mourait, à la lettre, d'inanition. Les industries manufacturières des Trois-Royaumes, ayant produit plus que le monde ne pouvait consommer pendant quinze années de paix, laissaient regorger des manufactures des masses amaigries, viciées de corps, viciées d'âme, viciées de ressentiments contre la société possédant. Les fabriques avaient licencié de véritables armées d'ouvriers sans pain ; on voyait ces noires colonnes, sous leurs vestes couleur de boue, tacher les avenues et les rues de Londres, comme ces colonnes d'insectes dont on a renversé la fourmilière, et qui noircissent le sol sous les pas. Les vices et les abrutissements de ces masses de prolétaires dégradés par l'ignorance et la faim, leur dénûment et leurs débauches alternatives, leur promis-

cuité d'âges, de sexes, de tanières, de pailles fétides, leurs litières dans des caves ou dans des greniers, leurs cohues hideuses à rencontrer à certaines heures de la matinée, dans certaines ruelles des quartiers immondes de Londres, quand cette vermine humaine sortait au soleil, avec des hurlements, des gémissements ou des rires vraiment sataniques, auraient fait envier à ces masses de créatures libres le sort des esclaves noirs de nos colonies ; masses avilies et fouettées, mais repues du moins ! C'était le recrutement de l'armée de Marius ; il n'y manquait qu'un chef ou qu'un drapeau. La guerre sociale était là visible avec toutes ses horreurs et ses fureurs. Tout le monde la voyait, et je la presentais aussi comme tout le monde.

Ces symptômes me frappaient d'une telle évidence de bouleversement prochain pour une Constitution qui laissait ainsi croupir et écumer ses vices, qu'ayant quelques parties de mon patrimoine en Angleterre, je me hâtai de les déplacer et de les mettre à l'abri d'un écroulement qui me semblait inévitable. Pendant ce temps-là, la noblesse et la haute propriété de l'Angleterre paraissaient insensibles à ces pronostics de la guerre sociale, scandalisaient les yeux par le

contraste de leur luxe asiatique avec ces calamités, s'absentaient de leurs terres pendant des années entières, et voyageaient de Paris à Naples et à Florence en faisant du libéralisme spéculatif ou incendiaire avec les libéraux du continent.

Qui n'eût tremblé pour un pareil pays ?

#### IV

Cette fois (septembre 1850), je suis frappé, en visitant l'Angleterre, d'une impression tout opposée aux impressions que je viens de vous peindre. J'arrive à Londres, et je ne reconnais plus cette capitale qu'à l'immense nuage de fumée que ce vaste foyer du travail ou du loisir anglais élève dans le ciel, et au débordement sans limites de maisons, d'usines, de châteaux, de demeures de plaisance, qu'une ville de deux millions six cent mille habitants jette d'année en année hors de ses murs, jusque dans les plus sombres profondeurs de ses forêts, dans ses prairies et sur ses collines. Comme un polype aux mille rameaux, Londres végète et ente, pour ainsi dire, sur

le tronc commun de la *Cité*, quartiers sur quartiers, villes sur villes. Ces quartiers, les uns pour le travail, les autres pour la classe moyenne, ceux-ci pour le loisir recueilli des classes littéraires, ceux-là pour les somptuosités de l'aristocratie et pour les représentations de la couronne, n'attestent pas seulement l'accroissement de cette ville s'élargissant à la mesure de son peuple, ils attestent un accroissement de luxe, d'art, de richesse et d'aisance dont on reconnaît les caractères dans la disposition, dans l'architecture, dans les ornements, dans l'espace, dans le luxe tantôt splendide, tantôt modeste de l'habitation des hommes. A l'ouest, deux villes nouvelles, deux villes d'hôtels et de palais, deux villes de rois de la civilisation, comme aurait dit l'ambassadeur de Carthage. Vers les collines vertes et boisées d'Hamstead, ce Saint-Cloud de Londres, un parc nouveau renfermant des pâturages, des bois, des eaux, des jardins dans ses pelouses, et entouré d'une enceinte de maisons d'architecture opulente et variée, dont la plus humble représente un capital de construction qui effraie le calcul. Au delà de cette solitude renfermée dans la capitale, d'autres villes et faubourgs recommencent et gravissent rapide-

ment, degrés par degrés, collines par collines, les hauteurs ; là s'élèvent les chapelles, les églises, les collèges, les hospices, les prisons pénitentiaires, sur des modèles nouveaux qui leur enlèvent leur aspect et leur signification sinistres, et qui veulent dire assainissement et correction morale du coupable, au lieu de supplice et de flétrissure ; là s'étendent des haies de maisons appropriées à toutes les conditions de la vie ou de la fortune, mais toutes entourées d'une cour ou d'un petit jardin qui donne à la famille le recueillement champêtre, la respiration de la végétation, le sentiment de la nature présent jusque dans le cœur des villes. Ce nouveau Londres, presque champêtre, rampe déjà sur ces larges collines, et se déploie de saison en saison, dans les prairies qui les bordent, pour aller, par des faubourgs plus bas, plus actifs et plus fumants, rejoindre à perte de vue la Tamise, au delà de laquelle le même phénomène se reproduit sur les coteaux et dans les plaines d'un autre comté. L'œil s'y perd comme sur les vagues d'un océan. Partout l'horizon est trop étroit pour embrasser cette ville, et la ville continue après l'horizon ; mais partout aussi le ciel, l'air, la campagne, la verdure, les eaux, les cimes

des chênes sont mêlées à cette végétation de pierres, de marbres ou de briques, et semblent faire du nouveau Londres, non une cité aride et morte, mais une province fertile et vivante, qui germe à la fois des hommes et des arbres, des habitations et des champs ; une ville dont on n'a pas chassé la nature, mais où la nature et la civilisation se respectent, se recherchent et s'enlacent au contraire, pour la santé et pour la joie de l'homme, dans un mutuel embrassement.

Entre ces deux rives du fleuve et parmi les clochers et les tours, entre les cimes des chênes respectés par les constructeurs de ces quartiers nouveaux, vous apercevez la forêt mobile de mâts qui remontent ou descendent perpétuellement le cours de la Tamise, et le panache des mille fumées que les bateaux à vapeur, chargés de passagers, font ruisseler comme un fleuve de fumée au-dessus du fleuve d'eau qui les porte.

Mais, ce n'est pas seulement dans ces quartiers nouvellement construits que Londres a changé sa physionomie et présente cette image d'opulence, d'aisance, de travail avec bien-être, la Cité elle-même, cette fournaise à la fois noircie et infecte de

ce bouillonnement humain, a agrandi ses issues, élargi ses rues, ennobli ses monuments, étendu, aligné, assaini ses faubourgs. Les ruelles ignobles, aux tavernes suspectes, où des populations de matelots ivres croupissaient comme des sauvages dans la lie et dans la boue, ont été démolies. Elles ont fait place à des rues aérées, à des maisons espacées et propres, où les passants revenant des docks, ces entrepôts des quatre continents, circulent à l'aise, en voiture ou à pied ; à des boutiques modestes, mais décentes, où la population maritime trouve, en débarquant, les vêtements, la table, le tabac, la bière, tous les objets d'échange nécessaires au petit commerce des ports de mer ; ces rues maintenant sont aussi purgées d'immondices, d'ivrogneries et d'obscénités que les rues des autres faubourgs de la ville. On peut les traverser sans pitié et sans dégoût, on y sent la vigilance d'une moralité publique et la présence d'une police qui, si elle ne peut pas détruire le vice, peut du moins l'éloigner de l'œil des passants et approprier même les cloaques.

Dans les campagnes et dans les villes secondaires autour de Londres, même transformation sensible au regard. Les innombrables chemins de fer qui

entre-croisent leurs réseaux sur toutes les zones de la Grande-Bretagne et qui, rapprochant leurs mailles en convergeant tous vers Londres, ont couvert le sol de stations, de dépôts de charbon, de maisons neuves pour les employés, de bureaux élégants pour l'administration, de viaducs, de ponts sur les lignes pour le service des propriétés traversées, qui donnent à l'Angleterre, de la mer à Londres, l'apparence d'un pays en défrichement et en construction. Tout s'élève, tout se bâtit, tout fume, tout court, tout vit sur ce sol ; on sent un peuple pressé de s'emparer du nouveau sens de circulation dont Dieu vient de douer les hommes.

Voilà l'Angleterre matérielle à grands traits. Quant à l'Angleterre politique, voici les changements dont j'ai été également frappé. Je les rends, comme je les ai reçus, avec étonnement et sincérité.

La physionomie du peuple des rues n'est plus celle qui me consternait il y a vingt ans. Au lieu de ces bandes déguenillées de mendiants, de mendiannes et d'enfants qui pullulaient dans les rues étroites et sombres de la ville manufacturière, vous voyez des ouvriers assez bien vêtus, avec l'apparence de la force et de la santé, allant au travail ou revenant



paisiblement de leur atelier par groupes de deux ou trois, portant leurs outils de travail sur leurs épaules, des jeunes filles bien vêtues sortant sans tumulte des maisons où elles travaillent sous la surveillance de femmes plus âgées, ou du père ou du frère qui les ramène à la maison ; de distance en distance, vous rencontrez de nombreuses colonnes de petits enfants de cinq à huit ans, pauvrement mais décentement vêtus, conduits de porte en porte par un surveillant ou une surveillante qui les prend ou qui les rend à la mère après les avoir gardés le jour ; ils présentent tous l'apparence de l'aisance relative, de la propreté la plus recherchée et de la santé. Peu ou point d'attroupements oisifs, de mendiants ou de vagabonds oisifs sur la voie publique ; bien moins d'hommes ivres qu'autrefois ; les rues semblent purgées de vices ou de misères ou n'en montrent du moins que ce qui en reste toujours sur l'écume d'une immense population.

Si vous causez dans un salon, dans une voiture publique, à une table d'hôte, dans la rue même, avec les hommes des différentes classes de l'Angleterre ; si vous assistez, comme je l'ai fait, à des réunions oratoires des esprits même les plus criti-

ques et les plus avancés en théorie du pays ; si vous lisez les journaux, ces soupapes du volcan de l'opinion libre, vous restez frappé de l'extrême adoucissement des esprits et des cœurs, de la tempérance des idées, de la modération des vœux, de la prudence de l'opposition libérale, de la tendance à la conciliation des classes, de la justice que ces différentes classes de la population anglaise se rendent les unes aux autres, de la bonne volonté de tous pour concourir, chacun selon sa nature et sa mesure, au bien commun, au travail, à l'aisance, à l'instruction, à la moralité, au bien-être du peuple ; en un mot, on respire un air doux et serein, au lieu de ce souffle de tempête qui grondait alors dans toutes les poitrines. L'équilibre est rétabli dans l'atmosphère nationale ; on sent et on se dit à soi-même : « Ce peuple peut s'entendre, enfin, avec lui-même, il peut vivre, durer, prospérer, s'améliorer longtemps ainsi. J'aurais mon toit sur ce sol, que je ne tremblerais plus pour mon foyer. »

J'excepte, bien entendu, de ce caractère d'harmonie et de réconciliation assez unanime, deux classes d'hommes que rien ne tempère et ne satisfait jamais : les démagogues et les aristocrates extrêmes,

deux tyrannies qui ne peuvent s'accommoder d'aucune liberté, parce qu'ils veulent éternellement asservir le peuple, les uns à l'intolérance des multitudes, les autres à l'intolérance du petit nombre. Les journaux de l'aristocratie inexorable et du radicalisme ingouvernable sont les seuls qui contrastent encore, par leur aigreur, avec l'adoucissement général des opinions dans la Grande-Bretagne. Mais quelques clubs de chartistes fanatisés de sophismes, et quelques clubs de diplomates fanatisés d'orgueil, ne servent qu'à faire mieux ressortir le calme et la raison qui dominant de plus en plus dans le reste de la nation. Les uns pérorent dans le vide des salles populaires, les autres soldent à la ligne les calomnies et les invectives contre la France et contre le siècle <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rien n'égale l'acrimonie des deux ou trois journaux du torisme anglais contre la France, la démocratie, le Gouvernement provisoire, la République, et tous les hommes qui ont été mêlés de près ou de loin à la crise de 1848. Les feuilles traduisent à l'usage de l'aristocratie anglaise les diatribes des journaux français contre ces hommes. On sent que les colères françaises ont la main dans cette encre. Ce déchaînement, naturel en France, est absurde à Londres. Quand l'Irlande, alors volcanisée, vint le lendemain de février demander son appui à la France contre l'Angleterre. « Nous sommes en paix avec la Grande-Bretagne, répondit le Gouvernement provisoire; mais fussions-nous en guerre, nous

Personne n'écoute et personne ne lit ; le peuple travaille, le torysme intelligent pleure Robert Peel et accepte l'héritage de ses doctrines conservatrices par le progrès.

Il semble qu'une main surhumaine ait enlevé, pendant ce sommeil de vingt ans, tout le venin qui travaillait le corps social dans ce pays. Si on annonce, comme au 10 avril 1848, une procession de *chartistes radicaux* dans les rues de Londres, deux cent cinquante mille citoyens, de toute profession et de toute opinion, s'inscrivent pour constables spéciaux, préservateurs de l'ordre, et protestent, le bâton blanc à la main, contre ces fantômes évoqués d'une autre époque et dissipés par le bon sens public.

## V

Voilà l'apparence actuelle de l'esprit public en Angleterre, aux yeux et aux oreilles d'un étranger. Mais quelle est la cause de cet apaisement et de cette

n'allumerions pas la guerre civile, même chez nos ennemis. » L'Angleterre applaudit alors, elle hue aujourd'hui. Cela n'est ni anglais ni français, cela est sauvage.

transformation qui échappe aux observateurs superficiels ? et quelle est, pour nous Français, l'application à faire de ce phénomène à nos propres circonstances ? Selon moi, voici la cause et voici l'application.

## VI

Les institutions préventives des guerres sociales dépendent moins des formes et de l'action des gouvernements, que de l'esprit et des actes de la société elle-même. Le mot le dit : une maladie sociale ne se guérit que par un remède social. Le remède social, il n'appartient guère qu'à la société de le découvrir et de l'appliquer. Les gouvernements ne peuvent qu'encourager en ce sens les sociétés qui leur sont confiées.

Cela dit, c'était donc à la société anglaise, encouragée dans cette voie par son gouvernement presque républicain, de chercher et de trouver elle-même les palliatifs au mal sourd et quelquefois violent dont elle était atteinte en 1822 et en 1830.

C'est ce qui est arrivé. Cette société intéressée,

intelligente et libre, sentant qu'elle allait périr ou languir, s'est dit à elle-même : Sauvons-nous ! et elle s'est sauvée. Elle a examiné les causes de sa langueur et de ses crises ; elle a compris que la principale de ces causes était l'état d'abandon, d'abjection morale, d'ignorance, de misère et d'irritation de ses classes prolétaires ; que l'égoïsme et la dureté de cœur de ses classes supérieures, en se désintéressant du sort des masses, accumulaient sur elle des montagnes de ressentiments, de récriminations et de souffrances, qui, en s'élevant de jour en jour en plaintes et en larmes du peuple, finiraient par se condenser en nuages politiques chargés de menaces et de révolutions. Elle a frappé sa poitrine, mue par un double sentiment, un sentiment d'intérêt personnel et un sentiment religieux, profond, des devoirs de l'homme envers l'homme ; elle a touché, comme de la verge de Moïse, son cœur longtemps pétrifié, et il en est sorti une pluie de salutaires pensées, de bonnes œuvres et de miséricorde évangélique envers ses classes déshéritées. Elle n'a pas attendu l'action toujours lente et difficile du gouvernement dans un pays où la tradition est loi ; elle a agi par voie d'associations privées ou par voie d'ac-

tes individuels ; elle a dit : Corrigeons par cette action individuelle ou collective, libre et spontanée, les défauts de ma Constitution politique et les hésitations de mon gouvernement. Elle a pensé, elle a agi, elle a marché sans s'inquiéter si son gouvernement la suivait d'un pas plus ou moins rapide, mais bien sûre d'avance qu'elle l'entraînerait par la puissance de l'exemple et de l'opinion dans cette seule voie du salut. Elle a entraîné, en effet, ainsi, son gouvernement lui-même ; ses hommes d'État véritables ont applaudi du haut des tribunes à ces efforts de l'association pour l'amélioration du sort du peuple ; ils lui sont venus en aide par de grandes mesures de réparation, de religion, de justice, d'équité, de meilleure répartition de la richesse, de plus large assistance aux misères de l'esprit, de l'âme et du corps de ses populations dégradées ; il n'est resté en dehors de ce mouvement général de la société possédant ou gouvernant en faveur du peuple, que quelques coteries surannées d'aristocratie inflexible et quelques publicistes sans entrailles et sans idées à son service, hommes prenant comme chez nous le paradoxe de la résistance pour le génie du gouvernement.

## VII

Or, pendant ces vingt ans de réflexion, de pensées, d'études et d'action réconciliatrice entre les classes en Angleterre, qu'ont fait l'association et le gouvernement en faveur de ce socialisme conservateur, de ce traité de paix entre les extrêmes richesses et les extrêmes misères, et comment en si peu de temps ont-ils réussi déjà à produire dans l'attitude et dans le cœur des classes possédantes, industrielles, commerciales ou prolétaires, cet amortissement des craintes et des haines, cette bonne intelligence, cet esprit de concorde et de famille qui frappe aujourd'hui l'observateur? Je l'ignorais moi-même lorsqu'un homme, qui n'est ni aristocrate, ni démocrate, ni patricien, ni prolétaire, ni imbu des orgueils d'en haut, ni vicié par les jalousies d'en bas, un homme moyen et par conséquent neutre, un simple citoyen obscur de Londres, vivant d'une profession modeste assidûment exercée, sans parti pris dans les factions politiques du Parlement



ou de la presse, mais avec le parti pris de chercher, de reconnaître et de poursuivre en vue de Dieu le bien de toutes les classes de son pays, confondues selon lui dans le même intérêt comme il les confond dans le même amour ; lorsque cet homme, dis-je, que je ne nomme pas, car personne ne connaît son nom que les pauvres de son quartier, vint me prendre un matin un livre à la main, et me dit :

« Consacrez-moi votre journée. Vous avez concouru chez vous à modérer, à pacifier et à moraliser une grande révolution, une révolution honorable au peuple français ; car elle s'est préservée elle-même par sa propre force de la spoliation, du sang et du crime. Je veux vous montrer aujourd'hui, moi, comment on prévient une révolution. » Et, en disant ces mots, il frappait du doigt, en souriant, sur la couverture du petit livre qu'il tenait dans la main.

— Je le veux bien, lui dis-je : je n'aime pas les révolutions plus que vous, bien que je passe ici pour un révolutionnaire, parce que le soir d'une révolution bouillonnante j'ai aidé à instituer très-vite une République, c'est-à-dire une révolution fixée. Mais quel est ce livre que vous pressez ainsi comme un petit trésor entre vos doigts ?

— Ce livre, me dit-il, est un trésor, en effet, un trésor supérieur à des millions pour la Grande-Bretagne, car c'est un trésor de paix et de conservation. Tenez, voyez, » ajouta-t-il.

Il ouvrit le livre et je lus, en effet, sur le titre, en grosses lettres : LES CHARITÉS DE LONDRES.

— Ce sera notre guide et notre commentaire, dit-il en sortant.

Je le suivis, et nous commençâmes, tout en marchant sous les arbres de Hyde-Park, la récapitulation de tout ce qui a été fait depuis ce dernier quart de siècle par le gouvernement ou par les associations religieuses, politiques, sociales, privées, sous l'inspiration de Dieu en faveur de l'émancipation, de l'égalité progressive des classes, de la justice, de l'instruction, de la moralité, du soulagement et de l'assistance du peuple à Londres, en Angleterre ou dans les colonies. C'étaient comme autant d'articles de ce traité de paix et d'union entre les classes qui est la seule issue à toutes nos agitations et à tous nos débats. Moi-même je me souvenais de plusieurs de ces grands actes de justice et de prévoyance des gouvernements récents de l'Angleterre, que les entêtés d'aristocratie appellent des concessions, et que

les hommes d'État, comme les hommes de bien, appellent de la haute et sainte politique. Nous marchions à l'ombre de ces lieues de palais indescriptibles que nous passions en revue avec un cri d'admiration à chaque porte. Nous contournâmes depuis l'extrémité d'Oxford-Street par la terrasse de Kingsington, les forêts intérieures de l'ouest de la capitale, pour retrouver les mêmes palais au nord, s'étendant à perte de vue jusqu'à *Pall-Mall* et à *Régent-Street*, palais grecs, romains, gothiques, vénitiens, génois, à flèches, à balustrades, à créneaux, à ogives, à balcons de briques, de pierre ou de marbre, ciselés comme des dentelles ou massifs comme des sépulcres, et où la pierre semble avoir obéi magiquement à tous les caprices du crayon de l'architecte ou de l'imagination du possesseur ; les uns, réduits, comme des bijoux domestiques, à la proportion de la simple aisance, recueillie dans son repos, les autres démesurés, gigantesques en largeur et en hauteur comme les demeures féodales des maisons papales de la Rome du moyen-âge, et ne pouvant être habités que par des Borgia, des Borghèse, des Chigi, suivis d'une armée de serviteurs ; tous, grands ou petits, festonnés de plantes grim-

pantes, étalant à travers les sculptures de leurs balcons moresques, des corbeilles vivantes de fleurs, comme si les murs mêmes et les appartements intérieurs végétaient, tous adossés à quelque pelouse dont les tapis de Smyrne n'égalent pas le vert velours, tous flanqués de quelques grands chênes aux rameaux étendus vers la demeure de l'homme du Nord son ami, tous précédés d'une grille en bronze ou en marbre enseignant un *trium* de verdure touffue au pied de l'escalier extérieur, et éloignant le bruit et la poussière de la rue de l'habitation silencieuse du riche, tous faisant étinceler aux fenêtres des glaces sans tain au lieu de vitres, encadrées dans d'imperceptibles filets de bronze doré, et reflétant comme des vagues de cristal les lueurs pâles et rares de ce soleil boréal.

J'étais écrasé par la masse de richesses, de capital dormant, de revenus consommés, représentée par ces innombrables palais, et par le mobilier plus incalculable encore, dont les intérieurs sont ornés en étoffes, en marbres, en bronzes, en acajou, en tapis d'Asie, en tableaux, en glaces, en statues. Je croyais faire le rêve du capital infini; je marchais en silence, cherchant en vain en moi-même à me

rendre compte par des chiffres, des millions de millions ou de milliards représentés au calculateur par les seules constructions de Londres depuis vingt-cinq ans. Mon imagination fléchissait.

Je me tournai enfin vers mon guide et je lui dis :

— C'est une ville de rois ! Mais, quelque volumineux que soit votre livre, quelle masse de bienfaisance ne faut-il pas qu'il énumère pour que l'équilibre soit rétabli entre tant de luxe et tant de besoins, entre tant de splendeurs et tant de misères ?

Il ne me répondit que trois mots en souriant et en mettant l'index sur ses lèvres :

— Attendez, me dit-il : « *Ce luxe est du travail.* »

Il ajouta :

— Quand vous aurez parcouru le luxe, je vous conduirai au foyer du travail. Vous verrez la richesse qui le forme après avoir vu la richesse qui jouit.

— Mais pendant qu'elle jouit, répliquai-je, ne passe-t-il pas dans la rue un peuple qui sue et qui souffre, et qui jette sur ces murs et sur cette opulence ce regard de l'envie ou de la haine qui dessèche la prospérité ?

— Oui, et notre aristocratie l'a enfin compris :

elle a voulu innocenter sa richesse et consolider son bonheur.

— Et qu'a-t-elle fait ?

— Elle a abaissé ses regards vers ce peuple, puis elle les a élevés vers Dieu, et elle s'est dit : Sacrifions à la fois à la prudence, à la justice et à Dieu, donnons la dîme de nos pensées et la dîme de nos richesses à nos frères dans le besoin pour que leur cœur s'apaise, pour que leurs misères ne se lèvent pas contre nous vers le ciel, pour qu'ils s'enrichissent aussi, s'instruisent et se moralisent pendant que nous jouissons. Donnons à ce peuple ce *jubilé* que les législateurs hébreux donnaient aux Juifs dans l'ancienne loi ; consolons-le de sa déchéance, relevons-le de son abandon, faisons-lui pardonner et aimer nos richesses en les répandant sur sa route pour qu'il les ramasse et ne nous poursuive plus de ses cris ! Faisons quelque chose, faisons beaucoup, faisons tout pour Dieu qui a tout fait pour nous !

— Et qu'a fait cette aristocratie si bien inspirée, lui dis-je, et que vous faites parler avec votre âme ?

— Ce qu'elle a fait, ce que nous avons fait, ce que nous faisons avec elle, nous tous, riches ou aisés, grands ou petits propriétaires, rentiers, négociants,

marchands, fabricants, ouvriers même. Tenez ! le voici, dit-il. Mais, avant de l'avoir ouvert tout à fait, il referma encore le livre. Parlons d'abord de cinq ou six grands actes à la fois religieux, sociaux et politiques, qui ont signalé ce socialisme conservateur, ce socialisme d'en haut dans notre pays depuis que vous l'avez visité.

— Je les connais, lui répondis-je en l'interrompant : ce sont les grandes dates de la justice et des réformes volontaires faites à temps pour prévenir les explosions des droits comprimés ou déniés de l'humanité. Vous voulez parler d'abord de l'impôt sur le revenu, qui apprécie les possibilités plus ou moins grandes de concours aux charges publiques et qui soulage le pauvre de quelque portion du fardeau, comme trop lourd pour ses forces, en en faisant peser un peu plus sur ceux qui ont plus d'intérêt que lui dans le sol ou dans le revenu du pays. C'est du socialisme et du bon, surtout dans un pays où le revenu s'élève comme ici aux dimensions d'un capital annuel !

» Vous voulez parler du recrutement de votre armée, qui ne pèse pas comme le nôtre sur la famille pauvre à laquelle on enlève un fils qu'elle ne peut

ni remplacer ni racheter, mais qui fait, au contraire, chez vous, du métier de soldat, une profession libre et lucrative, utile, non-seulement à la patrie, mais aux familles prolétaires, dont cette solde est le patrimoine. Bien encore, c'est là du socialisme, car c'est de la justice entre les situations.

» Vous voulez parler de la réforme électorale partielle qui a enlevé l'élection féodale à la terre et qui l'a rendue aux citoyens en supprimant les *Bourgs pourris*, où le possesseur d'une mesure et d'une forêt nommait un représentant, tandis qu'une ville de cent mille âmes n'en nommait pas ? Bien encore, c'est un commencement de socialisme ; car cela proportionne la représentation nationale, non aux arpents, mais aux âmes et aux instincts du peuple.

» Vous voulez parler de l'émancipation des catholiques en Irlande ? Bien encore, c'est du socialisme, car c'est de la liberté et de l'égalité pour les consciences, - c'est un pas vers l'affranchissement des cultes remis par les gouvernements à l'administration et au salaire des individus associés pour leur foi. C'est à cette liberté pratique et croissante des cultes que vous devez l'esprit religieux qui s'accroît chez vous. C'est aux tendances contraires que nous



devons, nous, le refroidissement des âmes, les griefs contre les corporations du clergé, nos cultes officiels et notre sommeil religieux, troublé tous les vingt ans par des accès d'irréligion.

» Vous voulez parler de l'affranchissement de vos esclaves et des *cinq cents millions* votés en une nuit par votre Parlement pour racheter l'égalité de la nature humaine devant Dieu ! Ah ! mille fois bien, c'est plus que du socialisme, c'est de l'héroïsme de justice et de charité ! Cet acte a fait pleuvoir des bénédictions qui ne tariront pas sur vos îles ! Vous avez osé être philosophes quand nous ne voulions être que calculateurs dans la question de l'esclavage des noirs ! Nous l'avons signé enfin, nous, cet acte d'égalité entre les âmes ! Mais il a fallu une révolution et une dictature de Février pour cela en France ! Il n'a fallu chez vous que Wilberforce et un vote de Parlement !

» Vous voulez parler du système pénitentiaire qui transforme chez vous le supplice de l'emprisonnement en isolement ou plutôt en recueillement salubre, et des trois cents millions votés par votre gouvernement ou par vos comités pour abolir vos cachots et peupler vos cellules de travail, d'instruc-

tion et de prières ! — Bien, c'est du socialisme, car cela épure votre société même dans ses égouts, d'où le prisonnier sortait plus corrompu, et d'où il sort amélioré par une justice tempérée de miséricorde ! Il y a seize ans que nous implorons ce progrès social de l'irréflexion de notre pays. Nous avons supprimé l'échafaud dans une révolution ; en faudrait-il une pour supprimer la promiscuité des cachots et la corruption mutuelle des coupables repentants par les criminels endurcis ?

» Vous voulez parler de vos colonies pénales, où, sans compter les millions qu'elles vous coûtent, vous reléguez dans de vastes continents vos écumes sociales ; vous les purifiez par le travail, vous les régénérez par l'atmosphère nouvelle où elles sont plongées, vous leur donnez l'espace, le sol, le ciel, et vous leur dites : Si vous expiez vos crimes et si vous dépouillez vos vices, vos fils feront de votre nom répudié dans la mère-patrie, un nom honorable sur une nouvelle terre ! Voilà du socialisme encore, car vos colonies pénales sont l'éponge de votre société ; elle nettoie ici, elle arrose ailleurs un sol vierge. Nous n'avons fait jusqu'ici, nous, qu'une barbare imitation de ce système : un cachot

pour des condamnés politiques, à quatre mille lieues sur les mers, au lieu d'un continent à peupler par des colonies de familles semées sur un sol qui les régénère et les multiplie ! »

## VIII

— Non , me dit-il en m'arrêtant, ce n'est pas de ces grands actes du gouvernement que je veux principalement vous entretenir aujourd'hui ; j'en reconnais et j'en bénis la portée, ils sont aussi des inspirations de Dieu dans la pensée collective d'un peuple et par l'organe de ses pouvoirs publics ; c'est du socialisme gouvernemental à grandes proportions et à grandes puissances ! Cela donne à une nation sa signification morale, libérale, religieuse dans l'histoire ; cela contre-pèse aux yeux de la postérité les nombreuses iniquités de notre politique trop intéressée et trop personnelle, cela plaît au ciel et cela fait respirer la terre ; des pardons et des secours divins sont attachés, je n'en doute pas, à ces œuvres en faveur des gouvernements qui les procla-

ment ! Mais je ne veux vous parler, en ce moment, que des œuvres obscures, quotidiennes, presque individuelles, que nous faisons par nos propres forces d'associations privées et par nos subventions volontaires, pour prévenir les causes de guerre sociale chez nous. Écoutez-moi tout en marchant, et suivez mes explications pendant que je suivrai moi-même sur ce livre ce catalogue du bien qui se déroule page à page à mes yeux.

— Eh bien, lisez, lui dis-je.

Et il lut.

## IX

— De quoi l'homme de travail souffre-t-il le plus dans sa vie de douleur ? C'est de la maladie, qui le prive du travail même et qui le laisse sans remèdes, sans linge, sans feu, sans médecin, et souvent sans pain au milieu de sa femme et de ses petits enfants criant misère ! C'est donc sur cet état de maladie du Peuple souffrant que nous avons d'abord porté les yeux ; nous avons dans les hôpitaux de Londres,

les uns institués et subventionnés par les fondations royales ; les autres, plus nombreux, par des fondations individuelles, trois cent trente mille places à donner tour à tour aux malades sans traitement dans leurs familles. L'énumération des infirmités humaines auxquelles des établissements spéciaux sont affectés est aussi infini que ces misères du corps. Fiévreux, blessés, incurables, accidents, secours d'urgence sans justification de nécessité préalable, cancers, cécité, maladies contagieuses qui exposeraient les autres membres de la famille, étisies, changements d'air aux frais de l'hospice, infirmeries temporaires dans divers quartiers et pour diverses professions particulièrement désignées dans l'intention de la fondation, maladies des soldats, maladies des matelots, maladies des ouvriers, maisons pour les femmes en couches, maisons pour les nourrissons, maisons pour les jeunes filles atteintes de la consommation, maisons pour les convalescents ; hospices pour les étrangers, les Français, les Allemands, les Espagnols, les Portugais ; maisons gratuites pour les bains de mer sur nos côtes, maisons de charité, maternité, asiles innombrables d'enfants orphelins, maisons de secours en linge et en mobi-

lier pour les pauvres familles surprises par des maladies, maisons de conseils gratuits de médecins pour toutes les infirmités de notre nature, maisons dans tous les quartiers pour distribution gratuite des remèdes ordonnés par ces médecins aux indigents, maisons pour recueillir pendant la maladie les domestiques et les servantes sans asile à Londres, maisons exclusivement consacrées à la curation des maladies des femmes, d'autres aux maladies des enfants, vaccines, petites véroles, ophthalmies, maisons pour les maladies spéciales de l'œil, de l'oreille, de tous les sens ; maisons pour les fractures de membres, pour les maladies de la peau ; maisons à demi-paye pour les femmes d'une certaine aisance qui ne peuvent payer que la moitié ou le quart de leur traitement, maisons d'asile pour l'idiotisme ou la démence ; douze pages consacrées seulement à l'énumération des innombrables *dispensaires* ouverts dans toutes les rues principales, pour fournir au Peuple, à bureau ouvert, les remèdes et les ordonnances pour toutes les nécessités de l'état de maladie. Les Romains donnaient gratuitement au Peuple le pain et le Cirque ; nous lui donnons gratuitement ici le conseil, la tisane, le spécifique, la santé, la vie.

## X

« Passons à un autre chapitre. C'est celui des sociétés fondées par principe de religion, d'humanité et de morale, pour prévenir les vices, les indigences et les maladies du Peuple. Je me borne à vous les nommer, vous conclurez par cette seule énumération des titres de ces associations pieuses, à quels détails de sollicitude pratique, à quelle masse de secours physiques et moraux, nos associations volontaires dans Londres ont pour objet de pourvoir. Toutes ces institutions sont de la date de ce siècle, et surtout de ces dernières années, années fécondes en leçons et en prudence. Le montant de leurs contributions volontaires, en argent seulement, sans parler des actes, s'élève à plus de cinquante millions par an.

» Société pour la préservation de la vie des hommes contre toute espèce d'accidents, l'eau, le feu, etc.

» Société pour garantir de l'incendie la vie des personnes surprises par ce fléau.

» Société pour recueillir les naufragés.

» Société pour prévenir les mauvais traitements aux animaux, brutalités qui rendent l'homme féroce et qui font aux animaux, nos auxiliaires dans la vie, un supplice des services qu'ils nous rendent.

» Société d'amélioration du sort des laboureurs.

» Société pour propager l'instruction dans les classes industrielles.

» Société pour améliorer l'état sanitaire du Peuple dans la capitale.

» Société pour inspirer le goût salulaire de la propreté au Peuple, en lui ouvrant, dans les quartiers populeux et pauvres, des maisons de bains gratuits, ou presque gratuits, avec des lavoirs et des séchoirs chauffés, où la femme indigente et l'homme sans linge de rechange peuvent, pour deux sous, se baigner, laver à l'eau chaude et sécher leur linge ou celui de leur famille.

» Société pour faciliter aux ouvriers ou aux marchands détaillants les moyens de fermer de bonne heure leurs échoppes ou leurs ateliers, et de passer leur soirée dans de saines lectures et des loisirs domestiques utiles à leurs mœurs et à leur santé.

» Société de tempérance, pour prévenir dans le



Peuple l'abus des liqueurs enivrantes, et supprimer ainsi la misère et les abrutissements, suites de l'ivresse. Les membres de cette Société, pour donner l'exemple au Peuple, s'abstiennent eux-mêmes de vin et de bière, et s'assujettissent à des privations que le dévouement religieux peut seul expliquer.

» Société pour l'extinction du vice, fondée par Wilberforce, l'émancipateur des noirs. Elle dépense des sommes considérables pour la propagation, par l'imprimerie, de la morale et du sens religieux dans les classes pauvres ou riches de la Grande-Bretagne.

» Enfin, Sociétés pour la colonisation des familles prolétaires, surabondantes sur le sol, dans nos colonies, et principalement dans l'Australie. Il n'y a pas encore huit jours qu'un de ces *convois* d'exportation volontaire du superflu de notre population ouvrière, a mis à la voile, sur un grand nombre de bâtiments, aux acclamations de Londres tout entier, assistant à leur départ. Ces convois ne portent plus, comme autrefois, des condamnés, des proscrits, des vagabonds, des criminels, allant au hasard semer la lie, le vice et la malédiction de l'Europe sur d'autres plages ; mais ils portent un *cadre* complet de société,

un *morceau de l'Angleterre*, pour ainsi dire, avec ses métiers, ses arts, son culte ou ses cultes, sa législation, sa constitution, ses prêtres, ses hommes de loi, ses industriels, ses aristocraties même; car des fils cadets des familles les plus puissantes de la Grande-Bretagne s'embarquent avec leurs capitaux et leurs clients sur ces cadres flottants de la société anglaise, et vont implanter une seconde patrie où le sol abonde et où l'Angleterre va retrouver sa propre image en débarquant! C'est du socialisme, n'est-ce pas? du socialisme en grand, du socialisme à la mesure du globe, puisque ces colonisations nouvelles vont transplanter des portions de société, à l'étroit sur le sol anglais, dans des sociétés au large sur le sol de la Nouvelle-Zélande! »

Jamais, depuis les migrations antiques, chassées par la guerre de conquête, on n'avait eu le spectacle de ces migrations sociales, conduites par le génie de l'association!

Je restai confondu.

Mon guide rouvrit son livre.

— Voilà un autre chapitre, me dit-il. Celui-ci concerne les misères de l'âme, les rédemptions mo-

rales, les réformations des coupables, les réhabilitations de ceux qui ont failli.

» Société pour la tutelle morale et religieuse des enfants des condamnés et des femmes perdues.

» Société à immense capital, pour l'éducation, l'entretien et le placement des enfants illégitimes.

» Société pour recueillir les femmes malades ou rejetées des maisons suspectes.

» Société pour la conversion des prostituées.

» Société pour l'asile des femmes qui, ayant commis des fautes, veulent revenir à la vie réglée et aux pratiques religieuses.

» Société pour offrir refuge à des femmes ou filles exposées, par leur âge et leur dénûment, aux tentations du vice.

» Société pour la suppression des maisons infâmes.

» Société pour fournir un foyer et du travail aux femmes vertueuses, aux servantes sans place.

» Société pour apprendre leur religion et un métier aux femmes repenties.

» Société pour la protection gratuite par les lois, des femmes persécutées ou maltraitées par ceux qui ont autorité sur elles, et qui en abusent.

» Société des apprentissages gratuits aux prisonniers jeunes punis pour délits correctionnels.

» Société pour l'extinction du crime par l'instruction et la piété propagées dans les classes le plus habituellement criminelles.

» Société pour la réforme des prisons et la construction par souscription de prisons correctives et de maisons de travail.

» Cinq ou six Sociétés pour la réforme des mœurs des femmes prisonnières.

» Société pour s'emparer à l'expiration de leur peine des personnes punies pour première faute, afin de prévenir les récidives et de les mettre dans la voie des bonnes mœurs et du travail.

» Société pour prévenir la mendicité par des secours immédiats et continus à domicile.

» Société pour visiter régulièrement les familles nécessiteuses de chaque paroisse et de chaque quartier.

» Société d'enquête pour éclairer la charité privée sur les personnes qui sollicitent l'aumône par lettres.

» Société pour ouvrir des asiles de nuit aux indi-

vidus qui se trouvent dépourvus de logements et de feu l'hiver.

» Société pour établir des dortoirs et des cuisines économiques pour les ouvriers momentanément sans foyers.

» Société pour fournir aux pauvres familles d'ouvriers le pain et le charbon au prix le plus restreint et sans bénéfice prélevé du détaillant dans tous les quartiers de Londres.

» Société de service de soupes grasses pour les exténués de faim.

» Société pour la recherche et la visite de tous les étrangers, de quelque religion et à quelque pays qu'ils appartiennent, pour les secourir dans leur abandon.

» Sociétés pour la lecture de l'Écriture-Sainte au Peuple;

pour assurer la visite à domicile des pauvres;

pour les veuves sans appui et sans ressources;

pour les prisonniers pour dettes;

pour les matelots estropiés ou invalides;

pour créer un intérieur aux marins hors de solde;

- pour assister, nourrir et pensionner les pêcheurs et les marins ;
- pour les artisans écossais sans place ;
- pour les voyageurs dans le besoin ;
- pour les Français protestants ;
- pour les Français de toute communion ayant seulement besoin d'assistance ;
- pour les Polonais ;
- pour la propagation de la bienveillance universelle ;
- pour le soulagement des juifs ;
- pour le travail assuré aux pauvres sans ouvrage ;
- pour l'amélioration physique et morale des classes ouvrières ;
- pour favoriser les émigrations volontaires des hommes et des femmes ;
- pour protéger le travail à l'aiguille et à domicile des femmes ;
- pour le placement des jeunes servantes à Londres ;
- pour informer les personnes qui cherchent des domestiques, de la vérité ou du mensonge des attestations dont ils sont porteurs et pour

les justifier, s'il y a lieu, des calomnies contre leur probité;

pour prêter sans intérêt, aux ouvriers, de petites sommes nécessaires pour passer les saisons de chômage;

pour recueillir leurs économies et les faire valoir avec garantie à leur bénéfice;

» Sociétés pour former des banques à six sous ou à deux sous;

pour instruire les aveugles et les conduire aux offices.

pour les sourds et muets de tout âge;

» Trois pages d'Associations charitables.

» Association centrale de tous les métiers exercés à Londres, pour subvenir par des cotisations administrées aux aumônes des indigents de toutes les professions.

» Établissements pour la vieillesse, les infirmités, dénûments, afflictions de toute nature, par les paroisses, les fondations, les collèges, le gouvernement. Treize pages de titres seulement et d'énumération de charité publique.

» Enfin, l'immense budget de la *taxe des pauvres*, prélevant près de trois cents millions sous toutes les

formes à la richesse des classes aisées, pour l'assistance des classes souffrantes.

» La dîme de la Grande-Bretagne. »

## XI

« Ici nous passons à des institutions d'assistance moins directes, mais aussi préventives de nos misères des classes ouvrières, les pensions. Ces Sociétés sont toutes destinées à assurer aux ouvriers ou aux ouvrières une existence suffisante, une rente ou un capital transmissible pour l'époque de leur vie où le travail aura usé leurs forces ; leur catalogue est aussi nombreux que celui des sociétés d'assistance. Elles sont toutes entretenues par des suppléments de subventions volontaires par les classes riches.

» Il y en a pour le clergé, pour l'armée, pour la marine, pour les hommes de lettres, pour les artistes, pour les instituteurs, pour les institutrices, pour toutes les professions sociales.

» Puis viennent les associations avec subvention



pour l'enseignement des classes pauvres. Elles tiennent la moitié du petit volume.

» Puis les sociétés exclusivement religieuses, pour la propagation gratuite des livres pieux ; puis les sociétés pour l'impression et la distribution gratuite des Bibles dans tout l'univers ! On recule devant l'énormité du chiffre que représente une si universelle et si persévérante diffusion de livres au Peuple. Qu'il vous suffise de savoir que par les soins des membres de cette société, chaque chambre d'hôtellerie, chaque cabine de bateau à vapeur, chaque comptoir de taverne est tenu, par le zèle de ces bienfaiteurs infatigables de l'âme, de contenir un exemplaire relié du Nouveau-Testament. Ainsi, en entrant dans sa chambre solitaire, le voyageur est tenté par la distraction d'ouvrir le livre qui lui parle de ses destinées immortelles ; il trouve un ami sous son chevet, qui attend et qui épie ses heures de loisir pour sanctifier sa pensée.

» Puis les sociétés pour les missions religieuses dans toutes les professions au dedans, dans toutes les contrées au dehors, budget supplémentaire de l'Église, plus actif que celui de l'Église elle-même, car il embrasse les nombreux cultes dissidents qui

se propagent et se recrutent par leurs propres subsides.

» Puis la société pour l'abolition de l'esclavage, qui, déjà victorieuse en Angleterre et en France, poursuit ce crime anti-social dans tout l'univers !

» Puis la société des amis de la paix, qui s'efforce de populariser la philosophie et de faire à l'humanité une politique et une diplomatie nouvelles.

» Puis les associations pour supprimer les logements insalubres et immondes, où la misère engendre la brutalité et le vice, et pour la construction de ces vastes cités ouvrières qui s'élèvent, comme les casernes élégantes du travail, dans tous les carrefours populeux de Londres, pourvues, à un prix dont on ne peut concevoir la modicité, de toutes les nécessités du logement : air, lumière, feu, éclairage au gaz, eau courante dans chaque chambre, égout pour les balayures sous le pied de chaque ménagère, à côté de son foyer. Ces logements ne sont pas gratuits ; mais, bâtis par souscription charitable du riche, ils s'offrent à l'ouvrier avec des conditions de salubrité, de moralité et de loyer qui commencent à transformer ses impressions et ses habitudes, et qui finissent par lui ins-

pirer un sentiment de dignité et de respect de lui-même, prédisposition physique à d'autres vertus morales.

» Mais je ne finirais pas, reprit mon guide en fermant enfin le livre avec un juste sentiment de fierté chrétienne, si je vous faisais l'explication de l'immense catalogue des institutions que nous avons à parcourir. Suivez-moi à travers ces divers quartiers, et entrez avec moi dans les principaux monuments nouveaux qui s'élèvent pour nos classes pauvres, avec l'aide de la dîme du riche, dans notre civilisation retremée aux eaux de la charité : hospices, écoles, prisons, librairies populaires, boulangeries, boucheries, lavoirs, maisons de bains, logements d'ouvriers, bureaux de pensions et de retraites, maisons de prêt sur certificat de moralité, maisons de placement des domestiques, infirmeries, temples, chapelles, asiles des enfants le jour, des hommes sans feu la nuit, maisons de distribution d'aliments au Peuple. Voyez, observez, et réjouissez-vous d'un mouvement de concours et d'assistance au Peuple qu'aucune aristocratie n'a peut-être présenté encore dans le monde. »

## XII

Je le suivis, et le jour fit place aux innombrables illuminations du gaz dans les faubourgs et dans les banlieues de Londres, que nous n'avions pas encore achevé la revue de ces monuments neufs du socialisme britannique et conservateur dont nous faisons la consolante statistique.

En remontant en voiture pour regagner ma demeure, je témoignai mon étonnement et mon admiration avec un sincère enthousiasme du bien à mon guide.

— Nous nous sauverons, me dit-il avec une joie pieuse, en me serrant la main ; nous nous sauverons, soyez-en sûr, en marchant dans cette voie. L'honnêteté est la meilleure politique ; la vertu publique est la première des forces d'une société. Quand vous voyez qu'une société se corrige et se répand en bienfaits de tout genre au peuple, espérez, dit-il. Quand vous voyez une société bourgeoise ou aristocratique qui s'endurcit et qui s'enferme dans son égoïsme, eût-elle des milliers de gendarmes et des milliers

de geôliers pour se défendre, désespérez d'elle ; car Dieu a cessé de l'inspirer.

— Oui, lui répondis-je ; je crois ce que vous me dites, et je ne doute pas que Dieu ne protège une société possédante qui se protège elle-même ainsi. Mais les vices inhérents à votre propriété territoriale trop concentrée dans un petit nombre de mains de grands propriétaires par vos lois aristocratiques, ne sont-ils pas un obstacle invincible à ce que le sort de votre peuple des campagnes s'améliore et à ce que la vie à bon marché multiplie et vivifie vos populations rurales ou manufacturières ? Ces providences de la richesse envers les prolétaires dans vos villes, comment pouvez-vous les étendre au Peuple pauvre de votre Irlande, de votre Écosse, de vos comtés ?

— Je ne dissimule rien, me répondit mon guide. Nos lois de propriété, nées de la féodalité et faites pour perpétuer une aristocratie territoriale, sentent encore la conquête ; ce n'est pas l'esprit chrétien qu'elles respirent, c'est l'esprit de possession de l'homme par l'homme, de servage et de rétrécissement du sol sous les pieds du plus grand nombre. Nous ne touchons pas encore à ces lois, parce que nous avons une constitution dont elles sont les sup-

ports et que nous ne voulons pas que cette constitution s'écroule avant de l'avoir étayée. Les pas que vous faites en un jour en France par des révolutions sur lesquelles vous revenez ensuite, nous les faisons en un demi-siècle.

— J'en conviens, dis-je ; mais c'est que vous avez en effet une Constitution, vous, et que nous n'en avons pas : il ne faut donc pas nous reprocher d'en chercher une. Depuis 1789, époque à laquelle la nôtre s'écroula avec l'ancien régime du moyen-âge, nous avons eu dix-sept Constitutions : comment voulez-vous que nous tenions religieusement comme vous à des Constitutions qui ne sont que des haltes d'avant-garde dans la route vers l'organisation définitive de la grande démocratie ? Il faut être sévère, mais il faut être juste. Si vous étiez Français, à quelle Constitution vous rattacheriez-vous ? Où sont les racines à respecter dans ces plantes d'un jour ?

— Revenons, me dit-il, ce mot n'était qu'un épisode, et je reconnais qu'il n'avait pas d'application chez vous. Vous marchez, et nous sommes assis, on ne peut demander la même attitude à deux actes si différents de la vie des nations.

» Mais quoique nous soyons assis et que notre

aristocratie territoriale s'oppose à la diffusion des bienfaits de la propriété dans nos classes rurales, ici même, cependant, nous faisons depuis quelques années, par les mœurs, autant que les lois permettent pour enlever au Peuple ses griefs contre la grande propriété.

— Et comment ? demandai-je.

— De plusieurs manières, me dit-il.

« Ainsi notre aristocratie territoriale s'absentait continuellement de ses domaines, surtout en Irlande ; elle allait dépenser ailleurs ses revenus prélevés sur des fermiers exténués, au grand détriment de nos provinces qui voyaient ainsi passer leur produit tout entier sur le continent ou dans la capitale. Le cri public a averti les possesseurs de la détresse et des reproches de leurs domaines. On n'a point fait de loi pour les y retenir, mais la justice et la prudence les ont fait réfléchir. Ils ont résidé davantage, ils ont dépensé sur place, ils ont employé en améliorations et en salaires d'ouvriers ce qu'ils répandaient dans les hôtelleries de l'Europe. La présence, un certain temps de l'année, sur ses terres, est devenue une loi morale de l'aristocratie propriétaire. Le pays s'en est partout ressenti. Les griefs se

sont apaisés, l'argent a circulé près de sa source et l'a vivifiée de nouveau.

» Ensuite les propriétaires, sentant que l'élévation exagérée des rentes qu'ils demandaient à leurs fermiers ou tenanciers épuisait et ruinait la classe qui exploite les terres, on a réduit partout le taux des fermages.

» Enfin un grand homme d'État, sous le point de vue social, M. Peel, est venu : il a osé blesser l'aristocratie propriétaire de son pays pour la guérir et la sauver. Il a bâti ainsi son tombeau dans le cœur du Peuple.

— Qu'a-t-il fait ? lui dis-je.

— Deux choses, répondit mon ami, deux choses maudites aujourd'hui par notre aristocratie territoriale et bénies bientôt par toutes les classes raisonnables du pays. Il a trouvé devant lui une loi de monopole au profit des propriétaires du sol britannique, la *loi des céréales*, loi qui imposait le pain à haut prix aux classes pauvres pour maintenir un bénéfice exorbitant de production exclusive du blé entre les mains de la haute propriété. Il a osé toucher à cette féodalité des aliments du peuple, et a fait la loi nouvelle des céréales qui, en permettant l'introduction



du blé étranger, a mis le pain en proportion avec les facultés des classes qui le consomment ; la richesse abusive des uns a baissé, les facultés de vie et les consommations des autres ont monté. L'équilibre s'est rétabli entre les producteurs et les consommateurs des denrées de première nécessité.

» Voilà la loi de vie de M. Peel.

— Et qui l'a votée ? lui dis-je.

— L'aristocratie elle-même, reprit mon guide. Elle a senti le coup, mais elle a senti avant tout la nécessité. Elle s'est fait justice, et le Peuple a été juste à son tour, il s'est apaisé. »

Je quittai mon guide à la nuit close, l'esprit plein de ce que j'avais vu et l'oreille pleine de ce que j'avais entendu. « Ce Peuple se sauvera des guerres sociales, me dis-je à moi-même, tant qu'il aura à sa tête des hommes comme ceux-là, des hommes religieux envers le Peuple pour lui faire droit à temps sur ses griefs légitimes, et religieux envers Dieu, pour s'inspirer de plus en plus des principes de tutelle, de patronage, de justice, de charité envers les classes souffrantes. Une Constitution, même vicieuse, quand elle est corrigée, étayée, réparée, cimentée par la main d'une telle humanité et d'une telle prudence,

peut se perpétuer pendant des années incalculables. Les mœurs rectifient les défauts des lois. »

Hommes d'État de la France ! Représentants timides dans le bien ! Aristocraties de notre sol, de notre banque, de notre commerce, bourgeoisie tour à tour tremblante et irritée, pourquoi n'osez-vous pas enfin, au lieu de vous crisper et de vous endurcir par la peur, vous confier à la toute-puissance de la grande vérité politique qui préserve un pays où le sol n'est pas encore nivelé, et qui cependant désarme les révolutions en comblant son peuple de vigilance et de bienfaits ? Le socialisme conservateur qui imbibe depuis quelques années les lois et les mœurs de l'Angleterre est le seul remède, sachez-le bien, aux poisons de ce socialisme expropriateur et sauvage qui vous fait trembler, au lieu de vous faire réfléchir ! Vous êtes démocrates ! Vous ne pouvez plus être autre chose ! Il y a un abîme et dix révolutions entre le passé et vous ! et vous n'osez pas tenter chez vous, en faveur de ce Peuple roi, ce que l'aristocratie accomplit pour son salut à deux pas de vous pour un Peuple serf ! Et vous croyez que vous cacherez longtemps votre plaie derrière l'éclat de tel ou tel nom ou derrière quelques haies de baïon-

nettes ! Non ! Détrompez-vous et instruisez-vous.

Vous êtes société, société légitime, société propriétaire, société morale, société religieuse, société civilisée au suprême degré : défendez avec énergie, comme vous l'avez fait, comme nous l'avons fait pour vous et avec vous, les bases immuables et sacrées de la civilisation et de la nationalité contre toute expropriation par les démolisseurs du capital et du sol ! Défendez le foyer, la maison, le commerce, le capital, le champ, la famille, la moralité, la conscience libre et sainte de tous les Français ! Soyez la société d'assurance mutuelle de tous, pour tous et contre tous ! Maintenez ou rétablissez l'ordre matériel partout, mais, une fois ces expropriations maudites et ces violences des sectes folles anéanties, comme elles le seront dès qu'elles se montreront au soleil, perfectionnez aussi l'ordre moral, c'est-à-dire l'ordre de justice et d'affection entre vos classes. Défendez-vous surtout par les œuvres d'utilité, de patronage du riche, d'assistance générale, de secours au faible, d'assistance au pauvre, de providence envers les déshérités, dont l'Angleterre vous donne un si étonnant spectacle depuis vingt ans ! Cimentez vos nouvelles lois, non avec des récrimi-

nations, du sang et des larmes, mais avec cette magnanimité de religion et de charité sociale dont la République, telle que nous l'entendons, ne doit être que la dernière expression, pour sauver la société en la perfectionnant !

On vous dit à vos tribunes et dans vos feuilles rétrogrades que ces perfectionnements de justice et ces expansions de bienfaisance envers vos classes inférieures, sont des *utopies* et des pièges où le *socialisme* civilisé et conservateur vous attire pour vous livrer au *socialisme* spoliateur et sauvage des sectaires de l'expropriation ! Je vous dis, moi, que le socialisme civilisé et conservateur, le socialisme de M. Peel et le nôtre, est le seul terrain solide et inexpugnable d'où vous puissiez braver et vaincre l'exécrable socialisme qui a perverti un moment ce beau nom, comme les excès de 1793 avaient perverti le nom de République ! Regardez l'Angleterre telle que je viens de vous la montrer ! Périt-elle ? tombe-t-elle en folie ? en décomposition ? en décadence ? Non, elle était malade et elle se guérit, elle était agitée et elle s'apaise, elle penchait vers sa ruine et elle se redresse comme le mât de ses vaisseaux quand l'équilibre se rétablit sur ses flots dans l'atmosphère ! Eh bien,

nous ne demandons pas à la prudence de la société française une seule institution, une seule association de plus que les institutions et les associations que nous voyons adoptées et expérimentées en ce moment sur le sol de la Grande-Bretagne !

Songez-y ! vous êtes République, vous ne pouvez plus être aristocratie à aucun étage ! Faites les œuvres de la République, sans quoi vous ne serez plus ni aristocratie, ni monarchie, ni démocratie, ni république, vous serez quelque chose d'*innommé* parmi les gouvernements et les sociétés, un peuple qui tremble de tout et qui ne veut se sauver de rien ! un peuple avec un bandeau sur les yeux qui cherche à tâtons sa route, et qui ne trouve que des abîmes après d'autres abîmes ! un peuple qui demande un conseil à tous les oracles, excepté à Dieu ! un peuple qui emprunte un bâton à tous les partis, excepté au bon sens ! un peuple qui trébuche à chaque pas, qui tombe et qui se relève sans cesse pour tomber encore, mais qui ne marche pas ! un peuple impossible enfin !

## TABLE DES MATIÈRES

---

### LIVRE QUATORZIÈME.

Aux classes conservatrices et propriétaires, ou Ne tentons pas Dieu.....	1
--------------------------------------------------------------------------	---

### LIVRE QUINZIÈME.

Réfutation de quelques calomnies contre la République...	35
----------------------------------------------------------	----

### LIVRE SEIZIÈME.

De la nomination des maires.....	85
----------------------------------	----

### LIVRE DIX-SEPTIÈME.

La paix publique à tout prix, ou Des impatiences de gouvernements.....	127
------------------------------------------------------------------------	-----

### LIVRE DIX-HUITIÈME.

Considérations sur le caractère de la France et de ses révolutions.....	173
-------------------------------------------------------------------------	-----

### LIVRE DIX-NEUVIÈME.

La solution des partis et la solution de la nature.....	201
---------------------------------------------------------	-----

### LIVRE VINGTIÈME.

Une matinée à Londres, ou Du socialisme conservateur et du socialisme destructeur.....	247
----------------------------------------------------------------------------------------	-----

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME

574465

